

Document d'enregistrement

SEPTEMBRE 2013

econocom

Créé il y a près de **40 ans**, Econocom est aujourd'hui **un groupe européen de services d'intégration technologique et financière de solutions numériques.**

Fort de ses expertises complémentaires (distribution, location, services IT et télécoms) et de sa gamme de solutions d'entreprise innovantes, Econocom accompagne les entreprises dans la transformation de leurs systèmes d'information et le pilotage de leurs projets numériques.

UN GROUPE LEADER

Implanté dans **18 pays**, le groupe Econocom compte **3 700 collaborateurs** pour un **chiffre d'affaires de 1 538 millions d'euros** et un **résultat opérationnel courant ⁽¹⁾ de 74,1 millions d'euros en 2012.**

(1) Avant amortissement de la clientèle ECS (2 M€/an)

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Dans un environnement économique difficile, Econocom a réalisé des investissements stratégiques pour renforcer l'attractivité du groupe et conserver ainsi sa position de leader européen de la gestion des infrastructures informatiques et télécoms des entreprises.

Tout au long de l'année 2012, Econocom a procédé à l'intégration d'acquisitions ciblées qui viennent chacune compléter ses expertises (virtualisation, cloud, mobilité, sécurité) et sa couverture internationale (Espagne et Mexique).

Au terme de cet exercice, Econocom affiche des résultats en forte progression avec un chiffre d'affaires consolidé de 1,54 milliard d'euros et un résultat opérationnel courant de 74,1⁽¹⁾ millions d'euros, en progression de 11 % sur un an. Ces bons résultats s'accompagnent d'une politique de retour aux actionnaires marquée par le versement d'un dividende stable pour l'exercice 2012 et la poursuite des rachats d'actions.

Cette nouvelle année s'annonce dynamique et pleine de challenges. Notre business model unique, basé sur le mariage de l'innovation technologique et de l'innovation financière, fait le succès du groupe, qui fêtera en 2013 ses 40 ans. Cet anniversaire marquera le début d'une nouvelle ère pour Econocom avec le lancement d'un plan stratégique qui définira ses ambitions pour les cinq prochaines années.

Pour conclure, je voudrais remercier nos dirigeants et leurs équipes pour leur travail et leur dévouement qui ont mené le groupe à ces bons résultats ainsi que nos actionnaires pour leur confiance renouvelée.

Jean-Louis Bouchard
Président d'Econocom

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a dot and a flourish.

(1) Avant amortissement de la clientèle ECS (2M€/an).

SOMMAIRE

I. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS	9
II. FACTEURS DE RISQUE	11
1 RISQUES OPÉRATIONNELS	12
1.1 Risques liés aux contrats de l'activité Services	12
1.2 Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant	12
1.3 Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique	12
1.4 Risques liés à la concurrence	12
1.5 Risques sociaux	13
1.6 Risques environnementaux	13
1.7 Assurances et couverture des risques	13
1.8 Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt	13
2 RISQUES RÉGLEMENTAIRES	13
2.1 Risques juridiques	13
2.2 Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs	13
2.3 Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Location	13
3 RISQUES DE DÉPENDENCE	14
3.1 Dépendance envers les refinanceurs	14
3.2 Dépendance envers les clients	14
3.3 Dépendance envers les fournisseurs	14
3.4 Dépendance envers les technologies	14
4 RISQUES FINANCIERS	15
4.1 Risques de change	14
4.2 Risques de taux d'intérêt	14
4.3 Risques de liquidité	14
4.4 Risques de crédit et de contrepartie	14
4.5 Risques sur actions	14
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES	17
1 APPROBATION PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS	18
2 PERSONNES RESPONSABLES	18
3 DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES	19
4 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS	19
5 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	19

IV. PRÉSENTATION DU GROUPE ECONOCOM	21
1 ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2012	22
2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE 13	24
2.1 Le Groupe dispose de 4 expertises métiers :	24
2.2 Les principaux marchés et les services Econocom	24
2.3 Historique	24
3 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT	29
3.1 Faits marquants :	29
3.2 Données consolidées annuelles: comparaison 2012, 2011 et 2010	29
3.3 Données consolidées semestrielles: comparaison 2013, 2012 et 2011	32
3.4 Restriction à l'utilisation des capitaux propres	34
4 LA SOCIÉTÉ, SES TITRES ET SES ACTIONNAIRES	35
4.1 Nom, siège social et constitution	35
4.2 Objet social (article 3 des statuts)	35
4.3 Capital	35
4.4 Droits attachés aux actions	38
4.5 Assemblées générales	41
4.6 Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la société	43
4.7 Notifications des participations importantes	44
4.8 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement du contrôle d'Econocom	45
5 CORPORATE GOUVERNANCE	46
5.1 Conseil d'administration et comités exécutifs	46
5.2 Conflits d'intérêts	52
5.3 Curriculum vitae des administrateurs	53
6 EVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS A L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2012	55
7 CONCURRENCE ET RECRUTEMENT	56
7.1 Concurrence	56
7.2 Recrutement et formation	57
7.3 Stratégie RSE	58
8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES	59
9 CONTRATS IMPORTANTS	60
10 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	61
11 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	62
11.1 Principaux investissements	62
11.2 Tendances et perspectives	63
11.3 Chiffres clés relatifs au groupe formé par Osiatis et Econocom au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2013	64

V.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES	65
1	PÉRIMÈTRE DU GROUPE	66
2	RÉSULTATS	66
2.1	Résultats consolidés	66
2.2	Chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique	66
2.3	Comptes sociaux 2012 de la société Econocom Group SA/NV	67
3	APPRÉCIATION SUR LES FACTEURS DE RISQUES	69
4	PERSPECTIVES 2013 ET DIVIDENDES 2012	69
5	DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	70
5.1	Code de gouvernement d'entreprise applicable	70
5.2	Déroptions au Code 2009	70
5.3	Description des caractéristiques de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière	71
5.4	Capital et actionnariat	72
5.5	Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités	73
5.6	Composition des organes de surveillance	75
5.7	Rapport de rémunération 2012	76
5.8	Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes	78
5.9	Relations avec les actionnaires dominants	78
5.10	Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group	79
5.11	Emoluments du Commissaire	80
5.12	Autodétention d'actions	80
6	ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES	80
VI.	DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE	81
1	ÉTATS FINANCIERS D'ECONOCOM	81
1.1	Incorporation par référence des Etats financiers d'Econocom	81
1.2	Précisions relatives au rapport semestriel d'Econocom arrêté au 30 juin 2013	81
2	ÉTATS FINANCIERS D'OSIATIS	83

VII. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	85
1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	86
2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT PAR ACTION	88
3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	89
4 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	90
5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	92
6 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	94
 VIII. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	 165
 IX. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	 167
 X. ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS	 169
1 BILAN NON CONSOLIDÉ	170
2 COMPTE DE RÉSULTAT NON CONSOLIDÉ	172
3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉ	174
 XI. HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS	 177

I. CHIFFRES CLÉS

I. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	S1 2013	2012	S1 2012	2011	S1 2011	2010	S1 2010
Chiffres d'affaires	792,3	1538,3	736,9	1584,3	763,7	1021,4	361,3
Résultat opérationnel courant (avant amortissement du portefeuille ECS)	23,4	74,1	26	66,6	18,6	47,5	10,7
Résultat opérationnel courant	22,4	72,1	25	64,6	17,6	47	10,7
Résultat opérationnel	20,1	68,6	21,3	46	12,8	40,3	9,3
Résultat financier	-2,3	-4,6	-2,2	-11,9	-7,1	0,9	-0,3
Résultat avant impôt	17,8	64	19,1	34,1	5,4	41,1	9
Résultat net, part du groupe	12,2	47,4	13,7	21,5	2,7	28,8	6,2
Résultat par action	0.130	0,493	0,141	0,054	0,029	0,077	0,069
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	-20,2	32,7	-36,7	68,9	-68	-0,7	-7,4
Capitaux propres	146	157,2	134	135,5	123	125,6	91,2
Capitaux propres	146	157,2	134	135,5	123	125,6	91,2

II. FACTEURS DE RISQUE

II. FACTEURS DE RISQUE

1 RISQUES OPÉRATIONNELS

1.1 Risques liés aux contrats de l'activité Services

Econocom Group SA/NV («Econocom» ou la «Société») et ses filiales (Econocom et ses filiales étant ci-après désignées collectivement comme le «Groupe») délivre des prestations de service selon trois modèles à savoir :

- Les contrats de forfait avec engagement de résultat par lequel le Groupe s'engage à fournir des prestations définies pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Ce type de contrat prévoit généralement des pénalités financières évaluées sur la base du montant du contrat. Econocom gère ce risque en procédant au suivi technique et financier des projets (mesure de l'atteinte des objectifs contractuels, suivi de la consommation en jour-hommes passés, et des estimations de temps-consultants restant, indicateurs de qualité de services délais...). Les contrats avec engagement de résultat représentent plus de la moitié de l'activité Services en valeur.
- Les contrats de forfait avec engagement de services par lequel le Groupe s'engage à fournir une prestation définie, sur une durée définie pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Econocom gère ce risque en procédant au suivi régulier de la consommation en jour-hommes. Les contrats avec engagement de résultat représentent près d'un tiers de l'activité Services en valeur.
- Les contrats de régie par lequel Econocom s'engage à délivrer des compétences techniques facturées à la consommation réelle en jour-homme. Econocom gère ce risque en adaptant sa grille tarifaire et en évaluant les coûts de ses consultants.

Par ailleurs, un risque plus faible sur les contrats de Services porte sur le délai de résiliation. Ce délai est traditionnellement assez long pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Dans quelques cas, ce délai pouvant se limiter à un mois, le Groupe doit anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser leurs employés. Pour augmenter la flexibilité, Econocom recourt à la sous-traitance afin de couvrir une partie de son chiffre d'affaires.

1.2 Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant

Sur certains de ses contrats, Econocom s'engage à des obligations de performance et peut s'appuyer sur des sous-traitants. Econocom a pour politique de répercuter les pénalités éventuellement prévues à ses sous-traitants. Econocom gardera donc éventuellement le risque lié à la défaillance d'un de ses sous-traitants. Aucun n'est cependant assez important pour représenter une part significative de l'activité d'Econocom.

1.3 Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique

Dans le cadre de son activité Location, le Groupe est exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du Groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note sur les principes comptables au 2.9.3 des Etats financiers consolidés. Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

Dans le cadre de son activité Distribution, Econocom ne garde pas de stock significatif non affecté à des commandes et ne porte donc qu'un risque limité lié à l'obsolescence.

Dans le cadre de ses activités de maintenance et d'infogérance des datacenters, le Groupe garde un stock dédié. La composition et niveau de ce stock sont suivis en permanence pour correspondre à notre parc sous maintenance et répondre au risque d'obsolescence.

1.4 Risques liés à la concurrence

Le marché des services informatiques et télécoms est un marché très concurrentiel, et ce depuis longtemps. Le nombre de concurrents présents dans l'ensemble des activités du Groupe au niveau international est réduit. Cependant, dans chacun des pays où le Groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une importante concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux.

Econocom entretient des relations avec IBM, en tant que fournisseur de matériels et concurrent. Dans le cadre de son activité Business Continuity Services, Econocom a déposé deux plaintes contre IBM devant la Commission Européenne pour abus de position dominante sur le marché de la maintenance des grands systèmes IBM en raison du refus d'IBM de fournir aux tiers mainteneurs (TPM) certains éléments nécessaires à l'exécution de leurs prestations de maintenance sur les grands systèmes IBM. Ces plaintes sont en cours d'instruction.

1.5 Risques sociaux

A la connaissance de la Direction, le Groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges et italiennes.

1.6 Risques environnementaux

Le Groupe n'a aucune activité de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Les machines sont revendues à quelques brokers qui gèrent eux-mêmes la fin de vie de ces équipements ou à des groupes reconnus dans la gestion des déchets. Ils ont fourni au Groupe des garanties de respect de la réglementation.

1.7 Assurances et couverture des risques

Le Groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation.

Le Groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

Dans le cadre de notre activité Location, les assurances des biens loués sont souscrites par nos clients.

1.8 Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt

Le montant des sûretés réelles accordées en garantie des emprunts et dettes financières par le Groupe est principalement composé de créances données en garantie du financement à court terme du Groupe.

2 RISQUES RÉGLEMENTAIRES

2.1 Risques juridiques

Le Groupe preste ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le Groupe s'est doté systématiquement de filiales locales avec des dirigeants ayant la connaissance des réglementations et législations locales.

Son siège à Bruxelles lui permet d'être proche des évolutions en matière de réglementation et législation européenne.

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige suffisamment significatif pour affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité, ses résultats. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la Direction du Groupe.

2.2 Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs

Certains pays ont décidé de durcir la législation applicable aux sociétés de location en la rapprochant de celles applicables aux établissements financiers. Le risque lié, commun à l'ensemble des acteurs du secteur, est celui d'une augmentation des coûts administratifs.

2.3 Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Location

La refonte prévue de la norme IFRS applicable aux contrats de location, IAS17, ferait apparaître au passif la « dette de location » des sociétés du Groupe. Dans l'activité Location, le risque d'une concurrence accrue d'un financement par la dette des entreprises de leurs actifs numériques est cependant largement à modérer du fait que les offres d'Econocom apportent une valeur ajoutée construite autour des bénéfices de la location :

- Gestion de l'évolution technologique grâce à la location et notamment à nos offres évolutives
- Gestion des actifs et des coûts (asset management & expense management) réalisé par Econocom grâce à ses solutions (suivi des inventaires, gestion de consommation téléphoniques, infogérance pour petites et moyennes entreprises...) offrant à nos clients une plus grande visibilité et une gestion plus efficace de ses actifs
- Meilleure gestion économique des actifs en fin d'utilisation
- Gestion des actifs en fin de vie plus conforme aux engagements en terme de développement durable des entreprises
- Capacité de gestion des objets intelligents (« smart objects »)

3 RISQUES DE DÉPENDANCE

3.1 Dépendance envers les refinanceurs

Dans le cadre de son activité, Econocom cède la majorité des contrats de location-financement à des organismes de refinancement.

Ces institutions opèrent généralement sur des zones géographiques ou des types d'équipement bien définis. En outre, le Groupe s'attache à conserver l'équilibre de son portefeuille de refinanceurs de sorte à ne pas se trouver dans une situation de dépendance à l'égard d'une ou plusieurs institutions.

Entre 2011 et 2012, la part des cinq plus gros refinanceurs a reculé de 70% à 65% de la valeur totale des loyers refinancés et en 2012, aucune institution ne représentait plus de 25% de la valeur totale des loyers refinancés.

3.2 Dépendance envers les clients

Le Groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

En 2012, les trente premiers clients du Groupe représentaient 30 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 29% en 2011.

- Dans l'activité Location, les trente premiers clients du Groupe représentaient en 2012, 31 % du chiffre d'affaires de l'activité contre 34% en 2011.
- Dans l'activité Services, les 30 premiers clients du Groupe représentaient 47% du chiffre d'affaires de l'activité contre 44% en 2011.
- Dans l'activité Distribution, les 30 premiers clients du Groupe représentaient 64% du chiffre d'affaires de l'activité contre 65% en 2011.
- Dans l'activité Telecom, les 30 premiers clients du Groupe représentaient 28% du chiffre d'affaires de l'activité contre 22% en 2011.

3.3 Dépendance envers les fournisseurs

Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Econocom à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Pour les activités Location, Distribution et Télécoms, le choix des fournisseurs revient ultimement à nos clients. Dans ces activités, la défaillance d'un fournisseur entraînerait le report de l'activité vers un autre.

En 2012, les 30 premiers fournisseurs du Groupe représentaient 41% du total des achats.

Aucun fournisseur ne représente plus de 25 % du volume total des achats du Groupe.

- Dans l'activité Location-financement, les 30 premiers fournisseurs représentaient 40% des achats de l'activité,
- Dans l'activité Services, les 30 premiers fournisseurs représentaient 56% des achats de l'activité,
- Dans l'activité Telecom, les 30 premiers fournisseurs représentaient 98% des achats de l'activité
- Dans l'activité Distribution, les 30 premiers fournisseurs représentaient 89% des achats de l'activité

3.4 Dépendance envers les technologies

Dans le cadre de ses activités de Location, de Services et de Distribution, le Groupe développe des partenariats avec certains constructeurs informatiques, éditeurs et fournisseurs de solutions. Cependant, le Groupe s'attache à rester indépendant de ces acteurs pour pouvoir proposer à ses clients la meilleure solution qu'il s'agisse d'architecture, de matériels ou de logiciels.

4 RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans plusieurs filiales.

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la Direction Générale du Groupe.

4.1 Risques de change

En fin d'année, la Direction Générale du Groupe fixe, pour l'élaboration des budgets, l'ensemble des « taux budgétaires » de change pour l'année suivante.

Les opérations du Groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi qu'en Amérique du Nord, le Groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Les devises concernées sont la livre sterling, le dollar américain et canadien, le dirham marocain, la couronne tchèque, le franc suisse, le nouveau leu roumain, le zloty polonais, le yuan chinois et la peseta mexicaine. Les achats et ventes de ces filiales sont libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le Groupe considère ce risque comme peu significatif. Plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

4.2 Risques de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font très majoritairement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Le Groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt par le recours éventuel (décidé en fonction des échéances) à des instruments de couverture tel que les contrats de swap et les couvertures de change à terme. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Au 31 décembre 2012, l'endettement du Groupe à taux variable est constitué des emprunts court terme (lignes de crédit et bridges) et de l'affacturage, également à court terme. Il n'y a pas de contrat de couverture de taux ouvert au 31 décembre 2012.

4.3 Risques de liquidité

La Direction Financière est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation au moins mensuelle, (toutes les 2 semaines pour les quinze principales sociétés), des prévisions de trésorerie des principales sociétés du Groupe,
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant,
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du Groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, le Groupe a souscrit des lignes de crédit bilatérales auprès de diverses banques à hauteur de 195 M€ dont 41 M€ confirmées à 1 an et 95 M€ à 2 ans afin de garantir la disponibilité de liquidités nécessaires au financement des actifs du Groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement et ce au moindre coût.

Par ailleurs, Econocom n'a pas d'échéance d'emprunts significative en 2013 et 2014, l'emprunt obligataire convertible émis en 2011 venant à échéance en 2016.

Le Groupe considère, compte tenu des projections financières actuelles, qu'il dispose de ressources suffisantes à la poursuite de ses activités, tant à court terme qu'à long terme.

4.4 Risques de crédit et de contrepartie

Le Groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du Groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Distribution et Services, et de refinancement sans recours fourni par des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Location limitent l'exposition. Dans le cadre de son activité Location, le Groupe se réserve cependant la possibilité de garder le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques, dans la mesure où ces opérations n'impactent pas significativement le profil de risque de l'activité.

Concernant ses placements, le Groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

4.5 Risques sur actions

La stratégie du Groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom en auto-détention au 31 décembre 2012 figurent dans les comptes consolidés en réduction des capitaux propres depuis leur acquisition. Il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1 APPROBATION PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document (le «Document d'Enregistrement») constitue un document d'enregistrement au sens de l'article 28 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés (la «Loi Prospectus»). Il a été établi en français uniquement et a été approuvé par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (la «FSMA») conformément à l'article 23 de la loi précitée, le 17 septembre 2013.

2 PERSONNES RESPONSABLES

Jean-Louis Bouchard, Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué d'Econocom assume la responsabilité du contenu de ce Document d'Enregistrement, sous réserve de l'information fournie par des tiers, y compris les rapports du Commissaire.

Jean-Louis Bouchard atteste que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, cette information est, à sa connaissance, conforme à la réalité et ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée. La distribution du Document d'Enregistrement, à quelque moment que ce soit, n'implique pas que l'ensemble de l'information qu'il contient soit encore exacte après la date du Document d'Enregistrement, ce sans préjudice de l'obligation de publier un supplément au Document d'Enregistrement dans les circonstances prévues à l'article 34 de la Loi Prospectus.

Jean-Louis Bouchard atteste qu'à sa connaissance, les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2012, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Econocom atteste que les rapports du Commissaire ont été fidèlement reproduits et qu'à sa meilleure connaissance aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

3 DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES

Le Document d'Enregistrement contient des informations prévisionnelles, des prévisions et des estimations établies par la Direction d'Econocom relatives aux performances futures attendues du Groupe ainsi qu'à l'évolution du marché dans lequel le Groupe est actif. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'usage de mots suivants, sans que cette liste soit exhaustive: « croit », « anticipe », « attend », « envisage », « entend », « a l'intention », « compte », « planifie », « cherche », « estime », « prévoit » ou « s'attend à », ainsi que des expressions similaires ou utilisant des verbes au futur. De telles déclarations, prévisions et estimations se fondent sur différentes hypothèses et appréciations de risques connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, qui semblaient raisonnables lorsqu'elles ont été faites, mais qui pourront s'avérer correctes ou non. Les événements réels peuvent dépendre de facteurs qu'Econocom ne contrôle pas. Cette incertitude est encore renforcée dans le contexte économique général actuel. En conséquence, la réalité des résultats, de la situation financière, des performances ou des réalisations du Groupe, ou du marché peut s'avérer substantiellement différente des résultats, des performances ou des réalisations futurs que de telles déclarations, prévisions ou estimations avaient décrits ou suggérés. Les prévisions et estimations ne valent en outre qu'à la date du Document d'Enregistrement et Econocom ne s'engage pas à actualiser ces prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans ses attentes à cet égard ou tout changement d'événements, de conditions ou de circonstances sur lesquels se fondent de telles prévisions ou estimations, à moins que cette actualisation ne soit requise par le droit belge.

4 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS

Toute information fournie par des tiers a été fidèlement reproduite dans le Document d'Enregistrement et, à la connaissance d'Econocom, ou pour autant qu'il puisse en vérifier l'authenticité, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Cependant, Econocom n'a pas vérifié de manière indépendante de telles informations. Par ailleurs, toute information relative au marché est sujette au changement et ne peut être vérifiée systématiquement avec certitude suite à la disponibilité et la représentativité limitées des données.

5 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents sociaux d'Econocom sont disponibles:

- à la Banque Nationale de Belgique pour ce qui concerne les comptes annuels et consolidés, ainsi que les rapports y afférents;
- au greffe du Tribunal de Commerce pour les statuts ainsi que pour les comptes et rapports susmentionnés;
- et également, pour chacun d'eux, au siège social situé 5 Place du Champ de Mars à 1050 Bruxelles et sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

Le Document d'Enregistrement est disponible gratuitement au siège social d'Econocom, situé 5, Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles.

Il peut également être consulté sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

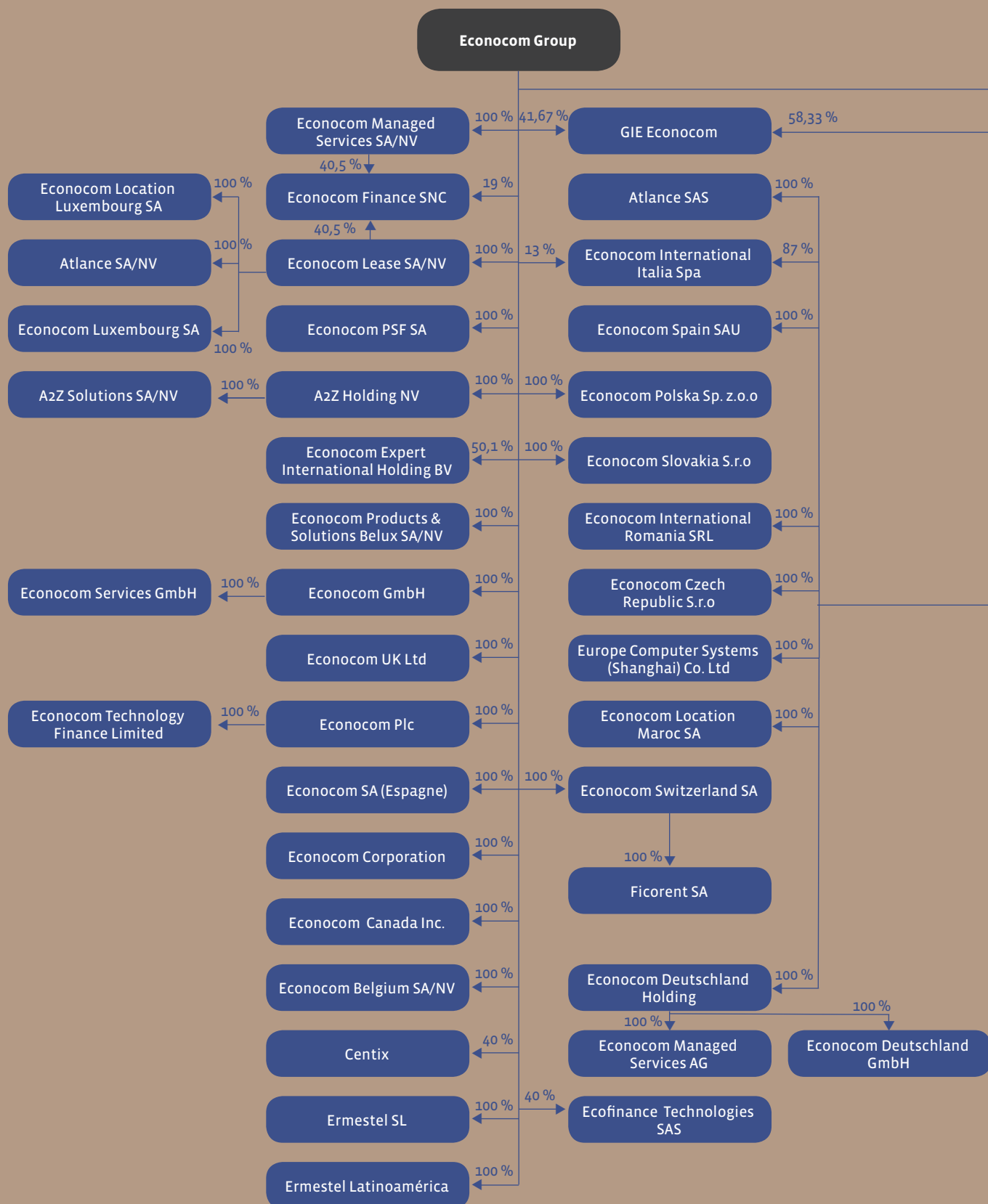
Les documents et autres informations disponibles sur le site Internet d'Econocom ne font pas partie du Document d'Enregistrement, sauf disposition contraire du Document d'Enregistrement.

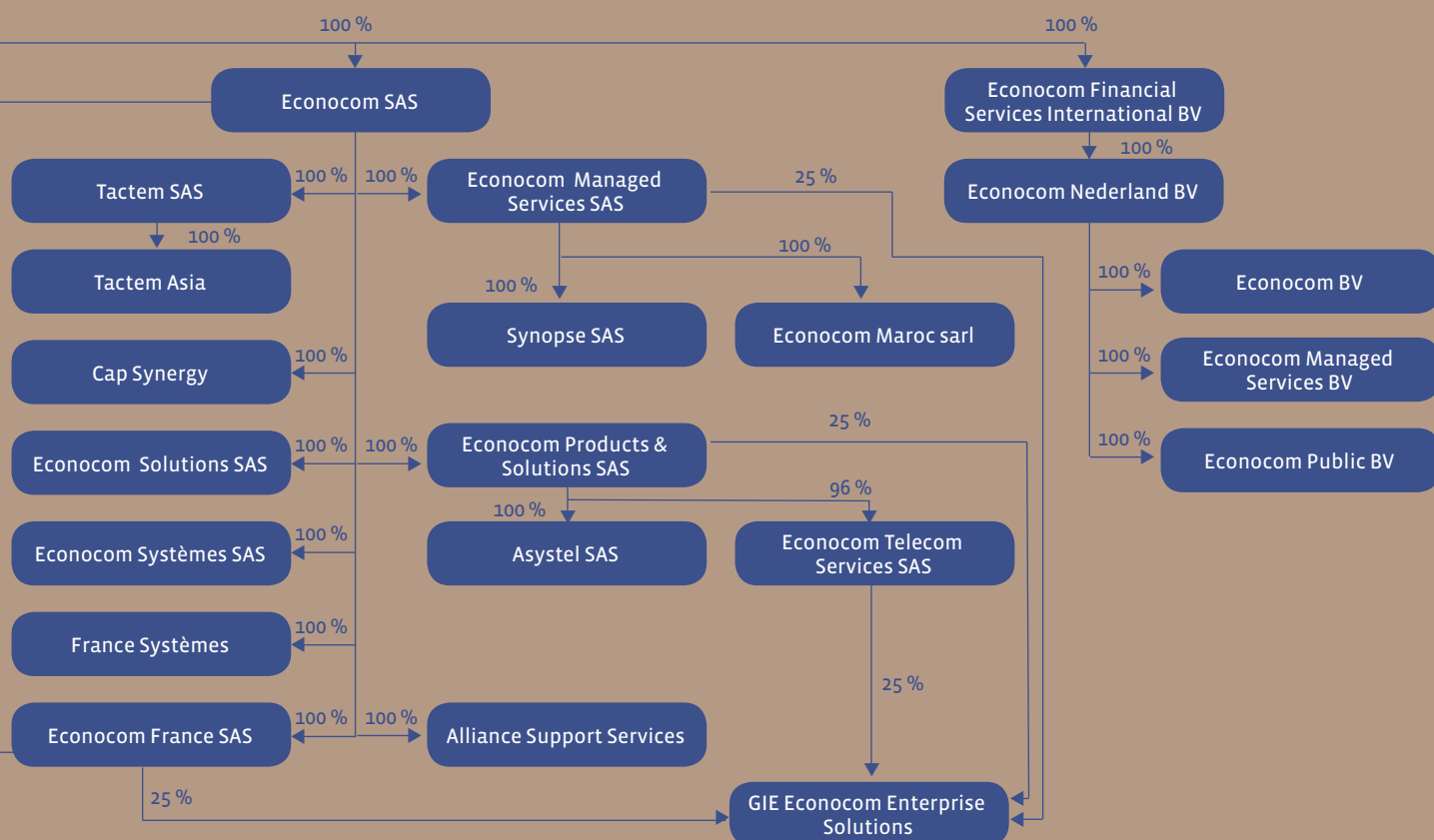
IV. PRÉSENTATION DU GROUPE ECONOCOM

IV. PRÉSENTATION DU GROUPE ECONOCOM

1 ORGANIGRAMME DU GROUPE

au 31 décembre 2012





2. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

2.1 Le Groupe dispose de 4 expertises métiers :

LA LOCATION :

des solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numériques des entreprises.

LA DISTRIBUTION:

des prestations allant de la conception de solutions d'architecture à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques, ...) et l'intégration de systèmes.

LES SERVICES INFORMATIQUES:

accompagnement à la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solutions Cloud.

LES SERVICES TELECOM:

l'intégration de solutions de mobilité couvrant l'ensemble des nouveaux besoins des entreprises, de la construction de la solution (ingénierie, masterisation) à son exploitation (gestion de parcs, gestion de la relation opérateur télécoms, support utilisateurs et maintenance des équipements mobiles).

Fort de ses expertises et de sa gamme de solutions d'entreprise innovantes, Econocom accompagne les entreprises dans la transformation de leurs systèmes d'information.

2.2 Les principaux marchés et les services Econocom

2.2.1 Les marchés d'Econocom

2.2.1.1 Le financement et le pilotage d'actifs IT et télécoms en Europe

Les acteurs de ce marché ont souffert d'une conjoncture macroéconomique défavorable qui s'est traduite par une stabilité de leur chiffre d'affaires entre 2011 et 2012. Globalement, l'année 2012 a été marquée par la réduction des budgets informatiques des entreprises, la renégociation à la baisse des services inclus dans les contrats de location et l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs.

En contrepartie, les acteurs ont pu tirer parti du manque de visibilité que présente l'évolution de la conjoncture économique ainsi que des capacités d'autofinancement réduites dont disposent les entreprises. En effet, la location s'avère être une solution qui minimise les risques de gestion des actifs sur le long terme et diversifie les modes de financement.

Enfin, le marché est sensible aux évolutions des technologies et des pratiques en matière de gestion des systèmes d'information. L'essor du Cloud Computing et la bonne tenue de l'Infogérance a renforcé la compétition dans le secteur de la gestion des infrastructures technologiques. Ces dernières années, les acteurs ont en effet enrichi leur offre de services de sorte à mieux accompagner les clients dans le choix et la gestion des équipements, l'accroissement de la mobilité professionnelle de leurs salariés et la migration vers le Cloud Computing.

Le marché est constitué de trois grands types d'acteurs :

- les filiales financières des constructeurs et des Entreprises de Services du Numérique (ESN) qui financent les clients de leurs réseaux de revendeurs ;
- les filiales leasing des banques qui financent tout type de biens mobiliers ou sont spécialisées dans le financement de matériels informatiques;
- les groupes spécialisés dans le financement des technologies de l'information.

La diversification de l'offre vers le Cloud Computing et l'Infogérance tendra à l'avenir à renforcer la position des acteurs bénéficiant d'une forte expertise dans les domaines informatiques.

Selon une étude Xerfi publiée en juin 2013, les quatre premières entreprises du secteur détiennent près de 50 % du chiffre d'affaires sectoriel en 2011 en France, premier marché d'Econocom. Econocom, leader sur ce marché depuis le rapprochement avec ECS en 2010, a réalisé plus de 30 % des revenus sectoriels en 2011.

2.2.1.2 L'approvisionnement en produits IT et télécom en Europe

En 2012, les opérateurs de la distribution informatique ont souffert d'une conjoncture macroéconomique défavorable et de la réduction des budgets informatiques des entreprises.

Les tendances notables sur le marché sont les suivantes :

- Une contraction du marché suite à la réduction des acteurs positionnés sur le segment de l'entrée de gamme.
- Un positionnement des revendeurs principaux sur des technologies à plus forte valeur ajoutée.
- Une transition du marché IT vers le tactile marquée par le repli des marchés traditionnels, notamment une décroissance du marché des PC, des serveurs (-14% en France) et des équipements tels que les réseaux filaires (-5% en France), les systèmes de sécurité pour les data centers et les réseaux (VPN, firewall, appliances de sécurité) (-7% en France)
- Une croissance du marché des smartphones (+85% en France), des tablettes tactiles et d'autres équipements télécoms.

(Sources : Etude du Cabinet Context sur les ventes réalisées par les grossistes IT en France auprès des revendeurs en 2012)

2.2.1.3 Les services informatiques en Europe

Les acteurs ont souffert d'une conjoncture macroéconomique défavorable qui s'est traduite par une croissance nulle entre 2011 et 2012 sur le secteur du conseil et services informatique. Globalement, l'année 2012 a été marquée par la renégociation à la baisse des services inclus dans les contrats d'infogérance, le rallongement des délais de décision des projets, la diminution des appels d'offre et un renforcement de la pression concurrentielle. Tous ces effets ont influé négativement sur le chiffre d'affaires et les marges des sociétés de services.

Pour autant, les résultats affichés par le secteur des ESN sont assez contrastés et varient en fonction de la taille et du positionnement tant métier que géographique des différents acteurs.

Dans la zone Europe de l'Ouest marquée par une croissance de 1,1% en 2012, on note observe +3,6% de croissance en Allemagne, +0,8% en France, +0,2% en Royaume-Uni -2,5% en Italie et -2,6% en Espagne.

Ainsi, les spécialistes des services d'infogérance intervenant dans la gestion quotidienne des systèmes d'information des entreprises, s'en tirent mieux que des acteurs positionnés sur des services à plus forte valeur ajoutée et qui sont naturellement plus sensibles aux décisions d'investissement, comme le conseil ou l'intégration de systèmes.

Les prestations récurrentes d'externalisation (infogérances d'infrastructure et applicative, Cloud, tierce maintenance...) se sont mieux maintenues du fait :

- L'accentuation du recours à l'externalisation dans les entreprises.
- La récurrence et la pérennisation des contrats

Le marché tend à se concentrer davantage du fait du ralentissement économique. La demande privilégie un nombre restreint d'acteurs, à la taille suffisamment conséquente pour garantir des engagements et une politique de prix attractive. Afin d'atteindre cette taille critique et conserver leurs marchés, sans se voir imposer des conditions de sous-traitance ou de portage par les grandes Entreprises du Secteur Numériques (ESN), les PME se voient contraintes de fusionner, ou de se vendre à de plus gros acteurs. Par ailleurs, on note la pénétration forte des acteurs indiens qui présentent des coûts plus faibles.

En 2012, le marché représentait 49,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France dont 61% couverts par le conseil et les services informatiques. En 2011, Econocom était un acteur installé dans les services France.

(Sources : Etudes Syntec Numérique/IDC publié en mars 2013.)

2.2.2 Les activités du Groupe Econocom

2.2.2.1 Généralités

Le Groupe exerce principalement quatre activités qui lui permettent de fournir aux entreprises une offre complète de gestion des ressources informatiques et télécoms.

Les quatre activités sont les suivantes :

- Le financement et le pilotage d'actifs informatiques et télécoms ;
- L'approvisionnement en produits IT et télécoms ;
- Les services télécoms ;
- Les services informatiques.

2.2.2.2 Le financement et le pilotage d'actifs informatiques et télécoms

Les matériels informatiques sont très spécifiques et leur obsolescence technologique, de plus en plus rapide, impose aux entreprises une adaptation permanente du matériel informatique afin de rester compétitives sur le marché. Il est donc nécessaire, pour la plupart des entreprises, de confier la gestion des parcs informatiques et télécoms à des tiers spécialistes.

Dans ce contexte, le Groupe a fait évoluer son offre de location pour permettre aux entreprises d'obtenir des solutions de financement adaptées, un renouvellement du matériel à la demande, une gestion administrative et financière des parcs d'équipements informatiques et un suivi budgétaire maîtrisé.

Ces services sont formalisés dans des contrats de location évolutive, dans lesquels le Groupe assure tout ou partie des services suivants :

- L'inventaire des actifs informatiques et/ou télécoms (indispensable pour mettre en place la solution de location et de gestions d'actifs) ;
- Le financement des actifs ;
- La gestion de l'évolution du parc aussi bien en termes de choix technologiques que de gestion des budgets d'investissement ;
- La gestion administrative qui consiste notamment à gérer pour le compte des clients les achats et sorties d'actifs (suivi des commandes, des factures et des paiements, etc.) ainsi qu'à fournir des états de parcs informatiques et télécoms détaillés et adaptés aux besoins et à l'organisation de chaque client.

2.2.2.3 L'approvisionnement en produits IT et télécoms

Le Groupe approvisionne ses clients en produits et en solutions informatiques.

Il s'agit d'une activité de distribution qui est parfois complétée en amont par des services de conseils dans le choix des matériels et en aval par des services d'intégration.

Les produits distribués sont :

- Des matériels informatiques et télécoms et/ou des logiciels. Pour gérer et maîtriser ces flux importants d'approvisionnement, le Groupe propose à ses clients des outils automatisés (catalogue personnalisé en ligne, outils de gestion des commandes et des autorisations, etc.) ;
- Des solutions IT comme des solutions d'impression, des solutions de consolidation et de virtualisation de serveurs, etc.

Au titre de cette activité, le Groupe a conclu des contrats de partenariat avec les constructeurs et éditeurs les plus représentatifs du marché tels que HP, Acer, Lenovo, Dell, Sun, IBM, Toshiba, Microsoft, Apple, VMware, etc.

2.2.2.4 Les services télécoms

Sont ici visés des services liés aux réseaux de télécommunications, c'est-à-dire, aux infrastructures de transport de la voix, des données et des images. Il s'agit du téléphone fixe, du téléphone mobile, des réseaux de données du type Transpac, d'Internet, etc.

Ces moyens de communication sont exploités par des opérateurs Télécoms, tels que Orange, SFR, Bouygues Télécom. Les opérateurs équipent leurs réseaux en se fournissant auprès de constructeurs tels qu'Alcatel Lucent, Motorola, Cisco, Nokia, Siemens, Huawei, ou encore Ericsson.

Le Groupe a créé cette activité en 2000 pour tenir compte des liens croissants entre les télécommunications et l'informatique.

Econocom propose à ses clients, d'une part, des services d'approvisionnement et de gestion de leurs parcs de téléphonie, comparables à ceux proposés par le Groupe dans le domaine de l'informatique, et, d'autre part, des solutions techniques de mobilité afin de permettre un accès à distance et itinérant des technologies et systèmes informatiques de l'entreprise.

Econocom a conclu des partenariats avec des acteurs reconnus du marché et notamment avec les principaux opérateurs de téléphonie fixe et mobile du marché et en particulier en France avec SFR et Orange en vue de revendre à ses clients leurs produits et services dans une offre globale.

Le Groupe s'appuie sur un personnel spécialisé (ingénieurs et commerciaux télécoms) capables de proposer des solutions de mobilité globale et d'intervenir à tous les stades d'un projet de mise en mobilité des systèmes d'information (conseil, conception de la solution, approvisionnement et intégration, gestion opérationnelle).

Le marché des services Télécom est dominé par les opérateurs de téléphonie et les constructeurs des matériels.

Le Groupe est le principal prestataire indépendant (des fournisseurs et des constructeurs) à œuvrer sur ce marché avec une offre alternative et attractive qui permet d'attiser la concurrence dans le secteur.

2.2.2.5 Les services informatiques

Sont regroupés sous cette catégorie les autres activités de services du Groupe par lesquelles il accompagne les entreprises dans la transformation vers le nouveau monde digital à travers des expertises principales en :

1. Conseil en conception et optimisation de la performance des systèmes d'information

Les entreprises sont confrontées à un monde informatique en évolution rapide et à des attentes parfois contradictoires : réactivité et qualité, innovation et maîtrise des risques, sécurité et réduction des coûts.

L'accélération des nouvelles technologies (virtualisation, web, Big Data), des nouveaux usages (consommation, mobilité, réseau sociaux, collaboratif) et la révolution du Cloud (SaaS, PaaS, IaaS) sont autant de challenges.

Econocom accompagne ses clients en conseil sur 5 domaines de compétence autour du management des systèmes d'informations depuis la réflexion stratégique sur le positionnement et la gouvernance de l'informatique d'Entreprise jusqu'à la conduite du changement, en passant par le choix d'architecture, la gestion de projets et la rationalisation des catalogues de services.

2. Services d'infogérance

Le Groupe accompagne les entreprises dans la transformation et la gestion de leurs infrastructures informatiques.

Ces services portent sur la gestion de centres de données (Data Center Management) et sur la gestion des utilisateurs et de leurs postes de travail en ce compris les outils de mobilité tels que tablettes, travail à distance, etc. (End-User Management).

3. Datacenter management

Le Groupe assure des prestations couvrant 2 700 centres de données et est un des premiers acteurs indépendants de maintenance et d'infogérance des centres de données.

Les services du Groupe portent sur :

- Le Conseil : Le Groupe rend des prestations de l'étude à la conception, en passant par la rationalisation et l'industrialisation des infrastructures et la gestion de la capacité et des configurations.
- L'intégration : Le Groupe assiste les entreprises dans la relocalisation de leurs datacenters, dans l'intégration, la migration et la sécurisation de serveurs, système de stockage, réseaux, systèmes et base de données, la consolidation et la virtualisation des systèmes d'information, l'automatisation et la validation des niveaux de conformité de leurs systèmes et infrastructures.
- La Gestion : Le Groupe propose :
 - des prestations d'hébergement dans ses campus de « green » datacenters sécurisés
 - des services d'infogérance à proprement parler (Supervision réseau et serveurs en continu, Administration de serveurs bureautiques, Administration de serveurs critiques, Exploitation, planification des tâches et mise en production)
 - ainsi que des solutions clés en main, permettant aux entreprises de bénéficier d'une puissance informatique de leur environnement de production ou bureautique ainsi que l'hébergement de leur application sur un Cloud, dédié ou mutualisé, du Groupe.

4. End-user management

- Le Groupe assure des prestations d'infogérance couvrant 340 000 environnements utilisateurs, 110 000 postes de travail 85 000 smartphones et tablettes distribués sont installés chaque année. Ces prestations englobent le conseil, l'intégration et la gestion et la maintenance.
- Le Conseil dans le domaine de l'End-user management va des études préliminaires à l'accompagnement du changement en passant par la conception et le maquettage de solutions technologiques innovantes.
- L'intégration dans tous ses aspects : déploiement et migration des environnements virtuels ou non, intégration de terminaux mobiles et ingénierie du poste de travail.
- La gestion et la maintenance
 - Support utilisateurs de niveaux 1 et 2 (Service Desk)
 - Support de proximité en particulier sur les matériels Apple
 - Support des serveurs bureautiques : fichiers, impressions, emails
 - Gestion de parc : distribution, financement, suivi, recyclage
 - Sécurisation des environnements (authentification forte, protection des données, fuites de données).

2.2.2.6 Gestion des Applications

L'intégration de la gestion de l'information et des nouvelles technologies est l'un des enjeux majeurs pour les entreprises.

La transformation des systèmes d'information, les processus Métiers, l'Entreprise Digitale, l'agilité, la performance, la criticité, la sécurité, le Cloud sont autant d'application qui sont aujourd'hui intégrées dans les systèmes d'information des entreprises. Ainsi, 60% des budgets des services IT sont consacrés à ces environnements applicatifs et augmenteront de 5% par an ces prochaines années.

Le Groupe a développé une spécialisation par métier afin de mieux adresser les domaines d'activité et besoins fonctionnels de ses clients et dispose d'un large spectre de compétences pour les accompagner à chaque étape de leur démarche : assistance maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage, conception, développement, test, mise en production, support applicatif, Tierce maintenance Applicative.

Le Groupe accompagne les entreprises dans la conception innovante de leur système d'information, le développement et le maintien des applications autour des meilleures plateformes technologiques.

Les principales prestations du Groupe dans la gestion applicative couvrent :

- Le conseil et l'assistance à maîtrise d'ouvrage applicative :
 - Conseil : traduire les besoins métiers en processus, applications et infrastructures pour délivrer les services de façon optimale
 - Transformation : améliorer, innover pour gagner en agilité, efficacité, qualité de services et maîtrise des coûts
 - Gouvernance : coordonner les étapes du cycle de vie de l'application et piloter les écarts avec les spécifications techniques et financières demandées
- L'Intégration de système :
 - Maîtrise d'œuvre : Gestion de projets, Méthodes agiles, modèles de maturité de management de projet (PMI, CMMI, Prince2, etc.)
 - Développement d'applications critiques, métiers, Web, bureautique, technologies nouvelles ou traditionnelles, Méthodologies à intégration rapide et exploitation simplifiée
 - Test et assurance qualité
- L'infogérance applicative :
 - Amélioration continue en apportant des leviers de productivité
 - Support fonctionnel des applications au quotidien
 - Maintien des applications en conditions opérationnelles
 - Tierce Maintenance Applicative
 - Tierce Recette Applicative
 - Innovation au travers de plans de progrès

2.3 Historique

1974: Jean-Louis Bouchard crée le Groupe sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS) en France.

1985: Jean-Louis Bouchard revend à la Société Générale les parts qu'il possède dans ECS France mais rachète toutes les filiales étrangères. Concomitamment, il acquiert Econocom, une PME américaine. Les filiales et le groupe sont rebaptisés «Econocom».

1986: Econocom Belgique entre au second marché de la bourse de Bruxelles.

1993: La reprise d'Asystel Belgium fait d'Econocom Distribution le leader de la distribution informatique au Benelux.

1996: Econocom est coté sur le premier marché de la bourse de Bruxelles.

2000: Suite à l'OPE sur le groupe Infopoint, Econocom est coté au second marché de la bourse de Paris. Avec la création d'Econocom Telecom, le Groupe diversifie son activité.

2001: Le Groupe compte 2000 collaborateurs.

2002: Acquisition de Comdisco-Promodata en France (gestion administrative et financière de parcs informatiques).

2004: Acquisition de Signal Service France.

2005: Les activités du Groupe se recentrent dans 5 pays Européens : Belgique, France, Pays-Bas, Espagne et Italie. La filiale suisse d'Econocom est cédée et l'activité de financement est arrêtée aux USA.

2006: Déploiement de l'offre télécom avec l'acquisition de l'activité entreprises d'Avenir Telecom.

2007: Le Groupe poursuit son développement dans les télécoms avec l'acquisition du pôle entreprise de The Phone House France. Le Groupe double également sa capacité commerciale en Italie avec le rachat de Tecnolease, société italienne spécialisée dans la location de matériel informatique.

2008: Acquisition en France de la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques.

2009: Ouverture à Rabat (Maroc), d'une plateforme nearshore de services à distance. 300 positions multilingues sont créées.

Octobre 2010: la Société Générale vend ECS et Econocom rachète la société que Jean-Louis Bouchard a créée plus de trente-cinq ans auparavant.

2012: Econocom poursuit son développement dans la virtualisation avec l'acquisition d'Ermetel, pionnier Espagnol du marché, et la prise de participation dans Centix, spécialiste belge du cloud computing.

2012: Acquisition de Tactem, fournisseur de solutions de gestion de coûts télécoms.

2012: Acquisition de France Systèmes, le premier revendeur d'Apple en France dans le domaine de l'éducation et de la recherche. Econocom renforce également son offre dans la sécurité avec l'acquisition de Cap Synergy, intégrateur français spécialiste de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

2013 : Econocom acquiert l'intégrateur français Exaprobe et renforce son activité dans les domaines de la sécurité et des réseaux.

2013 : Econocom se rapproche du groupe Osiatis et fait une avancée majeure dans le domaine des services numériques. Suite à cette acquisition, Econocom réalisera près de 2,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 650 millions dans le domaine des services numériques aux entreprises. Le Groupe emploiera plus de 8 000 collaborateurs dans 20 pays.

3 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

3.1 Faits marquants :

L'exercice 2012 a été marqué par :

- Des investissements soutenus pour renforcer l'attractivité commerciale du Groupe grâce au lancement de nouvelles solutions innovantes dans le domaine du Cloud (viCUBE, viSPACE, etc.);
- L'intégration d'acquisitions ciblées afin de compléter les expertises du Groupe (virtualisation, cloud, mobilité et sécurité) et sa couverture internationale (Espagne et Mexique);
- Une politique dynamique de retour aux actionnaires (rachats et annulation d'actions, dividendes).

L'exercice 2011 a été marqué par :

- L'intégration opérationnelle réussie du groupe ECS ;
- Une dynamique commerciale plus solide que prévue qui contribue à la croissance organique ;
- La poursuite des investissements dans des relais de croissance (secteur médical et solutions multimédia) et le lancement de nouvelles offres innovantes (Everpad pour les tablettes, Neverstop pour les datacenters, MyBaas dans le cloud, ...)
- Un résultat opérationnel courant supérieur à l'objectif, notamment soutenu par les synergies avec ECS ;
- Le remboursement accéléré de la dette bancaire contractées en 2010 dans le cadre de l'acquisition du groupe ECS (182 M€) grâce à une forte génération de cash-flow, une réduction sensible du besoin en fonds de roulement dès le 4^e trimestre 2010 et l'émission, en mai 2011, d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour 84 M€.

L'exercice 2010 a été marqué par :

- L'acquisition du groupe ECS pour un montant initialement fixé à 192,8 M€ (ajusté en 2011 à 178,7 M€) et financé par une dette d'acquisition de 120 M€, d'une remise d'action Econocom pour 30 M€ au cessionnaire, d'un prêt relais de 40 M€ et de la trésorerie du Groupe pour le différentiel.

3.2 Données consolidées annuelles: comparaison 2012, 2011 et 2010

3.2.1 Chiffres clés

(en millions €)	2012	2011	2010
Produits des activités poursuivies	1538,3	1584,3	1021,4
Résultat opérationnel courant (avant amortissement du portefeuille clients ECS) ⁽²⁾		66,6	47,5
Résultat opérationnel courant	72,1	64,6	47
Résultat opérationnel	68,6	46	40,3
Capitaux propres	157,2	135,5	139,7
Endettement net	-30,7	-112,9	0,5

(2) L'amortissement du portefeuille de clients ECS résulte d'une allocation du goodwill ECS à hauteur de 40 M€ à la valeur représentée par le portefeuille de clients acquis. Cet actif incorporel est amorti sur 20 ans.

3.2.2 Chiffres d'affaires

(en millions €)	2012	2011	2010
Location	1 003	1 080	636
Services	264	249	151
Distribution	214	212	197
Telecom	57	43	37
Total	1 538	1 584	1 021

3.2.2.1 Généralités

En 2012, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 1,54 milliard d'euros, soit un recul de -2,9% par rapport à 2011. Entre 2011 et 2010, le chiffre d'affaires du Groupe de 1,58 milliard d'euros progresse de 5% à périmètre comparable (les chiffres 2010 prennent en compte 3 mois d'activité ECS contre 12 mois en 2011).

3.2.2.2 Activité Location

Le repli du chiffre d'affaires de l'activité Location entre 2011 et 2012 est lié à une diminution du volume des contrats particulièrement défavorable sur la Belgique et les Pays-Bas (après une année 2011 marquée par plusieurs opérations exceptionnelles) et au recentrage de la force commerciale en France. Ces effets sont compensés d'une part par une progression importante de l'Europe du Nord, notamment grâce à de grands contrats en Angleterre et d'autre part par le succès des solutions d'entreprise pluri-métiers, qui enregistrent une croissance de plus de 80% sur 2012.

En 2011, l'activité Location a connu une très forte progression de son chiffre d'affaires (+70%) par rapport à 2010, largement due à l'acquisition d'ECS qui est consolidée sur l'ensemble de l'année en 2011 alors qu'elle ne l'était que sur un trimestre en 2010. Sur une base proforma le chiffre d'affaires est en légère décroissance (-2%) en raison de la décision stratégique de réduire, sur les entités ex-ECS, les volumes de contrats refinancés avec recours et les contrats avec les petits clients. A périmètre comparable (hors activités non stratégiques) le chiffre d'affaires progresse de 3% grâce à une activité commerciale très soutenue. Par ailleurs, l'activité Location porte la plupart des solutions d'entreprises proposées aux clients du Groupe. Le succès de ces offres pluri-métiers qui sont au cœur de la stratégie d'Econocom a été confirmé en 2011 avec un doublement de son chiffre d'affaires.

3.2.2.3 Activité Distribution

En 2012, l'activité Distribution a connu une légère croissance par rapport à 2011, ce qui témoigne d'une très bonne capacité de résistance dans un marché mondial d'équipements informatiques en baisse. Ce résultat a été possible grâce à la diversification vers la distribution de produits Apple et multimédia en entreprise.

En 2011, l'activité Distribution a connu une forte croissance (+21%) par rapport à 2010. Cette performance est à périmètre comparable, le groupe ECS n'ayant pas d'activité équivalente. Cette progression, sensiblement supérieure à celle du marché, s'explique notamment par la signature de contrats pluriannuels en Belgique et en France, et également par les retombées des investissements réalisés dans des domaines porteurs, comme les solutions dédiées aux secteurs médical et multimédia, les offres multimedia ou encore l'offre Everpad de déploiement et d'administration de tablettes tactiles en entreprises.

3.2.2.4 Activité Services

En 2012, l'activité Services a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de 6% (2% à périmètre comparable). La réorganisation et les investissements commerciaux initiés en 2011 et poursuivis en 2012 ont permis de confirmer l'amélioration de la rentabilité de l'activité.

En 2011, à périmètre constant, les activités d'infogérance et d'assistance technique étaient en progression par rapport à 2010, portées par des investissements en France. Les activités de maintenance, de consultance et de projets ont été impactées par le ralentissement des investissements informatiques notamment au second semestre. L'exercice 2011 a été marqué par des efforts de réorganisation et des investissements commerciaux qui ont porté leurs fruits dès 2012.

3.2.2.5 Activité Telecom

L'activité Telecom affiche un chiffre d'affaires de 57 M€ sur 2012 contre 43 M€ sur 2011. La croissance organique de plus de 30% est notamment le fruit du succès de l'offre d'infogérance de parcs de terminaux mobiles et tablettes.

Entre 2010 et 2011, l'activité Telecom a enregistré une croissance de 16% et affiche un chiffre d'affaires de 43 M€ sur 2011 contre 37 M€ sur 2010. Il s'agit pour cette activité d'une croissance purement organique, le groupe ECS n'ayant pas d'activité équivalente.

Tous les domaines de compétences de cette activité concourent à cette progression. Econocom est désormais le premier infogéreur français avec plus de 150 000 lignes en parc. L'activité de distribution de matériel et de vente de lignes opérateurs est dynamique et clé pour la commercialisation des services. Enfin les fortes compétences et les partenariats développés avec Apple et Microsoft permettent à l'activité de profiter pleinement de l'essor des tablettes dans le monde de l'entreprise.

3.2.3 Résultat opérationnel courant

(en millions €)	2012	2011	2010
Location	63,5	56,2	43,4
Services	4,4	-0,5	1,7
Distribution	3,5	4,7	3,5
Telecom	4	3	2,5
Coûts non affectés ou autres activités	-1,3	3,2	-3,6
Total avant amortissement du portefeuille clients ECS⁽²⁾	74,1	66,6	47,5

2) L'amortissement du portefeuille de clients ECS résulte d'une allocation du goodwill ECS à hauteur de 40 M€ à la valeur représentée par le portefeuille de clients acquis. Cet actif incorporel est amorti sur 20 ans.

3.2.3.1 Généralités

En 2012, la progression des performances en Services IT et Telecom, la bonne maîtrise des coûts et l'effet continu des synergies nées de l'intégration réussie d'ECS, permettent au Groupe d'afficher un résultat opérationnel courant de 74,1⁽¹⁾ M€ en progression de 11% entre 2012 et 2011.

En 2011, grâce aux synergies issues de l'acquisition d'ECS et à une bonne maîtrise des charges opérationnelles, le résultat opérationnel courant ressort à 66,6⁽¹⁾ M€ contre 47,5 M€ un an plus tôt. À périmètre comparable, la croissance du résultat opérationnel courant est de l'ordre de +35%.

3.2.3.2 Commentaires par activité

Location

La progression du résultat opérationnel courant 2012 versus 2011 est liée à plusieurs éléments.

D'une part, des contrats exceptionnels par leur taille ont été comptabilisés en 2012, notamment au Royaume-Uni.

D'autre part l'impact des synergies avec ECS a joué avec un effet année pleine (les restructurations, les déménagements et les départs ont amélioré significativement le résultat opérationnel courant).

Services

L'amélioration de la rentabilité des services en 2012 par rapport à 2011 s'explique à la fois par le supplément de chiffres d'affaires entre les deux semestres, par l'impact des synergies avec ECS qui a joué avec un effet année pleine, par l'impact des acquisitions de sociétés dans ce métier (majoritairement réalisées sur le second semestre), et enfin par la constatation de crédit d'impôt recherche en France dont l'impact au titre de l'exercice 2012 a été comptabilisé en résultat opérationnel courant.

Distribution

La baisse du résultat opérationnel courant de cette activité est liée à une affaire exceptionnelle comptabilisée sur le premier semestre 2011 et non récurrente.

Telecom

La nette progression du résultat opérationnel courant de l'activité Telecom est portée par la bonne performance commerciale, ainsi que par deux très beaux contrats en 2012.

3.2.4 Autres produits et charges opérationnels non courants

En 2012, les autres produits et charges opérationnels non courants concernent le crédit d'impôt recherche relatifs aux années antérieures à 2012 (2008 à 2011), pour lesquelles le groupe Econocom a évalué, grâce à un conseil externe, les montants et a réclamé les sommes à l'administration (2011 en cours de dépôt). Cet élément représente un profit sur exercices antérieurs de 10,1M€. Par ailleurs, des charges ont été encourues pour 13,6M€ au titre des coûts de mise en œuvre des synergies liées au rapprochement des deux groupes Econocom et ECS (essentiellement coûts de départs de personnes dont les postes ont été supprimés pour 9,2M€ ou autres frais comme les frais de déménagement pour rationaliser les différents sites géographiques).

En 2011, des charges avaient été encourues pour 14,9M€ au titre des synergies liées au rapprochement des deux groupes Econocom et ECS (essentiellement coûts de départs de personnes dont les postes ont été supprimés pour 10,7M€ et autres coûts pour 4,2M€).

3.2.5 Résultat opérationnel

En 2012, le résultat opérationnel est en forte progression à 68,6 M€ contre 46,0 M€ en 2011, grâce à l'amélioration du résultat opérationnel courant, à la maîtrise des coûts liés à l'intégration du groupe ECS, ainsi qu'à l'impact positif du dispositif du Crédit-Impôt Recherche

En 2011, le résultat opérationnel s'élève à 46,0 M€ (51,7 M€ avant amortissement du portefeuille clients ECS et avant dépréciation du goodwill de la société Alliance Support Services) contre 40,3 M€ l'année dernière (40,8 M€ avant amortissement du portefeuille clients ECS).

3.2.6 Résultat financier

En 2012, le résultat financier est en très nette amélioration par rapport à 2011 d'une part du fait du remboursement anticipé intégral en fin d'année des dettes bancaires liées à l'acquisition d'ECS, d'autre part de la présence d'éléments exceptionnels en 2011 (voir ci-dessous). Le résultat financier 2012 inclut quasi exclusivement les intérêts relatifs à l'Oceane pour un montant de 4,6M€.

En 2011, le résultat financier intègre des coûts non récurrents liés au remboursement anticipé des emprunts bancaires, ayant entraîné le passage immédiat en résultat des frais de mise en place de ces emprunts (initialement étalés sur 5 ans). Ces charges financières non récurrentes s'élèvent à 6,1M€. Le solde, soit 5,8M€, correspond à la charge relative aux Oceane (mises en place fin mai 2011) pour 2,7M€ et aux charges d'intérêt sur emprunt bancaire lié à l'acquisition d'ECS.

3.2.7 Impôt

En 2012, le taux facial d'impôt du groupe est de 25,7% mais bonifié par un élément exceptionnel relatif au crédit d'impôt recherche sur exercices 2008 à 2012. Hors cet élément, le taux d'impôt du groupe se situe à 31%, ce qui est proche de la moyenne des taux locaux des pays dans lesquels le groupe est présent.

En 2011, le taux facial d'impôt du groupe est de 37,5% mais inclus également différents éléments exceptionnels comme la dépréciation du GW Alliance et des frottements fiscaux sur opérations internes (dividendes et réorganisations juridiques). Hors ces éléments exceptionnels, le taux d'impôt du groupe se situe à 30%, ce qui est proche de la moyenne des taux locaux des pays dans lesquels le groupe est présent.

3.2.8 Résultat net

Le résultat net, part du groupe, s'élève à 47,4 millions d'euros et a plus que doublé par rapport aux 21,5 millions d'euros réalisés en 2011. Outre l'amélioration des performances opérationnelles, le groupe bénéficie de la forte diminution des coûts non récurrents nets.

Le bénéfice net par action (avant amortissement de la clientèle ECS) s'élève à 0,51 euro, en progression de plus de 120% sur un an.

3.3 Données consolidées semestrielles: comparaison 2013, 2012 et 2011

3.3.1 Faits marquants du premier semestre 2013

Au cours du premier semestre 2013, Econocom a poursuivi sa stratégie de croissance mixte en prenant le contrôle d'Exa-probe (convergence ICT et sécurité) et en levant l'option lui permettant d'acquérir la totalité du capital de Centix (virtualisation).

Le 19 avril, Econocom et les actionnaires de référence d'Osiatis ont annoncé leur entrée en négociations exclusives en vue du rapprochement des deux groupes.

Le 1er juillet 2013, Econocom a annoncé la signature des accords portant sur l'acquisition par le Groupe de la majorité du capital d'Osiatis. Un projet d'offre publique sera déposé par Econocom à l'automne en vue d'acquérir le solde des titres Osiatis.

La transaction permettra aux deux groupes de faire une avancée majeure dans un marché des services numériques en concentration, où la taille constitue un enjeu stratégique.

3.3.2 Données consolidées

3.3.2.1 Chiffres clés semestriels

Chiffres clés (non audités) (en millions €)	S1 2013	S1 2012	S1 2011
Produits des activités poursuivies	792,3	736,9	763,7
Résultat opérationnel courant (avant amortissement du portefeuille clients ECS) ⁽²⁾	23,4	26	18,6
Résultat opérationnel courant	22,4	25	17,6
Résultat opérationnel	20,1	21,3	12,8
Capitaux propres	146	133,9	122,9
Endettement net	-82,6	-59	-112,9

(2) L'amortissement du portefeuille de clients ECS résulte d'une allocation du goodwill ECS à hauteur de 40 M€ à la valeur représentée par le portefeuille de clients acquis. Cet actif incorporel est amorti sur 20 ans.

3.3.3 Chiffres par activité

Le chiffre d'affaires consolidé s'analyse de la façon suivante :

Chiffres clés (non audités) (en millions €)	S1 2013	S1 2012	S1 2011
Services	154	123	127
Distribution	123	100	99
Location	490	483	520
Telecom	25	31	18
Total	792	737	764

La contribution de chaque activité au résultat opérationnel courant du Groupe est la suivante :

(en millions €)	S1 2013	S1 2012	S1 2011
Location	19,3	21,2	17,7
Services	1,6	1,8	(0,4)
Distribution	2,1	1,8	1,2
Telecom	0,4	1,4	0,9
Coûts non affectés ou autres activités	-	(0,2)	(0,8)
Total avant amortissement du portefeuille ECS	23,4	26,0	18,6

3.3.3.1 Généralités

Le premier semestre 2013 est marqué par une croissance du chiffre d'affaires de 7,5% portée par nos acquisitions (4,7%) et est également marqué par une croissance organique de l'activité de 2,8%. Cette croissance marque la pertinence des choix d'Econocom dans un marché numérique marqué par la baisse des activités IT traditionnelles.

Devant ces transformations rapides du marché, le Groupe a lancé au premier semestre son plan stratégique « Mutation » et a immédiatement engagé des investissements, notamment en vue d'étendre son expertise technique et commerciale dans des secteurs de croissance. Ces investissements, ainsi qu'une saisonnalité exceptionnelle en 2012, expliquent le repli du résultat opérationnel courant au premier semestre.

Sur le premier semestre 2012, le chiffre d'affaires consolidé atteint 736,9 millions d'euros contre 763,7 millions d'euros un an plus tôt. Dans un contexte de marché marqué par un attentisme des donneurs d'ordre, ce léger repli (-3,5%) s'explique principalement par un décalage de mise en œuvre de certains contrats et par le désengagement des activités commerciales non stratégiques.

Ce recentrage de l'activité, ainsi que les synergies issues de l'intégration d'ECS et la maîtrise des charges opérationnelles, ont conduit le résultat opérationnel courant à passer de 18,6 millions à 26 millions d'euros (+39%).

3.3.3.2 Activité Services

Le premier semestre 2013 des activités de Services se clôture avec une croissance de 25 % du chiffre d'affaires (dont 20 % liée aux acquisitions réalisées sur les douze derniers mois). La contribution des acquisitions, supérieure aux objectifs, est le reflet de la bonne capacité d'intégration du Groupe. La croissance organique (5 %) est d'une part liée au positionnement stratégique du Groupe, présent sur les segments de marché porteurs et en particulier la sécurité, la virtualisation du poste de travail et le cloud, et d'autre part aux investissements réalisés en développement de produits et en recrutement de force commerciale, qui commencent à porter leurs fruits. La perspective de progression de la rentabilité de cette activité est bonne.

Au premier semestre 2012, l'activité Services a connu une légère baisse de son chiffre d'affaires par rapport au premier semestre 2011. Par ailleurs, le plan de réorganisation et les investissements réalisés en 2011 ont porté leurs fruits et permettent à l'activité de dégager à nouveau une contribution positive au résultat opérationnel courant.

3.3.3.3 Activité Distribution

Au premier semestre 2013, l'activité Distribution a connu une forte progression du chiffre d'affaires (+24 %) pour moitié liée à l'intégration de la société France Systèmes et au renforcement de l'expertise et de l'offre Apple aux professionnels, pour moitié liée à la croissance organique et aux premiers succès du plan stratégique avec en particulier les ventes de nouveaux types de matériels numériques.

Au premier semestre 2012, l'activité Distribution a connu une progression de son chiffre d'affaires de 1% dans un environnement de marché pourtant difficile, tout en améliorant significativement sa rentabilité par rapport à la même période l'an passé.

3.3.3.4 Activité Location

Au premier semestre 2013, l'activité Location est en progression dans un contexte de baisse importante du marché des équipements IT. Ce bon résultat est à attribuer d'une part à la forte croissance des solutions d'entreprises qui intègrent un volet locatif à des services opérationnels et d'autre part à l'extension de l'offre aux objets numériques connectés. La croissance de cette activité est particulièrement significative au Benelux. La rentabilité opérationnelle est en ligne avec le plan de marche sur l'année 2013, et son léger retrait sur le premier semestre s'explique par un retour à une saisonnalité plus traditionnelle des résultats, le premier semestre 2012 ayant été particulièrement bon.

Au premier semestre 2012, l'activité Location a souffert de décalages de mise en œuvre de certaines opérations importantes et avait bénéficié de deux opérations très significatives au premier semestre 2011. Elle a néanmoins réussi à accroître sa contribution au résultat opérationnel courant de près de 20% grâce à la bonne tenue des marges commerciales et aux synergies suite à l'acquisition d'ECS.

3.3.3.5 Activité Telecom

Au premier semestre 2013, l'activité Telecom enregistre une baisse prévue de son chiffre d'affaires liée au recul des ventes de matériels. Les investissements réalisés en services (notamment dans le cadre de l'intégration du logiciel de la société Tac-tem dans l'offre du Groupe) ont pénalisé le résultat opérationnel courant du premier semestre 2013.

Au premier semestre 2012, l'activité Telecom est en très forte progression par rapport au premier semestre 2011, en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité, grâce, entre autres au succès de ses offres de gestion de tablettes pour les clients professionnels.

3.3.4 Situation financière

Au cours du premier semestre 2013, l'endettement financier net ressort à 83 millions d'euros, en augmentation de 24 millions d'euros en un an. La politique active de retour aux actionnaires par dividendes et rachat d'actions ainsi que les acquisitions réalisées expliquent cette variation qui ne remet pas en cause la structure financière saine d'Econocom, qui s'appuie notamment sur une obligation convertible à échéance juin 2016 comptabilisée pour 80M€.

Au cours du premier semestre 2012, l'endettement financier net ressort à 59 millions d'euros, en réduction de 53 millions d'euros en un an. La situation de la trésorerie est en amélioration de près de 50 M€ par rapport à la même période en 2011. Au cours du premier semestre 2012, Econocom a réalisé l'acquisition de Centix (solutions de virtualisation) et de Tactem (solutions de gestion télécoms).

3.4 Restriction à l'utilisation des capitaux propres

Dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible (OCEANE) de 2011, Econocom n'est pas tenu de respecter de covenant financier à défaut desquels l'obligation pourrait éventuellement devenir exigible par anticipation. Il est soumis à des clauses standards de respect de la protection anti-dilutive des obligataires et le maintien de la cotation des actions. Ces clauses sont définies dans le prospectus d'émission de l'emprunt obligataire en date du 31 mai 2011 et disponible sur le site internet du Groupe.

Les lignes de crédit ne comportent pas de clauses restrictives en matière de dette maximale, de ratios financiers ou de notations de crédit dont le dépassement déclencherait l'exigibilité immédiate des lignes de crédit.

Econocom n'a par ailleurs aucune restriction légale ou économique susceptible de limiter ou restreindre de façon significative et dans un avenir prévisible, les flux financiers au sein du Groupe.

4 LA SOCIÉTÉ, SES TITRES ET SES ACTIONNAIRES

4.1 Nom, siège social et constitution

- Dénomination : Econocom Group SA/NV
- Siège social : 5 Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles (Tél. 32 2 790 81 11).
- Forme juridique, constitution, publications :

Econocom a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit belge, acte du notaire Jacques Possoz, le 2 avril 1982, publié aux annexes du Moniteur Belge du 22 avril 1982 (n° 820-11).

Econocom est régie par le droit belge et a qualité de société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne au sens de l'article 438 du Code des sociétés.

Elle est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422.646.816.

- Durée : la Société a été constituée pour une durée illimitée
- Année comptable : du 1^{er} janvier au 31 décembre

4.2 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

- l'achat, la vente, la location ainsi que la fourniture d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, de même même que toutes opérations financières y relatives ;
- la conclusion de tout contrat d'études de développement industriel d'organisation d'entreprise et de tous conseils techniques dans le domaine de l'informatique ;
- la création et la mise en application de services électroniques et de tous systèmes de programmation s'y rapportant.

A cet effet, Econocom peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques et industrielles.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession, de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises belges ou étrangères ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

4.3 Capital

4.3.1 Capital social (article 5 des statuts)

Au 31 décembre 2012, le capital social d'Econocom s'élève à 17 076 677,70 € et est représenté par 96 691 588³⁾ actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme nominatives ou dématérialisées. Il est entièrement libéré.

4.3.2 Modification du capital par l'Assemblée Générale (article 7 des statuts)

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

Lors de toute augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale, celle-ci sur proposition du Conseil d'Administration, fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles.

Les nouvelles actions à souscrire contre espèces sont offertes par préférence aux propriétaires d'actions de capital, au prorata du nombre de leurs titres au jour de l'émission, dans le délai fixe par l'Assemblée Générale, et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Les émissions d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes ne peuvent être faites que dans le respect des dispositions légales.

Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification aux statuts ou par le Conseil d'Administration agissant dans le cadre du capital autorisé, et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, le tout conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a, dans tous les cas, la faculté de passer avec tous tiers, aux clauses et conditions qu'il avisera, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Le capital social peut être amorti sans être réduit par remboursement aux titres représentatifs de ce capital d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à la loi.

3) Après division par 4 des actions Econocom Group par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2012.

4.3.3 Évolution du capital

Au 31 décembre 2012, le capital social d'Econocom s'élève à 17 076 677,70 € et est représenté par 96 691 588⁴⁾ actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme d'actions nominatives, au porteur ou dématérialisées. Il est entièrement libéré.

Afin de respecter la loi belge du 14 décembre 2005 relative à la suppression des titres au porteur, le Conseil d'Administration d'Econocom a procédé le 7 décembre 2007 à une modification des statuts de la société de façon à informer les détenteurs de titres au porteur d'Econocom qu'ils devront avant le 1er janvier 2014 inscrire leurs titres au porteur en compte-titres de façon à les convertir en titres dématérialisés. Les titres au porteur déjà inscrits en compte-titres au 31 décembre 2007 existent de plein droit sous forme dématérialisée à partir du 1er janvier 2008.

Le capital autorisé disponible s'élève au 31 décembre 2012 à 15 285 166,46 €. Le Conseil d'Administration a décidé, sous la condition suspensive de la conversion des obligations convertibles au 1er juin 2016, d'augmenter, dans le cadre du capital autorisé, le capital souscrit et libéré à concurrence du montant maximum correspondant à la conversion de toutes les obligations convertibles en actions nouvelles, soit 2 825 756 €. Il est précisé que le Conseil d'Administration s'est réservé le droit, lorsqu'il recevra une demande de conversion d'un titulaire d'obligation, de livrer des actions ordinaires existantes.

Les variations de capital intervenues entre 2002 et 2009 ont consisté en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de levées d'options par les salariés du Groupe.

En 2010, Econocom a procédé à l'émission de 1 372 897 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à SG Financial Services Holding, filiale Société Générale, en paiement d'une partie du prix d'acquisition du groupe ECS.

Au cours de l'exercice 2011, Econocom a réalisé, pour un total de 84 millions d'euros, l'émission de 4 000 000 obligations convertibles, ou échangeables en actions nouvelles ou existantes à échéance 1er juin 2016, avec un coupon de 4 % par an, payable annuellement à terme échu. Suite à la division par 4 des actions Econocom en septembre 2012, chaque obligation donne droit désormais à 4 actions Econocom à un cours de conversion de 5,25€ (21€ avant le split de l'action). En cas de conversion de toutes les obligations, 16 millions² d'actions nouvelles seraient émises, représentant une dilution de 16,55 % du capital de la société.

Par décision du 14 septembre 2012, Econocom a procédé à l'annulation de 2 000 000 actions Econocom puis à la division par quatre des actions Econocom.

Le nombre d'actions Econocom et le nombre de droits de vote (dénominateur) sont l'un et l'autre de 96 691 588 au 31 décembre 2012.

4) Après division par 4 des actions Econocom Group par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2012.

En synthèse, le capital social et le nombre d'actions, depuis le 1er janvier 2002, ont évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (€)	Prime d'émission (€)	Total de l'opération (€)	Nombre d'actions	Capital souscrit (€)
01/01/02						8 149 105	16 018 319,08
30/04/02	Levée d'options	9 900	19 503,00	96 087,36	115 590,36	8 159 005	16 037 822,08
27/06/02	Division de l'action par 4					36 636 020	16 037 822,08
18/12/02	Annulation d'actions propres	(1 136 020)				31 500 000	16 037 822,08
22/12/04	Annulation d'actions propres	(1 500 000)				30 000 000	
20/07/05	Levée d'options	265 000	143 100,00	966 650,00	1 109 750,00	30 265 000	16 180 922,08
22/12/05	Annulation d'actions propres	(1 265 000)				29 000 000	16 180 922,08
15/05/07	Annulation d'actions propres	(2 200 000)				26 800 000	16 180 922,08
20/12/07	Annulation d'actions propres	(1 000 000)				25 800 000	16 180 922,08
22/12/08	Annulation d'actions propres	(1 000 000)				24 800 000	16 180 922,08
28/10/10	Augmentation de capital en paiement d'une acquisition	1 372 897	895 755,62	14 206 111,38	15 101 867,00	26 172 897	17 076 677,70
14/09/12	Annulation d'actions propres	(2 000 000)				24 172 897	17 076 677,70
14/09/12	Division de l'action par 4	72 518 691				96 691 588	17 076 677,70
31/12/12						96 691 588	17 076 677,70

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010 a octroyé au Conseil d'Administration, pour une période de 5 ans, une nouvelle autorisation d'augmenter le capital social conformément à l'article 603 du Code des sociétés, en une ou plusieurs fois, pour un montant maximum de 16 180 922,08 €. Après usage de cette autorisation par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2010, le montant du capital autorisé s'élève à 15 285 166,46 €,.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010 a également autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société et ceci pour une période de 3 ans. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2013, et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions propres. Elle a fixé à 1,5 euros le prix minimum de rachat et à 9 euros, après prise en compte du split de l'action intervenu en septembre 2012. Par ailleurs, le nombre maximum de titres pouvant être rachetés pendant la durée du programme (5 ans) se monte à 19 338 317 (après split de l'action).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2012 a renouvelé pour une période de 3 ans l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter en cas de danger grave et imminent, des actions de la société Econocom sans passer par la voie de l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2012, Econocom détenait 2019 584 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et 182 927 actions Econocom acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane BNP Paribas, soit une auto détention de 2 202 511 actions Econocom représentant 2,28 % du nombre total d'actions émises.

4.4 Droits attachés aux actions

4.4.1 Participation aux Assemblées Générales et droit de vote

4.4.1.1 Participations aux Assemblées Générales

4.4.1.1.1 Droit de participer aux Assemblées Générales

Tous les actionnaires ont le droit de participer aux Assemblées Générales d'Econocom, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, moyennant le respect des formalités à satisfaire pour assister aux Assemblées Générales, développées dans la section «Assemblées Générales» du présent chapitre.

4.4.1.1.2 Droit de faire convoquer une Assemblée Générale

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 20% du capital social d'Econocom ont le droit de requérir du Conseil d'Administration ou du Commissaire qu'il convoque une Assemblée Générale des actionnaires.

4.4.1.1.3 Droit d'ajouter des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 3% du capital social d'Econocom ont le droit de requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des Assemblées Générales ainsi que de déposer des propositions de décision concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ce droit ne s'applique pas aux Assemblées convoquées suite à une première Assemblée qui n'a pas pu délibérer valablement, le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint.

Les actionnaires désirant exercer ce droit doivent (i) prouver qu'ils détiennent effectivement au moins 3% du capital social d'Econocom à la date d'introduction de leur demande et (ii) faire enregistrer leurs actions à la date d'enregistrement pour au moins 3% du capital social d'Econocom.

La possession est établie soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation, établie par un intermédiaire financier, un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées ou d'actions au porteur imprimées correspondantes.

Les demandes des actionnaires sont adressées à la Société par écrit ou par courrier électronique. Elles sont accompagnées, selon le cas, des points à ajouter à l'ordre du jour et des propositions de décision y relatées et/ou du texte des propositions concernant des points qui figuraient déjà à l'ordre du jour. Les demandes doivent également indiquer à quelle adresse postale ou électronique Econocom peut envoyer la confirmation de réception. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le 22^{ième} jour qui précède la date de l'Assemblée Générale concernée.

Econocom accusera réception des demandes dans un délai de 48 heures et publiera un ordre du jour complété au plus tard le 15^{ième} jour calendrier avant l'Assemblée Générale. De même des procurations et formulaires de vote par correspondance modifiés seront publiés sur le site internet de la Société (www.econocom.com). Néanmoins les procurations et formulaires de vote par correspondance qui auront déjà été envoyés à Econocom resteront valables pour les points de l'ordre du jour y mentionnés. Les mandataires auront cependant le droit de dévier des instructions de vote reçues en ce qui concerne les sujets à traiter qui font l'objet de propositions de décision nouvelles, si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de l'actionnaire qu'il/elle représente. Les mandataires seront tenus d'en informer l'actionnaire en question. Les procurations devront indiquer si le mandataire peut voter ou doit s'abstenir concernant les sujets nouveaux ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires.

4.4.1.1.4 Droit de poser des questions

Tous les actionnaires ont, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs et au Commissaire au sujet de leur rapport. Tous les actionnaires ont également, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs sur les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Les Administrateurs et le Commissaire sont obligés de répondre à ces questions dans la mesure où ceci n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société, ses Administrateurs ou son Commissaire. Les questions ayant le même objet peuvent être groupées de sorte que les Administrateurs et Commissaire y fournissent une réponse globale.

Les questions peuvent être adressées avant l'Assemblée (par écrit ou par voie électronique, à l'adresse indiquée dans la convocation) ou pendant l'Assemblée (oralement). Les questions adressées par écrit ou par voie électronique devront parvenir à Econocom au plus tard le 6^{ième} jour calendrier avant l'Assemblée ; elles ne seront prises en compte que si l'actionnaire a rempli les conditions d'admission à l'Assemblée Générale.

4.4.1.1.5 Autres droits d'informations

Tous les actionnaires d'Econocom bénéficient de droits d'informations spécifiques en vertu du Code des sociétés.

La plupart des droits d'informations concernent les Assemblées Générales des actionnaires. Ils incluent entre autre le droit de consulter, ou en obtenir sans frais une copie : (i) le texte des convocations et, le cas échéant, de l'ordre du jour amendé, (ii) le nombre total d'actions et de droits de vote, (iii) les documents qui seront présentés à l'Assemblée Générale (comptes annuels et rapports), (iv) pour chaque sujet à traiter à l'ordre du jour, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration, (v) le cas échéant, les propositions de décision introduites par des actionnaires, dès que possible après leur réception par la Société et (vi) les formulaires de procuration et de vote par correspondance. Ces documents/données peuvent être consultés sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com) et, aux jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège social d'Econocom, 5 Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, à compter de la date de publication de la convocation. Les détenteurs d'actions nominatives recevront par ailleurs une copie de ces documents en même temps que la convocation pour l'Assemblée Générale.

4.4.1.2 Droit de vote aux Assemblées Générales

4.4.1.2.1 Principe

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des cas de suspension prévus par la loi.

D'une manière générale, l'Assemblée Générale est seule compétente pour :

- L'approbation des comptes annuels statutaires (les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS ne devant pas faire l'objet d'une approbation);
- La désignation et la révocation des Administrateurs et du Commissaire;
- L'octroi de la décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
- La fixation du montant de la rémunération des Administrateurs et du Commissaire relativement à l'exercice de leur mandat;
- La distribution des bénéfices;
- L'introduction d'actions en responsabilité contre des Administrateurs;

- Les décisions concernant la dissolution, la fusion et certaines réorganisations de la Société; et
- L'approbation des modifications aux statuts.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

4.4.1.2.2 Quorum de présence et majorité

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée, à la majorité des voix.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur les modifications aux statuts que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital social et les résolutions doivent être prises par les trois quarts des voix.

Si la modification aux statuts porte sur l'objet social, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur cette modification que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et la moitié des parts bénéficiaires s'il en existe et la modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'actions enregistrées pour le vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

4.4.1.2.3 Vote par procuration

Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un fondé de pouvoirs, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations. Les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le 6^{ième} jour qui précède la date de l'Assemblée. Toute procuration qui parviendrait à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété conformément à l'article 533ter du Code des sociétés reste valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elle couvre.

4.4.1.2.4 Vote à distance

Les actionnaires qui ont accompli les formalités de participation visées ci-dessous peuvent voter à toute Assemblée Générale par correspondance ou, si la convocation le permet, grâce à un moyen de communication électronique. Les actions seront prises en considération pour le vote et le calcul des règles de quorum uniquement si le formulaire mis à disposition par la Société a été dûment complété et est parvenu à Econocom au plus tard le 6^{ième} jour qui précède la date de l'Assemblée Générale. Si la convocation permet aux actionnaires de voter à distance grâce à un moyen de communication électronique, la convocation fournit une description des moyens utilisés par la Société pour identifier les actionnaires votant à distance.

4.4.2 Distribution des bénéfices

Toutes les actions participent de la même manière aux bénéfices d'Econocom.

Le bénéfice annuel net de la Société est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur ce bénéfice, il est prélevé annuellement un montant de 5 % pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement n'étant plus obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit.

Sur proposition du Conseil d'Administration, le solde du bénéfice net est mis annuellement à la disposition de l'Assemblée Générale, qui en détermine souverainement l'affectation à la majorité simple des voix émises, dans les limites imposées aux articles 617 et 619 du Code des sociétés. Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Le Conseil d'Administration peut, conformément aux dispositions du Code de sociétés, distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice. Il fixe le montant de ces acomptes et la date de leur paiement.

4.4.3 Liquidation

En cas de dissolution d'Econocom, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale et à défaut de pareille nomination, par les soins du Conseil d'Administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de comité de liquidation.

Ils disposent à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 186 et suivants du Code des sociétés. L'Assemblée Générale détermine les émoluments des liquidateurs. Les liquidateurs ne peuvent entrer en fonction qu'après homologation, par la tribunal de commerce, de leur nomination par l'Assemblée Générale conformément à l'article 184 du Code des sociétés.

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, l'actif net sert d'abord à rembourser en espèces ou en titres, le montant libéré non amorti des actions.

Si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder aux répartitions, rétablissent l'équilibre en mettant toutes les actions sur un pied d'égalité absolue, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des titres insuffisamment libérés soit par des remboursements préalables en espèces au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le solde est réparti également entre toutes les actions.

4.4.4 Droit de préférence en cas d'augmentation de capital

En cas d'augmentation de capital en espèce, avec émission de nouvelles actions ou dans l'hypothèse d'obligations convertibles ou de warrants exerçables en espèces, les actionnaires existants ont, en principe, un droit de souscription préférentielle pour souscrire aux nouvelles actions, obligations convertibles ou warrants proportionnellement à la part de capital social représenté par les actions qu'ils détiennent déjà à la date de l'émission.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut, cependant, limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à des conditions particulières et après que le Conseil d'Administration lui ait fait rapport. Une telle décision doit satisfaire des conditions identiques de quorum de vote et de présence à la décision d'augmentation du capital social de la Société. Les actionnaires peuvent également autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à l'occasion d'une augmentation de capital décidée dans le cadre du capital autorisé.

4.4.5 Modifications des droits attachés aux actions

Les droits attachés aux actions émises par Econocom peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des détenteurs d'actions.

4.5 Assemblées générales

4.5.1 Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit tous les ans le 3^{ème} mardi du mois de mai, à onze heures ou le premier jour ouvrable qui suit si ce jour est un jour férié. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration soumet aux actionnaires les comptes annuels statutaires établis conformément aux normes comptables belges, les comptes annuels consolidés établis conformément aux normes IFRS et les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire portant sur ces comptes. L'Assemblée décide ensuite de l'approbation des comptes annuels statutaires, de l'affectation du résultat, de la décharge des Administrateurs et du Commissaire et, le cas échéant, de la nomination, de la destitution ou du renouvellement du mandat du Commissaire et/ou de certains des Administrateurs.

4.5.2 Assemblées Générales Extraordinaires et Assemblées Générales Spéciales

Une Assemblée Générale Spéciale ou, le cas échéant, une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le Commissaire autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur la demande du Président du Conseil d'Administration, d'un Administrateur Délégué, d'un Directeur Général ou d'un ou plusieurs actionnaires représentant le 5^{ème} au moins du capital social (article 27 des statuts).

4.5.3 Contenu des convocations à l'Assemblée Générale

Les convocations pour toute Assemblée contiennent au moins les éléments d'information suivants:

- l'indication de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée Générale;
- l'ordre du jour contenant l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision;
- une description claire et précise des formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l'Assemblée Générale et pour y exercer leur droit de vote, notamment le délai dans lequel l'actionnaire doit indiquer son intention de participer à l'Assemblée, ainsi que des informations concernant:
 - les droits des actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour, de déposer des propositions de décision et de poser des questions ainsi que le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les actionnaires peuvent adresser leurs demandes. La convocation indique également, le cas échéant la date ultime à laquelle un ordre du jour complété sera publié. La convocation peut se limiter à indiquer ces délais et adresse électronique, à condition de mentionner que des informations plus détaillées sur ces droits sont disponibles sur le site internet de la Société;
 - la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment un formulaire qui peut être utilisé pour le vote par procuration, les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter les notifications, par voie électronique, de désignation d'un mandataire ainsi que le délai dans lequel le droit de vote par procuration doit être exercé; et
 - le cas échéant, les procédures et délais établis par ou en vertu des statuts, permettant de participer à distance à l'Assemblée Générale, et de voter à distance avant l'Assemblée (article 33 des statuts).
- l'indication de la date d'enregistrement, ainsi que l'indication que seules les personnes qui sont actionnaires à cette date auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale;

- l'indication de l'adresse où il est possible d'obtenir, le texte intégral des documents et des propositions de décision visés dans la section ci-dessous aux points, 3), 4) et 5), ainsi que des démarches à effectuer à cet effet;
- l'indication de l'adresse précise du site internet sur lequel les informations visées ci-dessous seront disponibles.

4.5.4 Mise à disposition sur le site web d'Econocom

En outre, le jour de la publication de la convocation à l'Assemblée Générale et de manière ininterrompue jusqu'au jour de l'Assemblée Générale, les informations suivantes sont mises à disposition des actionnaires sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com):

- la convocation ainsi que, le cas échéant, l'ordre du jour complété des sujets à traiter additionnels et des propositions de décision y afférentes qui y auraient été portés, et/ou des propositions de décision qui seules auraient été formulées endéans les délais impartis;
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation, y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus;
- les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale;
- pour chaque sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration. En outre, les propositions de décision formulées par les actionnaires en application de l'article 533ter du Code des sociétés sont ajoutées au site internet dès que possible après leur réception par la Société;
- les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et, le cas échéant, pour voter par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque actionnaire.

Lorsque les formulaires visés au point 5) ne peuvent être rendus accessibles sur le site internet pour des raisons techniques, la Société indique sur son site internet comment obtenir ces formulaires sur papier. Dans ce cas, Econocom est tenue d'envoyer sans délai et sans frais les formulaires à chaque actionnaire qui en fait la demande, à l'adresse postale ou électronique qu'il aura indiquée.

Les informations visées au présent paragraphe restent accessibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com) pendant une période de cinq années à compter de la date de l'Assemblée Générale à laquelle elles se rapportent.

4.5.5 Formalités et délais de convocation

Les convocations pour toute Assemblée Générale doivent être faites par des annonces insérées trente jours au moins avant ladite Assemblée:

- dans le Moniteur belge
- dans un organe de presse de diffusion nationale, sauf si la convocation concerne une Assemblée Générale Ordinaire tenue dans la commune, aux lieu, jour et heure indiqués dans les statuts et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, le rapport annuel, le rapport du Commissaire et le vote sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.
- dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Ces convocations doivent en outre être communiquées 30 jours avant l'Assemblée Générale aux titulaires de titres nominatifs visés par le Code des sociétés, aux Administrateurs et au Commissaire de la Société. Cette communication se fait par lettre ordinaire sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir une telle convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les convocations sont également disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison de l'absence des conditions de présence requises pour la première Assemblée convoquée et pour autant qu'il ait été satisfait au présent paragraphe lors de la première convocation, que la date de la deuxième Assemblée ait été indiquée dans la première convocation et que l'ordre du jour ne comporte aucun sujet à traiter nouveau, le délai de 30 jours visé ci-dessus est porté à 17 jours au moins avant l'Assemblée.

4.5.6 Formalités à satisfaire pour assister à l'Assemblée Générale

Le droit pour un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'y exercer le droit de vote attaché à des actions est subordonné à l'enregistrement comptable de ces actions au nom de cet actionnaire à la date d'enregistrement, à savoir, le 14^{ème} jour qui précède l'Assemblée Générale, à vingt-quatre heures (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, soit par la production des actions au porteur à un intermédiaire financier, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire le jour de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires indiquent à la Société (ou à la personne qu'elle a désignée à cet effet) leur volonté de participer à l'Assemblée Générale, au plus tard le 6^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée, dans le respect des formalités prévues dans la convocation et moyennant présentation de la preuve de l'enregistrement qui lui a été délivrée par l'intermédiaire financier, le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation.

Les titulaires d'obligations, de warrants, de droits de souscription et de certificats émis en collaboration avec la Société peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les actionnaires.

4.6 Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la société

4.6.1 Généralités

Les lois relatives aux offres publiques d'acquisition et aux offres publiques de rachat (squeeze-out) ainsi que leurs arrêtés d'exécution, le Code des sociétés et d'autres lois applicables comportent diverses dispositions (comme l'obligation relative à la publication de participations importantes (voir section 8 du présent chapitre) et le contrôle des concentrations), qui sont susceptibles d'être applicables à la Société et qui créent certaines restrictions à une offre d'achat hostile ou à une modification du contrôle. Ces dispositions pourraient décourager d'éventuelles tentatives d'offre publique d'acquisition que d'autres actionnaires pourraient considérer comme servant leurs intérêts et/ou priver les actionnaires de la possibilité de vendre leurs actions avec une prime.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut, dans certaines circonstances différer ou empêcher une offre publique d'émissions de titres susceptibles d'avoir un effet de dilution.

4.6.2 Capital autorisé (article 7bis des statuts)

A la suite d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Econocom du 18 mai 2010, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, à concurrence d'un montant maximum de 16 180 922,08 €.

Le Conseil d'Administration peut utiliser cette autorisation dans le cas d'une émission d'actions avec ou sans droit de vote, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi que de droits de souscription, payables en numéraire ou en nature, ou d'autres instruments financiers donnant droit à terme à des actions ou auxquels sont attachés d'autres titres de la Société.

La ou les augmentations de capital décidée(s) en vertu de cette autorisation peuvent être effectuées:

- soit par apports nouveaux en numéraire ou en nature, y compris éventuellement une prime d'émission indisponible, dont le Conseil d'Administration fixera le montant, et par création d'actions nouvelles conférant les droits que le Conseil déterminera;
- soit par incorporation de réserves, mêmes indisponibles, ou de primes d'émission, et avec ou sans création d'actions nouvelles.

Cette autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de cinq (5) ans, prenant cours à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010. Elle peut être renouvelée, une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010 a également autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société et ceci pour une période de 3 ans. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2013, et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale.

En cas d'augmentation du capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, le Conseil d'Administration devra affecter les primes d'émission, s'il en existe, à un compte indisponible qui constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra, sous réserve de son incorporation au capital par le Conseil d'Administration, comme prévu ci-avant, être réduit ou supprimé que par une décision de l'Assemblée Générale, statuant dans les conditions requises par l'article 612 du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires dans l'intérêt social et dans le respect des conditions imposées par les articles 595 et suivants du Code des sociétés, même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel ou de ses filiales, sauf dans les cas prévus à l'article 606, 3^o dudit Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société, à augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés. Cette autorisation est conférée pour une durée de trois (3) ans, prenant cours à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010. Les augmentations de capital décidées dans le cadre de cette autorisation s'imputeront sur la partie restante du capital autorisé prévu au premier alinéa.

Le Conseil d'Administration est compétent, avec faculté de substitution, pour adapter les statuts à la nouvelle situation du capital et des actions après chaque augmentation de capital intervenue dans le cadre du capital autorisé.

4.6.3 Acquisition et aliénation d'actions propres (article 12 des statuts)

La Société ne peut acquérir ses propres actions ou parts bénéficiaires, par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, qu'à la suite d'une décision d'une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité prévues à l'article 559 du Code des sociétés, qui fixe notamment le nombre maximum d'actions ou parts bénéficiaires à acquérir, la durée pour laquelle l'autorisation est accordée, dans la limite prévue par l'article 620 du Code des sociétés, ainsi que les contre-valeurs minimales et maximales.

Une telle autorisation a été donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 pour une période de cinq ans. Elle a fixé à 1,5 euros le prix minimum de rachat et à 9 euros, après prise en compte du split de l'action intervenu en septembre 2012. Par ailleurs, le nombre maximum de titres pouvant être rachetés pendant la durée du programme (5 ans) se monte à 19 338 317 (après split de l'action).

L'Assemblée Générale peut également autoriser le Conseil d'Administration à acquérir, conformément aux dispositions légales alors en vigueur, les actions ou parts bénéficiaires de la Société par voie d'achat ou d'échange pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2012 a renouvelé pour une période de 3 ans l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la société Econocom en cas de danger grave et imminent.

Cette autorisation peut être prorogée une ou plusieurs fois conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration peut, par ailleurs, aliéner les actions de la Société, inscrites au premier marché d'une bourse de valeurs mobilières ou admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs située dans un Etat membre de l'Union européenne, en bourse ou de toute autre manière. Lorsqu'il s'agit d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, il est autorisé à aliéner toutes actions ou parts bénéficiaires en Bourse ou à la suite d'une offre en vente faite aux mêmes conditions à tous les actionnaires.

4.7 Notifications des participations importantes

La Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la directive 2001/34/CE a été transposée en droit belge par la loi 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé («Loi Transparence») et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes (l'«Arrêté Royal Transparence»). Cette législation est entrée en vigueur le 1 septembre 2008.

Conformément à ces dispositions, toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres conférant le droit de vote de la Société notifie à celle-ci et à la FSMA le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent une quotité de 5 % ou plus du total des droits de vote existants. Cette notification est également obligatoire en cas d'acquisition, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette acquisition le nombre de droits de vote atteint ou dépasse une quotité de 10 %, de 15 %, de 20 %, et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage, du total des droits de vote existants. Une même notification est également obligatoire en cas de cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette cession les droits de vote retombent en dessous d'un des seuils visés ci-dessus.

Conforme à l'article 6 de la Loi Transparence, les obligations de publicité mentionnées ci-dessus, sont applicables chaque fois que les seuils mentionnés ci-dessus sont dépassés (vers le haut ou vers le bas) suite à, entre autres: (i) l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote, quelle que soit la manière d'acquisition ou de cession, par exemple, par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, ou succession; (ii) le franchissement passif des seuils (résultant d'un événement modifiant la répartition des droits de vote); ou (iii) la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord d'action de concert.

La notification doit être faite à la FSMA et à la Société dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrables suivant la date à laquelle l'événement donnant lieu à la notification de transparence a eu lieu.

La Société doit publier toutes les informations contenues dans la notification au plus tard dans les trois jours ouvrables qui suivent sa réception. En outre, la Société doit mentionner, dans l'annexe à ses comptes annuels, la structure de son actionnariat (telle que résultant des déclarations reçues).

La Société doit également publier le total du capital, le nombre total de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote ainsi que, par catégorie (le cas échéant), le nombre de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote, à la fin de chaque mois calendrier au cours duquel une augmentation ou une baisse de ces nombres est intervenue. En outre, la Société doit divulguer, le cas échéant, le nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote et de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis, le nombre total de droits de vote qui résulteraient de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription et le nombre total d'actions sans droit de vote.

4.8 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement du contrôle d'Econocom

À l'issue du rapprochement avec Osiatis, Jean-Louis Bouchard, Président du Groupe Econocom, resterait le premier actionnaire d'Econocom avec environ 41% du capital et Walter Butler, par l'intermédiaire de BML Belgium, société contrôlant Osiatis, en deviendrait un actionnaire de référence avec plus de 6% et rentrerait au Conseil d'administration d'Econocom. Par conséquent, à l'issue de cette opération, le contrôle ne serait pas modifié.

5 CORPORATE GOUVERNANCE

5.1 Conseil d'administration et comités exécutifs

La composition et le mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités sont régis par :

- les articles 517 et suivants du Code des sociétés ;
- les articles 13 et suivants de statuts ; et
- les règlements d'ordre intérieur des comités respectifs, disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com), à savoir : (i) le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration du 22 novembre 2012 («ROI CA»); (ii) le règlement d'ordre intérieur du Comité de Direction du 22 novembre 2012 («ROI Comité de Direction»); (iii) le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit du 22 novembre 2012 («ROI Comité d'Audit»); et (iv) le règlement d'ordre intérieur du Comité de Rémunération du 31 août 2011 («ROI Comité de Rémunération»).

Pour plus de détails quant à la gouvernance d'entreprise, veuillez vous référer également aux sections 5 et 7 du chapitre V du présent document comprenant le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2012.

5.1.1 Conseil d'Administration

5.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

5.1.1.1.1 Nomination (article 13 des statuts et article 3 du ROI CA)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour six ans au plus par l'Assemblée Générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle. Leur mandat est rééligible. Le mandat des Administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée Générale qui a procédé à la réélection.

La composition du Conseil assure une représentation équilibrée entre les Administrateurs exécutifs, les Administrateurs non exécutifs indépendants et les autres Administrateurs non exécutifs. Si le nombre d'Administrateurs le permet, au moins trois Administrateurs sont indépendants au sens de l'Annexe A du Code Belge de Corporate Governance. L'objectif est que la moitié au moins des membres du Conseil soit des Administrateurs non exécutifs.

Les Administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires parmi les candidats proposés par le Conseil.

Les Administrateurs s'engagent, en toutes circonstances, à agir dans l'intérêt social d'Econocom et à conserver leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils participent en toute objectivité aux travaux du Conseil. Par ailleurs, même si les Administrateurs connaissent bien le secteur d'activité d'Econocom, ils continuent à se former et à accroître leurs connaissances.

Le Conseil évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement et son interaction avec le ou les Administrateurs Délégué(s) et avec le Comité de Direction.

5.1.1.1.2 Vacance (article 14 des statuts et article 3.2 du ROI CA)

Si le siège d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restants et le(s) Commissaire(s) réunis sont habilités à combler temporairement cette vacance. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

5.1.1.1.3 Présidence et secrétariat (article 15 des statuts et articles 3.6 et 4 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration peut nommer un Secrétaire général, chargé notamment de faire rapport sur la manière dont les procédures, les règles et les règlements applicables au Conseil sont suivis et respectés. Les Administrateurs peuvent, à titre individuel, recourir au Secrétaire général.

Le Conseil d'Administration élit également parmi ses membres un Président.

Les responsabilités du Président du Conseil sont :

1) Assurer la gestion du Conseil et, notamment, veiller à ce que le Conseil soit bien organisé, fonctionne efficacement et s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Notamment :

- a) Préparer, convoquer, présider et diriger les séances du Conseil et s'assurer que, dans les réunions, suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse et approfondie des dossiers pertinents ;
- b) Établir l'ordre du jour des réunions du Conseil, en consultation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ;
- c) Assurer la circulation appropriée de l'information au Conseil, en veillant à l'adéquation des documents à l'appui des propositions de la direction et à leur disponibilité.

2) Assurer la qualité et la continuité du Conseil en initiant et dirigeant les procédures concernant :

- a) L'évaluation de la taille, de la composition et de la performance du Conseil et de ses comités pour assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
- b) La nomination ou la réélection des membres du Conseil et de ses comités.

3) Assurer la liaison entre le Conseil et le Comité de Direction, à savoir :

- a) Avoir des interactions régulières avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ;
- b) Veiller à ce que les relations entre le Conseil et le Comité de Direction aient un caractère professionnel et constructif, et à ce que le Comité de Direction fournisse au Conseil les informations nécessaires à son rôle d'évaluation, de supervision et de contrôle.

En cas d'empêchement du Président du Conseil, les Administrateurs présents élisent entre eux un Président pour la séance du Conseil concernée.

5.1.1.1.4 Rémunération (article 13 des statuts et article 8 du ROI CA)

Les mandats des Administrateurs peuvent être rémunérés ou gratuits. La rémunération éventuelle fixe ou variable, peut être fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil assisté par le Comité de rémunération.

La rémunération est fixée par Administrateur ou sous forme d'une enveloppe globale pour l'ensemble du Conseil à charge pour celui-ci de la répartir entre ses membres selon des critères à définir par lui.

Pour les Administrateurs non exécutifs, la rémunération est déterminée en tenant compte d'une manière réaliste de leurs responsabilités, des risques associés et des pratiques de marché.

5.1.1.1.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 19 des statuts)

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale.

Il représente la Société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

5.1.1.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

5.1.1.3.1 Réunions (article 16 des statuts et article 5.1 du ROI CA)

Le Conseil tient au moins quatre réunions par an. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un Administrateur désigné par ses collègues, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Le Président, en concertation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), établit l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations. Sauf lorsque l'intérêt d'Econocom impose un délai plus court, les membres du Conseil sont convoqués au moins cinq jours ouvrés avant la date du Conseil.

Les données importantes pour la compréhension par les Administrateurs des sujets devant être débattus lors de la réunion, ainsi que le projet du procès-verbal de la réunion précédente, sont adressés à chacun des Administrateurs au moins deux jours ouvrés avant la date du Conseil.

Un Administrateur qui se trouve dans l'impossibilité d'être présent peut être représenté par un autre Administrateur moyennant procuration écrite.

Le Conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

5.1.1.3.2 Quorum et délibérations (articles 17 des statuts et 5.3 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix du Président ou, en son absence, de l'Administrateur qui le remplace est prépondérante.

Si, dans une séance du Conseil réunissant la majorité requise pour délibérer valablement, un ou plusieurs Administrateurs s'abstien(n)ent en vertu des alinéas qui suivent, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres présents au Conseil.

Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs, exprimé par écrit. Il ne peut cependant pas être recouru à cette procédure pour l'arrêt des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.1.1.3.3 Procurations (article 17 des statuts)

Tout Administrateur peut donner, par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen de conférer mandat spécial sans équivoque délégation à un de ses collègues pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil et y voter en son lieu et place. Le délégant est, dans ce cas réputé présent.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Un Administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du Conseil est présente en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par télégramme ou par télex.

5.1.1.3.4 Procès-verbaux (article 18 des statuts et article 5.5 du ROI CA)

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par la majorité au moins des membres présents.

Ces procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial et les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par un Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs ou par un Directeur-Général.

5.1.1.3.5 Communications au Conseil (article 7 du ROI CA)

Les Administrateurs ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur fonction. Les Administrateurs non exécutifs peuvent interroger les membres du Comité de Direction, après avoir consulté le Président du Conseil ou un Administrateur Délégué et s'être assuré que ces contacts ne perturbent pas la bonne marche des affaires.

5.1.1.4 Gestion journalière - Délégation (article 20 des statuts)

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs qui portent le titre d'Administrateur Délégué et/ou à un ou plusieurs Directeurs choisis hors ou dans son sein qui porte le titre de Directeur Général.

Leurs attributions sont réglées par l'acte de leur nomination sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Par contre, en cas de délégation spéciale, le Conseil d'Administration fixe les pouvoirs et la rémunération attachée à ces fonctions.

5.1.1.5 Responsabilité du Conseil d'Administration (article 22 des statuts)

Les Administrateurs, les membres du Comité de Direction (tels que visés à la section 6.2.2 ci-dessous) et le(s) Commissaire(s) ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la Société.

Ils sont responsables, conformément au droit commun et aux prescriptions des lois sur les sociétés, de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion.

5.1.1.6 Représentation (articles 24 et 25 des statuts)

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction (tel que visé à la section 6.2.2 ci-dessous) représentent chacun, en tant que collège, la Société à l'égard des tiers et en justice.

Nonobstant leur pouvoir général de représentation en tant que collège, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) :

- soit par le Président du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Délégué ;
- soit par deux Administrateurs, agissant conjointement ;
- soit par un Administrateur Délégué et un membre du Comité de Direction, agissant conjointement ;
- soit par un Directeur Général.

Ils ne devront fournir aucune justification d'une décision préalable du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction.

La Société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat. A l'étranger, la Société peut être représentée par toute personne mandatée spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont soutenues ou suivies, au nom de la Société, par deux Administrateurs ou deux membres du Comité de Direction.

5.1.2 Comités du Conseil d'Administration (article 20 des statuts et article 6 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration peut instituer en son sein tous comités consultatifs ou techniques, permanents ou non qu'il juge utile.

Chaque comité a son propre règlement d'ordre intérieur définissant sa composition, son rôle, ses fonctions et responsabilités ainsi que son fonctionnement. Ces règlements sont adoptés par le Conseil.

Lorsque la Société a désigné un ou plusieurs Commissaires, le Conseil d'Administration peut créer en son sein un Comité d'Audit notamment chargé d'assurer le suivi permanent des devoirs accomplis par le(s) Commissaire(s).

Le Conseil d'Administration constitue en son sein des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet, et dont la composition et les missions sont réglées par la loi.

5.1.2.1 Comité de Direction (article 20bis des statuts et ROI Comité de Direction)

5.1.2.1.1 Généralités

Conformément à l'article 524bis du Code des sociétés et 20bis des statuts d'Econocom, le Conseil peut instaurer un Comité de Direction, composé de plusieurs personnes, Administrateurs ou non, et lui déléguer ses pouvoirs de gestion, afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, en ce compris les actes qui relèvent de la gestion journalière, sans préjudice des pouvoirs de gestion journalière conférés aux Administrateurs Délégués, qui conservent, en matière de gestion journalière, une compétence concurrente avec le Comité de Direction.

Toutefois, comme le prévoit l'article 524bis du Code des sociétés, le Conseil conserve la compétence exclusive des actes qui relèvent de la politique générale et des actes réservés au Conseil en vertu de la loi, des statuts ou de son règlement d'ordre intérieur.

5.1.2.1.2 Composition du Comité de Direction

Le Conseil d'Administration détermine la composition et le mode de fonctionnement du Comité de Direction, ainsi que les conditions de désignation de ses membres, leur révocation, leur rémunération éventuelle et la durée de leur mission. A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement, le Comité de Direction agira en tant que collège.

Le Comité de Direction se compose au moins de trois membres, Administrateurs ou non, employés d'Econocom ou non. Ils sont nommés pour une période de six ans maximum et sont rééligibles. Les membres du Comité de Direction sont, en leur qualité de membres du Comité de Direction, révocables ad nutum par le Conseil.

Lorsqu'un membre du Comité de Direction est également Administrateur, son mandat de membre du Comité de Direction prend fin au terme du mandat d'Administrateur, sauf s'il a été réélu Administrateur au terme de son mandat.

Le Comité de Direction est présidé par un Administrateur Délégué nommé par le Conseil.

5.1.2.1.3 Responsabilités du Comité de Direction

Le Comité de Direction peut notamment, sans que cette énumération soit exhaustive :

- Prendre toute mesure nécessaire pour l'application des décisions ou recommandations du Conseil ;
- Arrêter les budgets et proposer des orientations stratégiques au Conseil ;
- Diriger les entités opérationnelles du Groupe et contrôler leurs performances financières et opérationnelles ;

- Engager et révoquer les membres du management exécutif des filiales d'Econocom, déterminer leurs fonctions, salaires, conditions de travail, ainsi que décider des promotions ou révocations, conclure et résilier tous contrats de représentation, d'agence et de distribution, dans le respect de la législation locale ;

- Conclure tous contrats, faire et accepter toutes offres de prix, passer et accepter toutes commandes pour l'achat et la vente de tout matériel, équipement et autres biens d'investissement et de tous services de fournitures ;

- Prendre ou donner en location, même pour de longues périodes, tous immeubles, tout matériel ou tous autres biens immobiliers et conclure tous contrats de location concernant lesdits biens ;

- Conclure des emprunts avec ou sans constitution de sûretés réelles ou personnelles, payer et placer les fonds d'Econocom ;

- Prendre des participations dans d'autres entreprises ou réaliser des cessions dans le cadre des orientations stratégiques approuvées par le Conseil. L'avis préalable du Conseil est sollicité sur les opérations de nature ou d'importance stratégique ;

- Agir au nom d'Econocom auprès de l'État, des autorités gouvernementales, communautaires, régionales, provinciales et communales, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration fiscale, de la Poste, de l'administration des douanes, des sociétés de télécommunications, et de tous autres services ou autorités publics ;

- Représenter Econocom dans toutes procédures judiciaires ou arbitrales, tant en demandeur qu'en défendeur, négocier tous compromis, prendre toutes les mesures nécessaires pour les procédures, obtenir tous les jugements et les faire exécuter ;

- Représenter Econocom auprès des organisations patronales et syndicales ;

- Déléguer un ou plusieurs de ses pouvoirs à un ou plusieurs employés d'Econocom ou à d'autres personnes ;

- Rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre des pouvoirs ci-dessus énoncés.

Par ailleurs, le Comité de Direction est également responsable, sans préjudice des compétences réservées au Conseil ou aux comités du Conseil, comme le Comité d'Audit :

- de la mise en place des contrôles internes ;

- de la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques globales d'Econocom définies par le Conseil ;

- de soumettre au Conseil une évaluation objective et compréhensible de la situation financière d'Econocom et, de façon plus générale, de lui fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations.

Le Conseil d'Administration peut également apporter des restrictions aux pouvoirs qu'il délègue au Comité de Direction. De telles restrictions ne sont pas opposables aux tiers.

5.1.2.1.4 Fonctionnement du Comité de Direction

Sauf pour ce qui est stipulé ci-après, les règles applicables aux réunions, aux délibérations et aux procès-verbaux, prévues par les statuts pour le Conseil sont applicables par analogie au Comité de Direction.

Le Comité de Direction se réunit sur la convocation de son Président, ou lorsque deux membres du Comité de Direction le demandent. Le Comité de Direction se réunit au moins dix fois par an. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le Président, chaque membre disposant néanmoins du droit de proposer l'ajout à l'ordre du jour de tout point qu'il juge utile.

Le Comité de Direction fonctionne de manière collégiale et ses décisions se prennent dans une recherche de consensus de ses membres. Le cas échéant, le Président du Comité de Direction peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Comité de Direction rend compte de sa gestion et des aspects importants de sa mission au Conseil.

Le Comité de Direction prend toutes les mesures utiles afin que le Conseil puisse exercer le devoir de surveillance qui lui est confié par la loi.

5.1.2.2 Comité d'Audit (article 20 des statuts et ROI Comité d'Audit)

5.1.2.2.1 Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité d'Audit en application de l'article 20 des statuts d'Econocom et conformément à l'article 526bis du Code des sociétés.

Le rôle du Comité d'Audit est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle au sens le plus large des activités d'Econocom. En particulier, il évalue l'information financière, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que les processus d'audit interne et externe.

5.1.2.2.2 Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux Administrateurs, exclusivement non exécutifs. En cas d'élargissement du Comité d'Audit à d'autres Administrateurs, le Comité d'Audit devra toujours comprendre au moins un Administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration. Le mandat est de trois ans renouvelable.

Le Président du Comité d'Audit est nommé par le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration ne peut présider le Comité d'Audit.

La fin du mandat d'Administrateur d'un membre du Comité d'Audit entraîne ipso facto la fin de son mandat au Comité d'Audit.

5.1.2.2.3 Responsabilités du Comité d'Audit

Dans l'exercice de son mandat, le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

1. Reporting financier

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et veiller à l'intégrité, c'est-à-dire l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence des états financiers ;
- Discuter avec le management exécutif et avec le Commissaire des aspects significatifs du reporting financier. Notamment, le management exécutif veille à informer le Comité d'Audit des méthodes utilisées pour comptabiliser des opérations significatives et inhabituelles pour lesquelles le traitement comptable est ouvert à différentes approches, ainsi que de l'existence et de la justification d'activités effectuées par le biais de structures spécifiques.

2. Contrôle interne - gestion des risques

- S'informer des systèmes de gestion et de contrôle des risques mis en place par les directions d'Econocom, apprécier leur caractère approprié et, le cas échéant, faire des recommandations afin d'atténuer les risques identifiés comme importants ;
- Examiner les résultats de toute enquête entreprise au sein d'Econocom suite à des fraudes, erreurs ou pour toute autre raison, ainsi que les décisions prises par le management exécutif à ces occasions et, le cas échéant, formuler ses propres recommandations ;
- S'informer sur les systèmes mis en place chez Econocom pour assurer le respect des principales dispositions légales et réglementaires applicables à Econocom.

3. Audit interne

- Examiner et faire des recommandations sur les propositions du management exécutif relatives à la nomination et au remplacement du responsable de l'audit interne ainsi qu'au budget annuel alloué à son fonctionnement ;
- Prendre connaissance du programme de travail de l'Auditeur Interne et de ses rapports ;
- Examiner l'efficacité de l'audit interne notamment en analysant la mesure dans laquelle le management tient compte des conclusions et recommandations de l'audit interne.

4. Audit externe

- Formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination du Commissaire d'Econocom ou le renouvellement de son mandat, le montant de sa rémunération et son éventuelle révocation ou démission ;
- Veiller à l'indépendance du Commissaire, principalement à la lumière des dispositions du Code des sociétés et de l'arrêté royal du 4 avril 2003 ;
- Prendre connaissance du programme de travail du Commissaire et de ses rapports ;
- Analyser périodiquement l'efficacité du processus d'audit externe, de même que vérifier dans quelle mesure le management exécutif donne suite aux éventuelles recommandations formulées par le Commissaire ;
- Définir, en accord avec le Commissaire d'Econocom, la nature, l'étendue et le coût de la mission de ce dernier, pour les éventuels travaux ne relevant pas de sa mission légale.

5. Autres

- Formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'Audit ;
- Accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration.

5.1.2.2.4 Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au moins quatre fois par an. Au moins deux réunions par an sont consacrées principalement aux états financiers.

Le Président du Comité d'Audit établit l'ordre du jour de chaque réunion. Un membre du management exécutif ou un membre du Comité d'Audit peut demander au Président du Comité d'Audit de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles, le Commissaire, l'Auditeur Interne ainsi que tout autre membre du Comité de Direction ou du personnel d'Econocom. L'Auditeur Interne, ainsi que le Commissaire participeront chacun à au moins deux réunions du Comité d'Audit par an.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité d'Audit, les convocations aux réunions sont adressées au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Comité d'Audit. De l'accord unanime des membres, un délai plus court peut être convenu.

Le Comité d'Audit peut valablement voter si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les résolutions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des voix.

5.1.2.3 Comité de Rémunération (article 20 des statuts et ROI Comité de Rémunération)

5.1.2.3.1 Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité de Rémunération en application de l'article 526quater du Code des sociétés et de l'article 20 des statuts d'Econocom.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration. Le Comité de Rémunération exerce sa mission sous la surveillance et sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

5.1.2.3.2 Composition du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération est composé de trois Administrateurs non exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (au sens de l'article 526ter du Code des sociétés). Le Comité de Rémunération possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

La durée du mandat des membres du Comité de Rémunération est de 3 ans et n'excède pas celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité de Rémunération est présidé par un Administrateur non-exécutif.

Le Président du Comité de Rémunération dirige les travaux de celui-ci et il prend les mesures nécessaires pour développer un climat de confiance au sein du Comité de Rémunération en contribuant à des discussions ouvertes et à l'expression constructive des divergences de vues.

Les membres du Comité de Rémunération désignent l'un d'entre eux comme secrétaire.

5.1.2.3.3 Responsabilités du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération assiste le Conseil d'Administration d'Econocom, sous la responsabilité de celui-ci, dans toutes les matières relatives à la rémunération du Président et Administrateur Délégué (le « Président Administrateur Délégué »), des Administrateurs et des membres du Comité de Direction de la Société (voir section 6.2.2 ci-dessus).

En particulier, le Comité de Rémunération est chargé de :

- sur propositions du Président Administrateur Délégué :
- faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité de Direction et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;
- faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité de Direction en ce compris, la rémunération variable et les primes de prestation à long terme (intéressements à long terme) – liées ou non à des actions – octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers et les indemnités de départ et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;
- faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité de Direction ;
- préparer le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise ;
- commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- soumettre au Conseil d'Administration des propositions quant aux modalités et aux conditions relatives aux contrats des Administrateurs et des membres du Comité de Direction ;
- en général, effectuer toutes les missions qui lui seraient allouées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité de Rémunération conformément à l'article 20 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur, c'est-à-dire d'attribuer les options ou autres instruments financiers dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte.

5.1.2.3.4 Fonctionnement du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au minimum deux fois par an.

Les réunions du Comité de Rémunération sont convoquées par le Président et il en établit l'ordre du jour. Un Administrateur ou un membre du Comité de Direction peut demander au Président du Comité de Rémunération de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité de Rémunération, les convocations aux réunions (en ce compris l'ordre du jour de la réunion) sont adressées par toute voie de communication ordinairement utilisée au sein de la Société moyennant un préavis raisonnable avant la réunion du Comité.

Le Comité de Rémunération peut inviter toute personne dont il estime la présence utile à assister à ses réunions. Le Comité peut demander un avis professionnel externe sur des sujets qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions, aux frais d'Econocom.

Aucun Administrateur ne peut assister à une réunion du Comité de Rémunération lorsque celui-ci délibère sur sa propre rémunération et il ne peut donc prendre part aux décisions relatives à sa rémunération.

Le Président Administrateur Délégué peut participer avec voix consultative aux réunions du Comité de Rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres Administrateurs exécutifs et des autres membres du Comité de Direction.

Le Comité de Rémunération peut valablement délibérer si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du Comité de Rémunération sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité de Rémunération présents ou valablement représentés.

5.2 Conflits d'intérêts

Les mandataires d'Econocom doivent se conformer aux prescriptions de l'article 523 (conflit d'intérêts entre Econocom et un Administrateur), 524 (conflit d'intérêts intra-groupe) et 524ter (conflit d'intérêts entre Econocom et un membre du Comité de Direction) du Code des sociétés.

En outre, afin de se conformer au Code de Corporate Governance, Econocom a émis des recommandations, à l'attention des ses Administrateurs et des membres de son Management Exécutif concernant les transactions et autres relations contractuelles entre Econocom (et les sociétés liées à Econocom) et les Administrateurs d'Econocom et les membres de son Management Exécutif, lorsque ces transactions et autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts. Ces recommandations sont disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

En résumé, les Administrateurs et les membres du Management Exécutif doivent, en tout temps, agir dans l'intérêt d'Econocom et de ses filiales. Toute opération conclue entre, d'une part, la Société et ses filiales, et, d'autre part, tout Administrateur ou membre du Management Exécutif, qu'elle soit visée ou non par les articles 523, 524 et 524ter du Code des sociétés, requiert l'approbation préalable respectivement du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction, lequel doit être complètement informé des termes et conditions de l'opération ainsi que des intérêts de la Société qui sont en jeu.

Toutes les transactions majeures du Groupe Econocom avec des parties liées sont mentionnées dans la note 36 « Informations sur les parties liées » des Etats financiers consolidés du rapport annuel 2012. Pendant l'exercice 2012 il n'y a pas eu de transaction ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées et les Administrateurs ou Membres Exécutifs de la Société entraînant un conflit d'intérêts dans leur chef.

5.3 Curriculum vitae des administrateurs

Jean-Louis Bouchard démarre sa carrière en 1966 chez IBM comme Ingénieur Commercial et passe deux ans chez IBM World Trade à New York. De 1971 à 1981, il crée et occupe la fonction de Président-Directeur Général d'Informatiques Inter Ecoles. En 1973, il fonde la société Europe Computer Systems (ECS), dont il assure la présidence jusqu'à la vente de sa participation minoritaire à Société Générale en 1984. En 1982, il fonde Econocom à Bruxelles et devient à partir de 1985, Président du Directoire d'Econocom International NV. En 1987, il est élu entrepreneur de l'année par le magazine Challenges. En octobre 2010, Jean-Louis Bouchard acquiert de Société Générale le groupe ECS qu'il intègre au sein du Groupe Econocom.

Robert Bouchard a commencé sa carrière au sein de la société Cardif en 1995 en tant que négociateur. En 1997, il devient actionnaire dirigeant de plusieurs restaurants situés à Paris (La Gare, l'Ampère, Meating et Carmine). En 2010, Robert prend la présidence d'APL (société spécialisée dans la conception, la construction et la maintenance de datacenter) dont il est le premier actionnaire. Monsieur Robert Bouchard est le fils de Monsieur Jean-Louis Bouchard.

Christian Bret a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'ingénieur de fabrication puis Ingénieur Commercial. De 1969 à 1972, il est Directeur Général Adjoint de Sofragem (groupe Rothschild) puis rejoint en 1972 le groupe Sligos dont il devient Directeur Général. De 1989 à 1995, il est Vice-président Directeur Général de Cisi, puis de 1996 à 2003 Directeur délégué de la Branche Entreprises de France Télécom. De plus, de 1985 à 1995, Christian a été Vice-président du Syntec numérique, puis de 1995 à 1997 Président du groupe inter-industries sur les auto-routes de la formation.

Gaspard Dürleman a commencé sa carrière au sein du groupe Basaltes en 1982. Puis il dirige successivement Econocom Trading de 1985 à 1987 et Innovation et Gestion Financière de 1987 à 1992. Il prend ensuite la Direction de la division maroquinerie d'Hermès jusqu'en 2000, puis de Delvaux en Belgique jusqu'en 2003. Il rejoint le groupe Arthus-Bertrand qu'il dirige durant 3 ans. Depuis 2009, il est président du groupe Cambour (Manufacture de Joaillerie).

Chantal De Vrieze a commencé sa carrière chez Agfa en tant que Marketing Manager. En 2001, elle rejoint le Groupe en tant que Sales Manager. Après avoir occupé différentes fonctions au sein du Groupe, Chantal est nommée en 2008 Country Manager Belgique et Luxembourg. En 2011, le Groupe lui confie également la direction des Pays-Bas.

Charles de Water a commencé sa carrière chez IBM aux Pays-Bas. Il rejoint ensuite le Groupe Econocom au sein duquel il dirige les filiales de location aux Pays-Bas et en Allemagne, avant de prendre la direction de l'activité de Location pour l'ensemble du Groupe jusqu'en 2006.

Véronique di Benedetto a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1985, elle devient Agent d'ECS puis en 1995 elle prend la Direction commerciale d'ECS à Paris. Véronique dirige ensuite les activités internationales du groupe ECS avant d'en devenir Directrice Générale en 2009. A l'issue du rapprochement entre Econocom et ECS, Véronique est nommée Directrice Générale Adjointe du nouveau groupe et dirige les activités françaises.

Rafi Kouyoumdjian a commencé sa carrière chez IBM en 1983 en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1987, il rejoint le Groupe Econocom dont il dirige la zone Afrique-Moyen Orient. Il prend ensuite la direction des activités du Groupe au Royaume-Uni puis de l'activité Location avant de devenir en 1995 Directeur Général du Groupe. En 2001, il prend la présidence de Liberty Surf Group (Tiscali en 2001), puis la Direction Générale de NextiraOne Group en 2006. Il dirige actuellement Vizada Group.

Bruno Lemaistre a commencé sa carrière en 1981 au BRGM (Bureau de Recherche Géologiques & Minières) en Amérique Latine. Puis en 1983, il rejoint IBM en tant qu'ingénieur commercial. En 1986 il rejoint Promodata dont il devient Directeur commercial avant d'être nommé en 1994 Directeur Général France du groupe Comdisco, puis Directeur Général Europe. A la faveur du rachat de Promodata par Econocom, Bruno dirige les activités Location du Groupe en France, au Royaume-Uni et en Allemagne avant d'être nommé Directeur Général du Groupe en 2006. Il dirige les activités Location et Services du Groupe.

Jean Mounet a occupé différentes fonctions auprès de constructeurs informatiques (IBM et BULL). Puis, il rejoint Sopra Group en 1988 en tant que Directeur Général. En 2005, il est nommé Vice-président du Groupe. Il a été Président du Syntec numérique de 2003 à 2010.

Il a présidé, dans le cadre du MEDEF, deux rapports considérés comme majeurs pour les Technologies de l'Information et de la Communication :

- « PME-TIC » destiné à accélérer l'utilisation du numérique au sein des TPE et PME françaises.
- « Faire de la France un leader de l'Economie Numérique ».

Jean Mounet est aujourd'hui Président du comité exécutif de l'Observatoire du Numérique, organisme public chargé de délivrer des informations sur l'état et l'évolution du numérique et la diffusion des technologies numériques dans l'économie et la société.

Jean-Philippe Roesch a débuté sa carrière chez Arthur Andersen comme Auditeur puis Manager. Il rejoint le Groupe en 1990 en tant que Directeur Administratif et Financier d'Econocom France. Après avoir dirigé plusieurs filiales du Groupe, il devient en 2001 Secrétaire Général du Groupe, en 2003 Directeur Général Adjoint, puis en 2006 Jean-Philippe est nommé Directeur Général du Groupe. Il dirige l'ensemble des fonctions support.

Le Conseil d'Administration d'Econocom déclare qu'à sa connaissance aucun des Administrateurs n'a jamais été condamné pour un délit de fraude, qu'aucune incrimination officielle et/ou publique n'a été exprimée ou qu'aucune sanction n'a jamais été imposée par une autorité légale ou de supervision, qu'aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre de l'organe d'Administration et qu'en cette capacité ils n'ont jamais été impliqués dans une faillite.

6 EVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS A L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Les évènements mentionnés ci-dessous sont survenus après l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 21 mai 2013 sur les comptes clos au 31 décembre 2012 et complètent de ce fait la section 5 dudit rapport de gestion.

Le mandat de Monsieur Rafi Kouyoumdjian en qualité d'Administrateur d'Econocom a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 21 mai 2013 pour une durée de 6 ans.

L'Assemblée Générale du 21 mai 2013 a décidé de porter la rémunération des administrateurs non exécutifs de 2.500 à 3.000 € par réunion sous condition de présence.

L'Assemblée Générale du 21 mai 2013 a renouvelé l'autorisation de déroger aux prescriptions de l'article 520ter, alinéa 2 du Code des sociétés en ce qui concerne les règles de répartition de rémunération variable à attribuer aux Administrateurs exécutifs, membres du Comité Exécutif (comité de direction au sens de l'article 524bis du Code des sociétés), Administrateurs Délégués et « autres dirigeants » (au sens du Code des sociétés).

Le mandat de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCCRL (Woluwe Garden, Woluwedal, 18 1932 Saint-Stevens-Woluwe (Belgique), membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, comme commissaire a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 21 mai 2013 pour trois ans. PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCCRL désigne Madame Emmanuèle Attout, réviseur d'entreprises, pour la représenter et la charge de l'exercice de ce mandat. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale du 21 mai 2013 a fixé les honoraires annuels du Commissaire pour l'exercice de son mandat à 137.000 euros par an. Ce montant est susceptible d'évoluer d'année en année afin de tenir compte d'une éventuelle indexation et de l'évolution du périmètre du Groupe.

L'Assemblée Générale du 21 mai 2013 a enfin renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de la Société, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société, et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration du 25 mai 2013 a quant à lui porté la rémunération des membres du Comité d'Audit de 1 000 à 2 000 € par réunion, sous condition de présence effective.

Le Conseil d'Administration du 25 mai 2013 a également nommé Monsieur Jean Mounet, Administrateur indépendant d'Econocom, en qualité de membre du Comité de Rémunération.

Le rapport semestriel d'Econocom tel qu'arrêté au 30 juin 2013 est incorporé par référence dans le présent document d'enregistrement.

Il est renvoyé au Chapitre IV, section 3 pour une description de la situation financière telle qu'elle apparaît au 30 juin 2013.

7 CONCURRENCE ET RECRUTEMENT

7.1 Concurrence

7.1.1 Généralités

Le Groupe se distingue de la concurrence par :

- son expérience de près de 40 ans dans la gestion des infrastructures des entreprises ;
- sa double compétence informatique et télécoms ;
- son expérience en matière de solution de financement combinée à son expertise technologique ;
- son indépendance vis-à-vis des constructeurs, des opérateurs télécoms, des éditeurs et des sociétés financières.

Le Groupe dispose de quatre activités indépendantes et complémentaires que sont le financement et la gestion d'actifs (Location), l'approvisionnement en produits et solutions IT (Distribution), les services de gestion informatiques (Services) et les services télécoms (Telecom). Le Groupe n'a pas de concurrent capable de présenter cette palette d'offres dans les domaines de l'informatique et des télécoms. La capacité du Groupe à proposer ces quatre offres et à les consolider dans le cadre de solutions d'entreprise transverses à ses quatre activités représente un différenciateur fort qui répond aux attentes du marché.

7.1.2 Une offre diversifiée

Econocom est aujourd'hui en Europe le seul Groupe indépendant (des constructeurs d'équipement informatique, des opérateurs, des éditeurs et des banques) en mesure de fournir, gérer, administrer et financer les infrastructures informatiques et télécoms des entreprises.

Le Groupe s'est lancé dès 2000 dans les services télécoms, bien avant ses principaux concurrents. Il entend s'appuyer sur ces atouts pour tirer partie de la croissance soutenue attendue du marché de la mobilité, à la croisée du monde informatique et télécoms. Il dispose des compétences pour répondre au fort développement des besoins en solutions de mobilité et de gestion de parc.

Par ailleurs, Econocom a lancé des offres transversales, impliquant plusieurs de ses métiers, afin de répondre aux besoins croissants des entreprises pour des offres globales. Ces nouvelles offres permettent d'optimiser et de maîtriser l'ensemble du cycle de vie des ressources des entreprises :

- leurs parcs informatiques (distribué et centralisé) ;
- leur parc télécom ;
- leur parc d'imprimantes ;
- leurs délais et coûts d'approvisionnement ;
- leur parc de licences ;
- l'intégration des tablettes ;
- leur environnement de travail virtualisé ;
- leur data center sur mesure en mode virtualisé et cloud privé.

Le Groupe dispose également avec A2Z d'une offre innovante de prestations de services informatiques et télécoms auprès de PME-PMI, alliant les services d'approvisionnement et de gestion opérationnelle aux services administratifs et financiers. Cette offre de gestion complète est facturée sur la base d'un coût mensuel par utilisateur.

7.1.3 Implantation géographique

Le Groupe dispose depuis plus de 30 ans d'une solide implantation européenne.

Le Groupe est désormais présent par implantations directes dans dix-huit pays, en Europe, au Maroc, aux Etats-Unis, au Mexique et au Canada. Cette présence étendue, couplée à des partenariats noués à l'international lui permettent de répondre aux besoins de ses grands clients.

7.1.4 Les principaux concurrents

Les principaux concurrents d'Econocom sur chacun de ses métiers sont les suivants, sans qu'aucun n'ait une gamme de produits et services aussi diversifiée :

- Services : Capgemini, Atos, Steria, CGI, GFI, Devoteam, Osiatis qui ont une implantation internationale mais ne proposent ni services de distribution ni services de location évolutive. Par contre, de nombreuses sociétés de services ont une activité importante de développement de logiciels d'application (comptabilité, gestion de stocks, gestion commerciale, etc.), domaine dans lequel le Groupe est peu actif pour l'instant.
- Distribution: Computacenter (France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni), SCC (France et Royaume-Uni) et Realdolmen (Belgique et Luxembourg).

- Location: les filiales financières des constructeurs (IBM, HP, Dell) et les sociétés de leasing filiales des banques (Arius-BNP Paribas Rental Solutions, Etica – Crédit Agricole Leasing) ne présentent pas les mêmes caractéristiques d'indépendance ou de spécialisation informatique que le Groupe. CHG ou Grenke Leasing (Allemagne) n'ont pas d'activités de distribution et de services.

- Telecom : le Groupe a peu de concurrents dans le domaine des services de télécommunications. Les grandes ESN telles que CSC, Atos ou Capgemini disposent d'offres d'infogérance dans le domaine de la téléphonie et se positionnent sur la gestion des réseaux alors qu'Econocom assure la gestion des parcs de téléphonie (téléphones, smartphones, PDA, tablettes...) et les abonnements associés. Enfin, les distributeurs des opérateurs restent avant tout des sociétés spécialisées dans la vente de matériel de téléphonie mobile et d'abonnements voix et data ; certains commencent à développer des offres de services comme LCO (distributeur Orange) ou encore Mobilitys et Coriolis pour SFR, mais ils ne bénéficient pas du savoir-faire acquis par Econocom notamment dans le domaine des services informatiques aux entreprises depuis 35 ans.

7.2 Recrutement et formation

Econocom est un groupe spécialisé dans le domaine des services informatiques et télécoms et sa capacité à attirer des nouveaux talents et à les fidéliser est un facteur clé de son succès.

Chaque année plusieurs centaines de collaborateurs rejoignent le Groupe qui dispose dans chaque pays important de cellules spécialisées en recrutement.

Sa présence européenne, sa notoriété, la variété de ses métiers, sa cotation boursière, mais aussi son dynamisme et les valeurs du Groupe, comme celle revendiquant le goût d'entreprendre et de l'innovation, contribuent à ce que des jeunes diplômés, comme des candidats expérimentés, choisissent chaque année de rejoindre Econocom.

Le Groupe cherche à s'entourer de collaborateurs prêts à s'investir, être force de proposition et partager ses valeurs essentielles : aimer entreprendre, savoir rebondir, face reality, savoir partager et fier d'être responsable.

Au 31 décembre 2012, les effectifs du Groupe atteignent 3 613 collaborateurs et agents commerciaux contre 3 610 fin 2011. Les départs issus notamment du taux de rotation couramment constaté dans le secteur informatique ont été intégralement compensés par les recrutements opérés et par les effectifs des sociétés acquises au cours de l'exercice.

Le recours de manière limitée au travail temporaire et à la sous-traitance a permis au Groupe de faire face à des accroissements ponctuels d'activité dans le métier des services.

Sur l'exercice 2012, le nombre d'intérimaires et de sous-traitants s'élève à 223 personnes sur l'exercice 2012, soit 6% des effectifs totaux du Groupe.

Par ailleurs, grâce à ses équipes commerciales et avant-ventes fortes d'environ 600 personnes, le Groupe anticipe une nouvelle année de croissance en 2013. Dans cette perspective, Econocom lance un vaste programme de recrutements d'ingénieurs en France en 2013 ; 300 nouveaux collaborateurs intégreront les filiales françaises du Groupe à l'issue de ce programme.

Enfin, le Groupe évoluant dans un environnement en constante mutation, Econocom attache une attention particulière au développement des compétences notamment techniques et managériales de ses collaborateurs. Il en a fait un axe majeur de sa politique de ressources humaines et a notamment mis en place avec des partenaires des cycles de formations certifiantes et des programmes de formation à distance (e-learning) particulièrement adaptés aux collaborateurs localisés sur les sites de ses clients. En France, où se situe plus de 60 % des collaborateurs du Groupe, les dépenses de formation ont atteint plus de 2,5 % de la masse salariale et devraient continuer à croître pour atteindre environ 3 % en 2013.

Afin d'accompagner la croissance du Groupe et ses évolutions, Econocom a mis en place au cours de l'année 2012 une école de management avec des partenaires de renom. L'Econocom Management Academy « EMA » a ainsi fait bénéficier de ses formations à 125 managers en 2012, et 265 managers suivront ces formations en 2013.

Le développement des carrières est en effet au cœur des objectifs du Groupe. Chaque salarié est suivi individuellement, notamment lors des entretiens individuels annuels d'évaluation, durant lesquels sont abordés les objectifs et les réalisations, ainsi que les plans de formation.

Le nouveau plan stratégique à 5 ans du Groupe lancé en 2013 témoigne d'une forte ambition et accorde une importance accrue au capital humain et au développement des carrières.

7.3 Stratégie RSE

7.3.1 Programme écoresponsable

Econocom porte également beaucoup d'attention à développer son activité de façon responsable et établir des relations durables avec l'ensemble de ses parties prenantes. Le programme de responsabilité sociétale du Groupe, Ecoresponsable a été lancé en 2012, à l'initiative de la direction générale, afin de répondre à l'ensemble des problématiques environnementales et sociétales auxquelles est confronté le Groupe. Dans ce cadre, le Groupe prend des engagements et favorise de nombreuses initiatives visant notamment à limiter son impact environnemental et sur le plan social, promouvoir l'égalité des chances et la diversité, l'équilibre vie privée vie professionnelle, ...

Parmi ses engagements et afin d'impliquer ses collaborateurs dans sa démarche sociétale, le Groupe a mis en place sa première charte éthique. Chaque collaborateur s'engage à respecter des règles d'intégrité, de respect, de conformité, d'exemplarité, d'équité et de responsabilité.

L'adhésion d'Econocom au Pacte Mondial des Nations Unies vient compléter cette démarche. Aux côtés de plus de 10 000 organisations dans 145 pays, Econocom s'engage à respecter et promouvoir les enjeux du développement durable au travers des dix principes énoncés par le Pacte Mondial. Econocom a publié en janvier 2013 son premier rapport annuel sur ses engagements et objectifs, ainsi que sur les actions mises en place sur son périmètre d'influence.

Par ailleurs, le Groupe favorise la mise en œuvre d'initiatives concrètes, notamment :

Econocom veille à limiter ses émissions de CO₂, et mesure son impact dans un bilan d'émissions de gaz à effet de serre annuel établi sur l'ensemble de ses géographies et préconisant des axes d'amélioration à court et long termes.

Econocom, qui gère des flux importants de matériels informatiques et télécoms, s'attache à valoriser le matériel informatique en fin de contrat, en mettant en place un système d'audit permettant d'optimiser le recyclage des matériaux selon les normes imposées et en favorisant la réutilisation.

Par ailleurs, Econocom développe des offres responsables et a choisi d'adopter un système d'identification des impacts environnementaux et sociaux de ses offres.

La direction des achats joue un rôle central dans la politique de responsabilité sociétale du Groupe ; elle intègre désormais des critères sociaux et environnementaux aux cahiers des charges de ses appels d'offres, et favorise dès que possible les achats auprès du secteur adapté et/ou protégé.

Depuis 2006, Econocom soutient l'association Passerelles Numériques dans son action visant à permettre à des jeunes en

situation de précarité au Cambodge, au Vietnam et aux Philippines d'accéder à une formation et à un emploi qualifié dans le secteur des technologies de l'information. En plus d'un soutien financier et de dons de matériels informatiques, Econocom s'est engagé dans du mécénat de compétences et propose à ses collaborateurs des missions de bénévolat au sein de l'association. 21 collaborateurs du Groupe se sont ainsi rendus au Cambodge, au Vietnam ou aux Philippines et plus de 100 étudiants issus de familles défavorisées ont été formés aux métiers de l'informatique.

Enfin, parmi les initiatives du Groupe et afin d'illustrer concrètement l'engagement social d'Econocom envers ses collaborateurs : l'exemple du programme SHARE.

SHARE est un programme reposant sur 3 dispositifs favorisant le bien-être au travail, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, ainsi que l'égalité des chances. Ce programme a été initié en France début 2012, cette dernière représentant plus de la moitié des effectifs du Groupe.

Ainsi Econocom, afin de moderniser l'organisation du travail, propose à ses salariés le télétravail et plus généralement le travail nomade. Le programme SHARE met également à disposition des collaborateurs un service d'aide à la personne à travers une « conciergerie » appelée le Club Services SHARE, un accès à des « crèches d'urgence » en cas d'imprévu concernant la garde d'enfant, et plusieurs autres mesures visant à favoriser l'équilibre vie privée et vie professionnelle.

Une aide sociale et financière est aussi proposée aux salariés en cas de difficultés graves et temporaires. Econocom considère qu'il est de sa responsabilité d'être à l'écoute de ses salariés.

Enfin, SHARE est un programme vivant et relève d'un travail d'équipe auquel participent aussi bien la Direction que les salariés du Groupe. De nouvelles initiatives devraient voir le jour en 2013 autour de deux axes : l'épargne salariale, afin d'associer les collaborateurs à la performance de l'activité, et la diversité, pour développer l'emploi des personnes handicapées, la parité hommes / femmes et l'intégration des différentes générations.

Compte tenu du succès de ce programme auprès des salariés français, Econocom a prévu de l'étendre à d'autres pays du Groupe afin de toucher un plus grand nombre de collaborateurs.

8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Depuis début 2013, un litige oppose la société Asystel, filiale à 100% du Groupe, au Groupe SFR qui envisage de reprendre en direct la gestion des grands comptes de l'offre SFR Business Team au détriment du contrat qui lie les deux entreprises jusqu'en 2015. A ce stade, il est difficile d'évaluer les impacts financiers que peut générer l'issue d'un tel litige. Asystel a nommé à titre conservatoire un mandataire ad hoc pour faire valoir ses droits contractuels.

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage à l'encontre du Groupe, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Le montant global consolidé des provisions constituées pour l'ensemble des contentieux du Groupe (cf. Note 16 des états financiers consolidés) inclut l'ensemble des sorties de ressources, jugées probables, sans contreparties futures et afférentes aux litiges de toutes natures que le Groupe rencontre dans la conduite de ses activités.

9 CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe conclut dans le cadre de ses activités des contrats-cadres importants avec ses clients, fournisseurs, refinanceurs et autres partenaires, l'engageant parfois pour plusieurs années. Le poids de ces acteurs est rappelé dans les facteurs de dépendance repris au chapitre 1er, section 3 intitulée 'Risques de dépendance'.

En dehors de la marche normale de ses affaires, le Groupe n'a souscrit à aucun contrat qui soit source d'un engagement important.

10 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Avec ses 2200 ingénieurs et techniciens à fin 2012, le Groupe consacre un effort important à l'innovation dans les systèmes d'information et de communication des entreprises.

Sa politique de Recherche et Développement vise à concevoir et mettre en œuvre:

- des solutions innovantes aux différentes problématiques liées à l'architecture, l'interopérabilité, la mobilité et la sécurité des systèmes d'information et de communication;
- des solutions innovantes de gestion unifiée de l'ensemble des ressources de l'entreprise;
- des systèmes de communication facilitant la collaboration et la sécurité des informations numériques.

Le Groupe est éligible au titre de certaines de ces activités en France au bénéfice de Crédit d'Impôt Recherche («CIR»). Les dépenses de recherche et développement au titre des activités de Services et de Telecom ont atteint plus de 11 millions d'euros en 2012.

Par ailleurs, Econocom poursuit ses recherches dans le développement des Solutions Intelligentes (Internet des Objets) en créant un programme de R&D européen dédié en partenariat avec l'Institut de Recherche ISMB (Istituto Superiore Mario Boella), organisme rassemblant 150 chercheurs dans le secteur des technologies de l'Information et de la Communication.

11 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

La stratégie de croissance du groupe Econocom repose sur un modèle mixte de croissance organique et de croissance externe.

11.1 Principaux investissements

En plus des investissements en matière de développement de nouvelles offres, d'outils logiciels et de recrutement de nouveaux commerciaux et ingénieurs, Econocom procède à des opérations de croissance externe, contribuant à acquérir des compétences spécifiques ou à accélérer sa croissance.

Les principaux investissements du Groupe au cours des trois dernières années ont été les suivants :

11.1.1 En 2010

En 2010, Econocom a saisi l'opportunité de réaliser une opération de croissance externe structurante et de faire ainsi une avancée décisive dans un marché des services informatiques en concentration, où la taille est un enjeu stratégique. Econocom a acquis, le 28 octobre 2010, 100 % du groupe ECS. Cette acquisition a représenté un investissement de 180 M€.

L'acquisition d'ECS et les coûts afférents ont été financés à raison de 30 M€ par la remise d'actions Econocom et pour le solde par de la dette (dette bancaire et prêt relais).

La génération de cash flow issue des bonnes performances du groupe et de la gestion optimisée de la trésorerie du groupe ECS a permis de rembourser une partie de la dette d'acquisition et le prêt relais de 50 millions d'euros sans avoir à procéder à l'augmentation de capital prévue. Enfin l'émission réussie d'un emprunt obligataire convertible de 84 M€ a donné au Groupe Econocom les moyens de rembourser le solde de la dette d'acquisition au cours du premier semestre de l'exercice 2011.

En dehors de cette opération significative, Econocom a acquis deux agences commerciales en France au cours du premier semestre 2010, les sociétés IDS et Finedya, commercialisant respectivement les offres de services de gestion opérationnelle (infogérance et support) d'Econocom Managed Services et les offres de services de financement et de gestion d'actifs d'Econocom Location. Ces opérations, financées sur fonds propres, ont représenté un investissement de 3 M€.

11.1.2 En 2011

En 2011, Econocom a renforcé son activité distribution à destination du secteur médical par l'achat, le 31 mars 2011, de 100 % des

titres de la société belge Systèmes & Supplies spécialisée dans la vente de produits et de solutions destinés au secteur médical.

Cette société a été fusionnée avec EPS Belux qui a créé en son sein une Business Unit Médicale.

Puis au cours du dernier trimestre Econocom a acquis deux agences commerciales en France, les sociétés DB2A Pays de Loire et DB2A Bretagne Normandie. Ces sociétés commercialisent en France les services de financement et de gestion d'actifs d'Econocom Location. Elles ont toutes deux fait l'objet d'une dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle de leur patrimoine au profit d'Econocom Location SAS.

Ces opérations, financées sur fonds propres, représentent un investissement inférieur à 1 M€.

11.1.3 En 2012

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a poursuivi sa stratégie d'acquisition ciblées en vue de renforcer son expertise dans les domaines de la sécurité, de la virtualisation, des télécoms et de la distribution Apple.

En janvier 2012, Econocom a pris une participation de 40 % dans le capital de Centix, spécialiste belge des solutions de virtualisation des postes de travail et serveurs, et dispose d'une option d'achat d'une durée de 3 ans (27 février 2015) pour acquérir le solde du capital de la société pour un prix de 1,35 M€.

En France, Econocom a acquis 3 nouvelles sociétés. En mai, la société Tactem spécialisée dans la gestion des télécommunications pour les sociétés internationales, en octobre, la société Cap Synergy intégrateur français dans le domaine de la sécurité des réseaux et des systèmes d'informations, puis, en décembre, la société France Systèmes, premier revendeur Apple en France auprès des entreprises et des administrations.

Par ailleurs, en septembre, Econocom a acquis la société Ermetel, pionnier et leader dans le domaine de la virtualisation en Espagne, et la société Ermetel Latinoamerica basée au Mexique.

Ces acquisitions représentent un investissement de 16,2 M€ en 2012, payés en numéraire, auquel s'ajoute des éventuels compléments de prix (earn-out) estimés à 4,4 M€ au total.

11.1.4 En 2013

Le 22 février 2013, Econocom a acquis 100% d'Exaprobe, société française spécialisée dans l'infrastructure des systèmes d'information dans les domaines de la sécurité, des communications unifiées, des infrastructures IP, de la virtualisation et des datacenters. Cette acquisition représente un investissement de 1 276 K€ comprenant un complément de prix éventuel de 500 K€. Elle a été financée sur fonds propres.

Le 21 mars 2013, Econocom a exercé son option d'achat sur les 60% complémentaires du capital de Centix. Le prix d'exercice s'est élevé à 1,350 K€ dont 900 K€ ont été déjà versés, le reste étant à échéance en février 2015.

Le 1er juillet 2013, Econocom a conclu un accord portant sur le rachat de 51,9% du capital d'Osiatis, groupe français spécialisé dans les services aux infrastructures (309 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012 et 4 600 collaborateurs) ainsi que 875.000 bons de souscription d'actions (BSA). Cette acquisition a eu lieu le 12 septembre 2013 suite à la levée des conditions suspensives. Ce bloc a été acquis, par l'émission de 9 142 680 actions nouvelles Econocom et un crédit vendeur de 36,6 M€. Ce crédit vient pour la majeure partie à échéance en février 2014. Son refinancement s'il s'avérait nécessaire est couvert par des lignes de crédit spécifiquement mises en places dans le cadre de l'opération. Le Groupe a par ailleurs conclu des accords afin d'acquérir les autres BSA attribués par Osiatis (660 000 BSA) notamment par le biais de l'émission de 384 780 actions nouvelles Econocom. L'acquisition des 660 000 BSA a également eu lieu le 12 septembre 2013.

Conformément à l'article 234-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le Groupe s'apprête à lancer une offre publique d'échange de titres visant la totalité des actions Osiatis sur la base d'une action Osiatis pour une action Econocom majorée d'une soule de 4 euros par action. Le financement de cette opération se fera au moyen d'une émission de nouveaux titres Econocom, de fonds propres et de financements externes.

Par ailleurs, le montant global des frais supportés par Econocom dans le cadre de l'Offre publique d'échange y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques, commissaires aux comptes, ainsi que les frais de publicité est estimé à environ 700 K€ (hors taxes).

11.2 Tendances et perspectives

L'année 2012 consacre la fin du plan stratégique Horizon 2012 qui s'est traduit par un doublement du chiffre d'affaires et un triplement du résultat opérationnel courant en 5 ans.

Les contrats signés au cours des derniers mois de l'année 2012, les efforts continus de productivité et de recentrage sur les activités stratégiques, et les opportunités de croissance externe permettent de prévoir une croissance, tant organique que par croissance externe, du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant en 2013.

Le 24 avril 2013, Econocom a annoncé un nouveau plan stratégique appelée « Mutation 2013 – 2017 » qui devrait permettre en cinq ans, le doublement de la taille du Groupe.

Ainsi, à l'horizon 2017, le Groupe vise un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros. Cette forte croissance, soutenue par l'ensemble des activités, doit être réalisée en maintenant un solide niveau de marge opérationnelle courante de 5% du chiffre d'affaires. Ce plan vise à tirer parti de l'essor du digital et des solutions numériques à travers :

- le renforcement de la capacité d'innovation, notamment autour des objets dits « intelligents »,
- la conception de solutions verticales adaptées aux enjeux des métiers des clients du Groupe, notamment dans les domaines de la santé, de la distribution, de l'éducation et de l'industrie,
- la facturation « as a service » sous forme de redevances de ses solutions entreprises regroupant la distribution, les services informatiques et télécoms et le financement,
- l'adaptation de son approche et de ses offres à la taille des clients du Groupe, de la PME aux grands comptes en ciblant plus particulièrement les entreprises de taille moyenne ayant leur centre décisionnel en Europe et une présence à l'international,
- une stratégie de développement définie en fonction de la maturité du Groupe au sein de chaque zone géographique et notamment : l'utilisation de la France et du Benelux, plus gros contributeurs, comme moteurs du changement ; le déploiement du business model multi-activité en Europe du Sud; l'approche métier ciblée en Europe du Nord et de l'Est, l'ouverture de nouveaux horizons sur le continent américain.

Le Groupe est confiant quant au financement de ses besoins de trésorerie au cours de ce plan, grâce notamment au niveau élevé des cash-flows générés par le groupe et à ses lignes bancaires suffisantes. Avant l'opération Osiatis, le Groupe n'a par ailleurs qu'une seule échéance notable, celle-ci étant la maturité de l'emprunt obligataire convertible en juin 2016.

11.3 Chiffres clés relatifs au groupe formé par Osiatis et Econocom au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2013

Dans la perspective de l'opération qui a été initiée par Econocom sur les titres de la société Osiatis, il n'a pas été possible d'établir des comptes pro forma étant donné que le Groupe Econocom n'a pas eu accès à l'information financière détaillée du groupe Osiatis mais seulement à des informations partielles dans le cadre de la revue limitée des comptes annuels 2012. Il n'est donc pas possible d'avoir une vision complète des différences de traitement comptable ou de présentation qui peuvent exister entre les deux groupes. Une différence identifiée concerne le classement de la CVAE (anciennement taxe professionnelle) en impôt pour le groupe Osiatis et en résultat opérationnel courant pour Econocom.

Par ailleurs, deux modalités liées à l'opération restent à décider par la direction du Groupe. D'une part, les modalités de financement définitives de l'opération ne sont pas connues à ce jour (des lignes de crédit ont été sécurisées mais une partie du paiement étant différé, l'utilisation de ces lignes par rapport au cash flow généré par le Groupe ne sera connue qu'à l'échéance). D'autre part l'option offerte par les normes IFRS sur la comptabilisation du goodwill selon la méthode du full goodwill ou du goodwill partiel doit encore être étudiée.

Afin de donner cependant au lecteur une indication sur le poids relatif des deux groupes avant l'opération, les données individuelles et agrégées présentées ci-dessous ont été extraites des rapports annuels respectifs des deux groupes :

Au 31 décembre 2012

<i>En millions d'euros</i>	Econocom	Osiatis	Total **
Chiffre d'affaires	1 538,3	309,3	1 847,6
Résultat net part du groupe	47,4	11,6	59
Résultat opérationnel courant	72,1	22,5	
Résultat opérationnel	68,6	20,8	
Résultat net par action	0,5	0,8	
Total bilan	1 098,3	235,6	
Ecarts d'acquisitions	149	80	
Capitaux propres	157,2	85	
(Dettes)/trésorerie nette*	-30,8	-0,3	
Nombre de salariés	3 613,0	4 581,0	8 194

Au 30 juin 2013

<i>En millions d'euros</i>	Econocom	Osiatis	Total **
Chiffre d'affaires	792,3	178	970,3
Résultat net part du groupe	12,2	7,3	19,5
Résultat opérationnel courant	22,4	13,3	
Résultat opérationnel	20,1	12,5	
Résultat net par action	0,13	0,47	
Total bilan	1 053,60	236,8	
Ecarts d'acquisitions	153	80,7	
Capitaux propres	146	86,8	
(Dettes)/trésorerie nette*	-82,6	-2,6	
Nombre de salariés	3 794,00	4 594,00	8 388

*La dette nette d'Econocom est présentée hors dette de valeurs résiduelles financières définies dans le §2.9.3 des Etats financiers.

** la colonne « total » n'inclut pas les charges de financement liés à l'acquisition d'Osiatis ni tout autre élément puisqu'il ne s'agit pas de comptes pro forma.

Par ailleurs, le complément de chiffre d'affaires qu'aurait comptabilisé chacun des groupes s'il avait intégré au 1er janvier 2012 ses acquisitions de 2012 aurait été de l'ordre de 50 M€ pour Econocom et 40 M€ pour Osiatis. Pour rappel, il s'agit de la société ESR pour Osiatis et des sociétés Cap Synergy, Tactem, France Systemes, Centix et Ermetel pour Econocom.

Veuillez noter également que les comptes annuels d'Osiatis arrêtés au 31 décembre 2012 et les comptes semestriels d'Osiatis arrêtés au 30 juin 2013 sont incorporés par référence au présent document d'enregistrement.

V. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES

au 31 décembre 2012

NOTE POUR LE LECTEUR CONCERNANT LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES

à l'Assemblée Générale du 21 mai 2013 sur les comptes clos au 31 décembre 2012

Cette section reprend le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes clos au 31 décembre 2012 tel qu'il a été présenté à l'Assemblée Générale du 21 mai 2013.

Pour les besoins du présent document d'enregistrement, certains commentaires ont été ajoutés en note de bas de page à ce rapport de gestion. Ces commentaires ne font pas partie du rapport de gestion en tant que tel et sont destinés à compléter et clarifier les informations contenues dans le présent document d'enregistrement.

V. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES

à l'Assemblée Générale du 21 mai 2013 sur les comptes clos
au 31 décembre 2012

Conformément à la législation en vigueur et aux statuts de la société, nous soumettons à votre approbation le rapport d'activité de la société, ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que le rapport de rémunération.

1. PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Sur l'exercice 2012, le groupe Econocom a, en parallèle de la poursuite de l'intégration de la société ECS et de ses filiales, procédé à cinq opérations ciblées de croissance externe.

Ces acquisitions ont permis au groupe de renforcer ses expertises dans les domaines stratégiques de la virtualisation et du cloud (Centix et Ermetel), de la sécurité (Cap Synergy), des services Telecom (Tactem) et de la distribution de produits Apple (France Systèmes). L'acquisition d'Ermetel a en outre permis au groupe de densifier sa présence en Espagne et de prendre position au Mexique dans une logique d'accompagnement de ses clients à l'international.

2. RÉSULTATS

2.1. Résultats consolidés

(en millions €)	2012	2011
Produits des activités poursuivies	1538,3	1584,3
Résultat opérationnel courant (avant amortissement du portefeuille clients ECS) ⁵⁾	74,1	66,6
Résultat opérationnel courant	72,1	64,6
Résultat opérationnel	68,6	46,0
Résultat financier	(4,6)	(11,9)
Résultat avant impôt	64,0	34,1
Impôt	(16,4)	(12,8)
Résultat net consolidé, part du groupe (avant amortissement du portefeuille clients ECS)	48,8	22,9
Résultat net consolidé, part du groupe	47,4	21,5

5) Précisions : l'amortissement du portefeuille de clients ECS résulte d'une allocation du goodwill ECS à hauteur de 40 M€ à la valeur représentée par le portefeuille de clients acquis. Cet actif incorporel est amorti sur 20 ans.

Le groupe Econocom a enregistré un chiffre d'affaires de 1538 M€ sur l'exercice 2012 contre 1 584 M€ en 2011 (- 2,9 %). Compte tenu de la date d'intégration des différentes acquisitions, la contribution des acquisitions au chiffre d'affaires consolidé 2012 d'Econocom est marginale (environ 12 M€).

Le résultat opérationnel courant du groupe (avant amortissement du portefeuille de clientèle ECS) s'élève à 74,1 M€, en progression de 11,3 % par rapport au 66,6 M€ au 31 décembre 2011. Le résultat est après dépenses en Recherche et Développement. Le groupe, notamment dans le cadre de ses activités Services et Telecoms, traite le système d'information et de communication de l'entreprise dans sa globalité, en concevant et mettant en oeuvre des solutions innovantes aux différentes problématiques liées à l'architecture, l'interopérabilité, la mobilité et la sécurité des systèmes d'information et de communication. Le groupe compte 2200 ingénieurs et techniciens au 31 décembre 2012.

Le résultat opérationnel est en forte progression à 68,6 M€ contre 46,0 M€ en 2011, grâce à l'amélioration du résultat opérationnel courant, à la maîtrise des coûts liés à l'intégration du groupe ECS, ainsi qu'à l'impact positif du dispositif du Crédit Impôt Recherche. La société a perçu sur le second semestre les montants réclamés au titre de 2008 et 2009 soit 9,3 M€.

Le résultat financier (charge nette de 4,6 M€) est essentiellement composé des charges d'intérêt de l'emprunt obligataire réalisé en 2011.

Le résultat net, part du groupe, s'établit à 47,4 millions d'euros.

La trésorerie bancaire brute du groupe est positive de 80 M€ fin 2012. L'endettement net est de 31 M€ et intègre 81 M€ de dette obligataire convertible en actions et 14 M€ de contrats de location refinancés avec recours et considérés en normes IFRS comme de l'endettement.

2.2. Chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique

(en millions €)	2012	2011
France	744	731
Benelux	288	373
Europe du Sud	290	293
Europe du Nord et de l'Est	216	187
Total	1 538	1 584

L'Europe du Nord et de l'Est est en progression significative, portée notamment par l'activité soutenue au Royaume-Uni, quand l'Europe du Sud (Espagne et Italie) enregistre une bonne tenue de ses positions. La France est en légère croissance alors que le Benelux pâtit d'un effet de base défavorable après une année 2011 marquée par plusieurs opérations exceptionnelles. Les chiffres d'affaires réalisés dans les activités du groupe sont les suivants :

(en millions €)	2012	2011
Services	264	249
Distribution	214	212
Location	1 003	1 080
Telecom	57	43
Total	1 538	1 584

2.2.1. L'activité Services (264 millions d'euros de chiffre d'affaires)

L'activité Services a enregistré un chiffre d'affaires de 264 M€ en 2012 contre 249 M€ enregistrés en 2011, ce qui représente une croissance de 6 % (2 % à périmètre comparable).

La réorganisation et les investissements commerciaux initiés en 2011 et poursuivis en 2012 ont permis de confirmer l'amélioration de la rentabilité de l'activité Services et ouvrent des perspectives positives pour 2013.

2.2.2. L'activité Distribution (214 millions d'euros de chiffre d'affaires)

Cette activité a enregistré un chiffre d'affaires de 214 M€, en légère croissance par rapport aux 212 M€ en 2011, ce qui témoigne d'une très bonne capacité de résistance dans un marché mondial d'équipements informatiques en baisse de plus de 10 %. Ce résultat a été possible grâce à la diversification vers la distribution de produits Apple et multimédia en entreprise.

2.2.3. L'activité Location (1 003 millions d'euros de chiffre d'affaires)

Le repli du chiffre d'affaires de l'activité Location est lié à un effet de base particulièrement défavorable sur la Belgique et les Pays-Bas (après une année 2011 marquée par plusieurs opérations exceptionnelles) et au recentrage de la force commerciale en France.

Ces effets sont compensés d'une part par une progression importante de l'Europe du Nord, notamment grâce à de grands contrats en Angleterre et d'autre part par le succès des solutions d'entreprise pluri-métiers, qui enregistrent une croissance de plus de 80 % sur 2012.

2.2.4. L'activité Telecom (57 millions d'euros de chiffre d'affaires)

L'activité Telecom affiche un chiffre d'affaires de 57 M€ sur 2012 contre 43 M€ sur 2011. La croissance organique de plus de 30 % est notamment le fruit du succès de l'offre d'infogérance de parcs de terminaux mobiles et tablettes.

2.3. Comptes sociaux 2012 de la société Econocom Group SA/NV

Econocom Group SA/NV, en tant que société holding du groupe, gère des participations, perçoit des dividendes de ses filiales et assure le développement du groupe.

Elle fournit par ailleurs aux sociétés du groupe des prestations en matière de gestion, d'informatique, de garanties, de trésorerie, de mise à disposition de personnel, de conseils divers, de communication et de marketing. Les facturations sont réalisées aux conditions habituelles du marché.

Les chiffres mentionnés ci-après sont relatifs aux comptes sociaux d'Econocom Group SA/NV, établis en référentiel comptable belge conformément aux dispositions réglementaires.

2.3.1. Comptes de résultat d'Econocom Group SA/NV

Les ventes de prestations (non consolidées) de l'exercice s'élèvent à 14,1 M€ contre 16,5 M€ l'an dernier.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à (16,7) M€ contre (0,5) M€ en 2011. Ce résultat s'explique par la comptabilisation d'une provision sur stock-options propre au référentiel comptable belge.

Le résultat financier est positif de 67,1 M€ contre 71,7 M€ en 2011. Il intègre principalement les dividendes reçus des filiales pour 65,1 M€, la charge d'intérêt des obligations convertibles pour 4,3 M€ et la reprise de la réduction de valeur du compte courant "Alliance Support Services" pour 1,8 M€, le solde étant issu des opérations avec les filiales.

Le résultat exceptionnel s'établit à (0,1) M€ contre 1,9 M€ en 2011.

Le résultat net s'élève à 50,2 M€ contre 73,2 M€ en 2011.

2.3.2. Bilan d'Econocom Group SA/NV

Les capitaux propres d'Econocom Group SA/NV s'élèvent à 205 M€ à comparer à 191,8 M€ en 2011. La proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale annuelle de verser un dividende à 0,10 euro par action impacte les réserves de la société à hauteur de 9,7 M€.

La dette financière externe est toujours constituée des Obligations Convertibles en Actions (OCEANES). Si toutes les obligations étaient converties en actions nouvelles, 16 millions d'actions nouvelles seraient émises, représentant une dilution de 16,5 % du capital de la société.

Les participations dans les entreprises liées ont par ailleurs augmenté de 39,6 M€ du fait d'une part de trois acquisitions et d'autre part de la réorganisation juridique du groupe.

2.3.3. L'activité de la société

2.3.3.1 Prise de participations et création de filiales.

Au cours de l'exercice 2012, le groupe Econocom a repris sa stratégie de croissance externe ciblée. A ce titre, la société Econocom Group a directement réalisé trois opérations d'acquisition. La société a acquis en février une participation de 40 % dans la société belge Centix spécialisée dans le domaine de la virtualisation, et bénéficie d'une option d'achat pendant 3 ans pour le solde des titres. En octobre, Econocom Group a acquis 100 % de la société espagnole Ermetel et de la société mexicaine Ermetel Mexico. Cette opération permet de densifier l'activité de Services du groupe en Espagne et de prendre position en Amérique Centrale.

Par ailleurs, afin d'accompagner les clients du groupe à l'international, Econocom a investi dans une nouvelle société au Canada, Econocom Canada Inc, dont elle détient 100 % du capital. Enfin, la société a pris une participation minoritaire de 40 % dans la société Ecofinance Technologies. Cette dernière est une société de refinancement qui complète le portefeuille de partenaires financiers du groupe.

2.3.3.2 Réorganisation juridique

Le groupe Econocom compte plus de 55 sociétés dans 19 pays depuis l'acquisition du groupe ECS en octobre 2010. Le Conseil d'Administration du 28 mai 2012 a adopté un plan visant à rationaliser et simplifier l'organisation juridique du groupe sur 2 ans (2012 et 2013)

Les grandes orientations de ce plan visent à :

- Fusionner les sociétés ayant des activités similaires dans un même pays. A ce titre, les deux filiales italiennes du groupe ont été fusionnées en novembre 2012, ainsi que les activités de location du groupe en Belgique qui ont été réunies au sein de la société Econocom Lease. En France, les deux principales filiales actives dans le domaine de la location (Econocom Location et Econocom France) ont été fusionnées fin décembre 2012.
- Séparer les activités du groupe au sein de filiales distinctes dans chaque pays lorsque ces activités ont une taille suffisante. Les activités de services en France présentes dans les sociétés Alliance Support Services, Econocom Managed Services et Econocom France ont été regroupées au sein d'une seule entité juridique, renommée Econocom Services, début janvier 2013.

- Simplifier l'organigramme et réduire les niveaux de détention en rapprochant les filiales de la maison mère du groupe. Dans cette perspective, Econocom Group SA/NV a acquis auprès d'Econocom France SAS les titres des sociétés Econocom Polska, Econocom Plc, Econocom Corporation USA, Econocom Slovakia et Econocom Switzerland pour un total de 21,5 M€. La société détient également depuis août 2012, 100 % des titres de la société Econocom Belgium suite au paiement en nature d'un dividende de la part de sa filiale Econocom SAS.

2.3.3.3. Les actions propres

Econocom Group SA/NV a une politique de rachat d'actions propres principalement motivée par les raisons suivantes :

- Livraison d'actions afin d'éviter aux actionnaires la dilution potentielle liée aux exercices de titres donnant accès au capital ;
- Moyen éventuel de paiement lors d'opérations de croissance externe ;
- Destruction des actions acquises.

L'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions propres. Elle a fixé à 6 euros le prix minimum de rachat, à 36 euros le prix maximum. Suite à la division par quatre des actions intervenue par décision d'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2012, le prix minimum de rachat a été ramené à 1,5 euros, le prix maximum à 9 euros.

Le nombre maximum de titres pouvant être rachetés pendant la durée du programme (5 ans) se monte à 19 338 317.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2012 a renouvelé, pour une période de trois ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter, en cas de danger grave et imminent, des actions de la société Econocom Group SA/NV sans passer par la voie de l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2012, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group a acquis des actions propres pour un prix d'acquisition de 16,6 millions d'euros représentant, après split de l'action intervenu en septembre 2012, 3 976 012 actions Econocom Group.
 - Econocom Group a annulé 2 000 000 d'actions Econocom Group (8 000 000 après split de l'action) lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2012 ;
- Par ailleurs, la société a maintenu avec Exane BNP Paribas son contrat de liquidité en vue de l'animation du titre Econocom Group.

Au 31 décembre 2012, Econocom Group SA/NV détenait 209 584 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et 182 927 actions Econocom Group acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane, soit une auto détention de 2 202 511 actions Econocom Group représentant 2,28 % du nombre total d'actions en circulation.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la société sont suspendus. Les actions détenues par la société n'ouvrent pas droit à dividende.

Les réserves disponibles d'Econocom Group SA/NV (données non consolidées) s'élèvent à 75,4 M€ auxquelles s'ajoute un bénéfice reporté de 100,9 M€.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group SA/NV ont diminué de 11,4 M€ suite à l'annulation d'actions propres intervenue en septembre 2012, et s'élèvent à 9,8 M€.

2.3.3.4. Le capital

Au 31 décembre 2012, le capital d'Econocom Group SA/NV est représenté par 96 691 588 actions sans désignation de valeur nominale.

En 2011, Econocom Group SA/NV a réalisé une émission d'obligations convertibles pour un total de 84 millions d'euros. Les obligations ont été émises à une valeur nominale de 21 euros par obligation, avec un coupon de 4 % par an, payable annuellement à terme échu. En cas de conversion de toutes les obligations, et après prise en compte du split de l'action Econocom Group intervenu en septembre 2012, 16 millions d'actions nouvelles seraient émises, représentant une dilution de 16,55 % du capital de la société.

Le Conseil d'Administration a décidé, sous la condition suspensive de la conversion des obligations convertibles au 1^{er} juin 2016, d'augmenter, dans le cadre du capital autorisé, le capital souscrit et libéré à concurrence du montant maximum correspondant à la conversion de toutes les obligations convertibles en actions nouvelles, soit 2 825 756 €. Il est précisé que le Conseil d'Administration s'est réservé le droit, lorsqu'il recevra une demande de conversion d'un titulaire d'obligation, de livrer des actions ordinaires existantes.

Le capital autorisé disponible s'élève au 31 décembre 2012 à 15 285 166,46 €.

Les variations de capital intervenues entre 2002 et 2010 ont consisté d'une part en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de levées d'options par les salariés du groupe et d'autre part le 28 octobre 2010 en une augmentation de capital de 895 755,62 € réservée à la société française SG Financial Services Holding, réalisée dans le cadre de l'acquisition du groupe ECS.

Le capital n'a subi aucune variation en 2012 et se monte à 17 076 677,70 euros au 31 décembre 2012.

La structure de l'actionnariat est décrite au paragraphe 5 « Déclaration de gouvernement d'entreprise ».

3. APPRÉCIATION SUR LES FACTEURS DE RISQUES

Econocom Group SA/NV est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers ou juridiques. Une revue de l'exposition et des positions retenues, par type de risque, est incluse dans les cahiers financiers du rapport annuel.

Econocom Group SA/NV est en revanche, compte tenu de son business model, peu exposé aux risques de change, de taux et environnementaux.

La faible concentration de la clientèle limite le risque de dépendance. Le groupe est exposé au risque de solvabilité clients mais la politique de refinancement sans recours des contrats de location et les solutions d'affacturage des créances limitent cette exposition.

Le groupe dispose d'une trésorerie brute significative ce qui réduit le risque de liquidité.

Par ailleurs, Econocom Group SA/NV est exposé au risque de résiliation des contrats de services, la plupart du personnel travaillant sur ces contrats étant employée à durée indéterminée. Cependant, une partie significative des contrats est conclue sur des périodes excédant un an et comportent des durées de préavis réciproques.

Le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers et emploie la grande majorité de son personnel en Europe de l'Ouest et principalement en France, au Benelux et en Italie.

Le marché des services informatiques est très concurrentiel et soumis à l'évolution des technologies. Econocom Group SA/NV veille à adapter ses offres et son organisation à ces évolutions de façon à conserver et développer sa clientèle.

4. PERSPECTIVES 2013 ET DIVIDENDES 2012

L'année 2012 consacre la fin du plan stratégique Horizon 2012 qui s'est traduit par un doublement du chiffre d'affaires et un triplement du résultat opérationnel courant en 5 ans.

Les contrats signés au cours des derniers mois, les efforts continus de productivité et de recentrage sur ses activités stratégiques, et les opportunités de croissance externe en cours de négociation permettent de prévoir une croissance, tant organique que par croissance externe, du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant en 2013.

L'année 2013 sera également consacrée au lancement du nouveau plan stratégique à 5 ans qui doit inscrire Econocom dans un nouveau cycle de croissance mixte et rentable.

Après deux années de forte progression du dividende (plus de 33 % en 2 ans), le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Annuelle de maintenir le dividende à 0,10 euro brut par action. Le groupe privilégie d'utiliser sa trésorerie pour réaliser les investissements stratégiques dans le cadre de son nouveau plan à 5 ans et poursuivre sa politique de rachat d'actions propres.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1. Code de gouvernement d'entreprise applicable

Le groupe Econocom confirme son adhésion aux principes du Code Belge de Corporate Governance entré en vigueur en 2009 ou « Code 2009 ». Celui-ci est disponible sur www.corporategovernancecommittee.be. Econocom publie sur son site internet sa charte de corporate gouvernance : www.econocom.com rubrique Informations Financières / Informations Légales / Corporate Governance.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2012, le Conseil d'Administration a formellement renouvelé son adhésion au Code de Gouvernance d'entreprise et mis à jour la Charte de Corporate Gouvernance du groupe notamment les Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil et des Comités afin d'y intégrer les nouvelles dispositions en vigueur.

5.2. Dérogations au Code 2009

Econocom Group applique les recommandations du Code 2009 à l'exception de celles que le Conseil a jugées peu adaptées à la taille du groupe Econocom, ou qui doivent être mises en œuvre dans la durée. Les principes auxquels Econocom Group SA/NV n'adhère pas encore ou pas totalement sont décrits ci-dessous. Le groupe n'applique pour l'instant que partiellement les recommandations du Principe 1 du Code 2009.

Pour des raisons liées aux caractéristiques de l'actionnariat d'Econocom Group SA/NV, Monsieur Jean-Louis Bouchard cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur délégué et de Président du Comité Exécutif. En cela, le groupe ne respecte pas le principe de séparation du pouvoir de contrôle du Conseil d'Administration et du pouvoir exécutif. Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait indirectement 49,64 % du capital d'Econocom Group SA/NV le 31 décembre 2012.

Le cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques doit être élaboré et soumis au Conseil d'Administration.

Econocom Group SA/NV se conforme à la recommandation du Code Belge de Corporate Governance (Principe 2), selon laquelle la moitié au moins du Conseil d'Administration doit être constituée d'Administrateurs non exécutifs. Le Conseil d'Administration compte au 31 décembre 2012 six membres non exécutifs sur onze.

En revanche, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité jusqu'à présent nommer de secrétaire chargé de le conseiller en matière de gouvernance et de lui faire rapport sur la manière dont les procédures et les règlements applicables sont suivis et respectés. Cette fonction est néanmoins assurée de façon informelle par Madame Galliane Touze, Secrétaire Général du groupe.

A ce jour, Econocom Group, ne dispose pas d'un Conseil d'Administration dont au moins un tiers des membres est de sexe différent tel que prévu par l'article 518bis du Code des sociétés. Le Conseil ne compte en effet que deux femmes, Mesdames Véronique di Benedetto et Chantal De Vrieze, nommées au cours de l'exercice 2011. En application du §3 de l'article 518bis, Econocom Group dispose de 5 exercices pour atteindre cet objectif (soit jusqu'à la clôture de l'exercice 2017)⁶⁾.

Afin de se conformer aux recommandations du Principe 3 du Code 2009, Econocom Group SA/NV a défini et mis en œuvre une procédure relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre les sociétés du groupe Econocom et ses Administrateurs et dirigeants.

Le Conseil d'Administration n'a pas rédigé de procédure spécifique sur les opérations d'initiés mais tient à jour la liste de personnes initiées ; ces dernières ont été sensibilisées formellement à la loi en matière d'abus de marché.

Econocom Group SA/NV n'applique pas pour l'instant les recommandations du Principe 4 du Code 2009, selon lesquelles « le Conseil d'Administration établit des procédures de nomination et des critères de sélection pour les Administrateurs » et « un Comité de Nomination recommande les candidats appropriés au Conseil d'Administration ». Ce principe prévoit également une évaluation périodique de chaque Administrateur et du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités, selon des procédures établies par lui.

6) Le §3 de l'article 518 bis n'est pas applicable. Econocom doit atteindre cet objectif au plus tard le 1er jour qui suit le sixième exercice social qui commence après la publication au Moniteur belge de la loi du 28 juillet 2011 modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, le Code des sociétés et la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et la gestion de la Loterie Nationale afin de garantir la présence des femmes dans le conseil d'administration des entreprises publiques autonomes, des sociétés cotées et de la Loterie Nationale, M.B., 14 septembre 2011. Econocom doit donc atteindre cet objectif au plus tard le 1er janvier 2018.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité jusqu'à présent mettre en place de Comité de Nomination, ni de procédures formelles de nomination des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Cette recommandation du Code est considérée comme étant peu adaptée au groupe Econocom compte tenu de sa taille.

Quant à l'évaluation du Conseil d'Administration, de ses membres et de ses Comités, il s'agit d'un processus continu qui ne revêt pas de formalisation spécifique.

Afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation en matière de Corporate Governance, et en particulier de la loi du 6 avril 2010, le Conseil d'Administration d'Econocom group s'est doté en 2011 d'un Comité de Rémunération, composé de 3 Administrateurs non exécutifs, dont un indépendant. La composition du Comité de Rémunération devra évoluer de façon à ce qu'au moins 50 % de ses membres soient des Administrateurs indépendants.⁷⁾

Le Président du Conseil d'Administration ne participe pas systématiquement aux Assemblées Générales comme le recommande le Principe 8 du Code 2009, mais il veille à ce que le Conseil d'Administration soit toujours représenté par au moins un Administrateur délégué.

5.3. Description des caractéristiques de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

L'information financière communiquée par le groupe correspond aux états financiers consolidés du groupe ainsi qu'aux éléments de gestion de ces états financiers publiés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Cette information financière fait l'objet, à chaque clôture, d'une présentation au comité d'audit du groupe, ainsi que d'une explication à l'ensemble des administrateurs.

7) Conformément à l'article 526bis, §2 du Code des sociétés, Econocom a mis en place un Comité d'Audit. Ce comité se compose actuellement de deux administrateurs non exécutifs et d'un administrateur indépendant. La composition du Comité d'Audit devra évoluer de façon à ce qu'au moins la majorité de ses membres soient des Administrateurs indépendants.

5.3.1. Organisation financière

L'organisation financière du groupe est à la fois locale et globale. En effet, le groupe est organisé par métier et par pays, les processus financiers sont mis en œuvre par des équipes financières, directeurs financiers et contrôleurs de gestion de chaque entité sous la responsabilité du Directeur Administratif Financier du groupe. Les Directeurs Financiers Métiers veillent à l'homogénéité des pratiques et des règles de clôture au sein d'une même activité quel que soit le territoire concerné.

Par ailleurs, dans un souci d'indépendance de la fonction par rapport aux opérationnels, les fonctions financières sont hiérarchiquement rattachées à la Direction Administrative et Financière du groupe.

5.3.2. Reportings et pilotage

La consolidation des comptes est réalisée par une équipe dédiée sur une base trimestrielle. Les sociétés consolidées transmettent, via l'outil de consolidation, leurs états financiers détaillés pour intégration dans les comptes consolidés.

Chaque entité (société ou Business Unit) réalise un budget. La prévision de résultat est réactualisée plusieurs fois dans l'année et fait l'objet d'un suivi mensuel sur la base des reportings d'activité communiqués à la Direction du groupe. Ces reportings sont réalisés conjointement par le responsable et le contrôleur financier de l'entité.

Les différents budgets, reportings et éléments nécessaires à la consolidation font l'objet de calendriers et d'instructions spécifiques communiquées par la Direction Administrative et Financière du groupe.

5.3.3. Normes comptables et veille

Les principes comptables du groupe font l'objet d'un manuel des principes comptables servant de référentiel pour l'élaboration de l'information financière. Ce manuel est accessible informatiquement à toutes les équipes comptables ; il définit les normes d'enregistrement des opérations et de présentation de l'information financière.

L'équipe en charge de la consolidation a également pour mission de réaliser une veille et un suivi des évolutions comptables des normes IFRS. A ce titre, elle définit avec la Direction Administrative et Financière du groupe et les Directeurs Financiers Métiers les évolutions à apporter dans les principes comptables du groupe, les diffuse et organise les formations correspondantes.

5.3.4. Systèmes d'information

Les systèmes d'information utilisés par le groupe pour l'élaboration de l'information financière sont, en raison de l'acquisition du groupe ECS et des 5 acquisitions récentes, en voie d'harmonisation et d'unification.

5.3.5. Facteurs de risques, surveillance et contrôle

Les reportings mensuels permettent aux différents responsables opérationnels et financiers ainsi qu'à la Direction du groupe de s'assurer de la qualité et de la cohérence des résultats du groupe avec les objectifs fixés. Ces reportings contiennent un rapprochement entre les éléments de gestion et les comptes consolidés du groupe afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

L'Audit Interne du groupe assume la fonction de risk management et réalise entre autres la cartographie des risques. Dans le cadre de ses missions de revue des comptes des filiales, il s'assure du respect des règles groupe, de la fiabilité des reportings et de l'adéquation de la couverture des risques.

Le groupe est doté de contrôleurs internes qui dépendent du Directeur Administratif Financier et d'un Directeur de l'Audit Interne rattaché au Secrétaire Général du groupe.

5.3.5.1. Risques liés aux systèmes d'information comptables

Les systèmes comptables utilisés dans le groupe sont aujourd'hui organisés par métier. Un projet de transfert de l'ensemble des systèmes comptables des divers entités du groupe vers une solution unique et intégrée a démarré en 2012 et devrait s'achever d'ici début 2015.

Les différents systèmes d'information métier sont interfacés avec les systèmes comptables afin de garantir la traçabilité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations liées aux opérations.

Le système de consolidation est un outil standard. Les systèmes comptables sont soit des systèmes comptables de marché soit des outils historiques maîtrisés en interne permettant de garantir l'évolution éventuelle des paramètres et la maintenance des outils.

5.3.5.2. Risques liés aux normes comptables

Le service consolidation, en coordination avec la Direction Administrative et Financière du groupe et les Directeurs Financiers Métiers, veille à suivre l'évolution des normes comptables IFRS et adapte en conséquence les principes comptables du groupe. Il organise également les formations des personnels financiers lorsque cela est nécessaire.

5.3.5.3. Principaux contrôles des opérations

Afin de s'assurer de la fiabilité des informations financières liées aux opérations, le contrôle de gestion s'assure chaque mois que le chiffre d'affaires et les coûts enregistrés correspondent aux flux attendus lors de l'approbation des opérations.

La Direction Administrative et Financière réalise régulièrement des analyses statistiques pour s'assurer que les hypothèses prises lors de la comptabilisation des contrats de location sont prudentes et adéquates.

Par ailleurs, des contrôles mensuels définis par métier sont réalisés par les équipes des directions financières des filiales.

5.3.6. Responsables de l'élaboration de l'information financière

L'information financière est élaborée sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est doté en 2004 d'un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le rôle sont exposés au chapitre 5.5.3 ci-après.

5.4. Capital et actionariat⁽⁸⁾

Au 31 décembre 2012, le capital d'Econocom Group SA/NV était composé de 96 691 588 actions, détenues ainsi qu'il suit⁽⁹⁾:

Actionariat	31/12/2012
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	49,64 %
Public	48,08 %
Autocontrôle	2,28 %
Total	100,00 %

En outre, Econocom Group est informé que deux actionnaires dépassent au 31 décembre 2012 le seuil de participation de 5 %, il s'agit du fonds d'investissement espagnol Bestinver Gestion S.A. SGIIC et de la société française AXA.SA.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

En dehors des actions auto-détenues qui sont privées de droit de vote, il n'existe pas de restriction légale ou statutaire particulière à l'exercice du droit de vote.

Au cours de l'exercice 2012, la Société a divisé par quatre chaque action Econocom Group et procédé à l'annulation de 2 000 000 actions (équivalent à 8 000 000 actions après split).

⁸⁾ Voir également à cet égard, la section 11 du présent chapitre intitulée 'Relations avec les actionnaires dominants'.

⁹⁾ Bestinver Gestion S.A. SGIIC a notifié le 16 mars 2012 détenir 2 583 569 actions représentant 9,87% du capital à cette même date. AXA.SA a notifié le 28 décembre 2012 détenir 4 863 916 actions au 24 décembre 2012 représentant une participation de 5,03%.

La société Econocom est contrôlée par Econocom International NV, société de droit néerlandais dont le capital est détenu à hauteur de 99,99% par Ecofinance Nederland BV et à 0,01 % directement par Monsieur Jean-Louis Bouchard. Ecofinance Nederland BV est elle-même détenue à 100% par Monsieur Jean-Louis Bouchard.

5.5. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités

5.5.1. Composition du Conseil d'Administration⁽¹⁰⁾

Jean-Louis Bouchard,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016)
38, avenue Gabriel 75008 Paris (France)
Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué d'Econocom Group SA/NV, Président de la société Econocom International NV

Jean-Philippe Roesch,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2014)
21, avenue de la Criolla 92150 Suresnes (France)
Administrateur délégué d'Econocom Group SA/NV

Bruno Lemaistre,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2014)
Avenue des Éperons d'Or 15, 1050 Bruxelles (Belgique)
Administrateur délégué d'Econocom Group SA/NV

Véronique di Benedetto,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)
86, rue Miromesnil 75008 Paris (France)
Administrateur exécutif d'Econocom Group SA/NV

Chantal De Vrieze,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)
Drève du Mereault, 241410 Waterloo (Belgique)
Administrateur exécutif d'Econocom Group SA/NV

Robert Bouchard,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2015)
1 bis, rue Clément Marot 75008 Paris (France)
Administrateur non exécutif d'Econocom Group SA/NV

Christian Bret,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016)
7, rue Pérignon 75015 Paris (France)
Administrateur indépendant d'Econocom Group SA/NV

Charles de Water,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)
Korte Veersteeg, 4D 4157 GR Enspraak (Pays-Bas)
Administrateur non exécutif d'Econocom Group SA/NV et Administrateur de la société Econocom International NV

Gaspard Dürreman,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)
50, avenue Bosquet 75007 Paris (France)
Administrateur non exécutif d'Econocom Group SA/NV

Rafi Kouyoumdjian,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2013)
25, rue de Lubeck 75016 Paris (France)
Administrateur non exécutif d'Econocom Group SA/NV

Jean Mounet,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)
60, quai du Parc 94100 Saint-Maur-des-Fossés
Administrateur indépendant d'Econocom Group SA/NV

Cinq membres du Conseil d'Administration ont exercé des fonctions exécutives durant l'exercice 2012 : il s'agit de Messieurs Jean-Louis Bouchard, Jean-Philippe Roesch et Bruno Lemaistre, et de Mesdames Véronique di Benedetto et Chantal De Vrieze. Messieurs Gaspard Dürreman, Rafi Kouyoumdjian, Charles de Water et Robert Bouchard sont Administrateurs non exécutifs. Messieurs Christian Bret et Jean Mounet sont Administrateurs indépendants au sens de l'article 526ter du Code des sociétés.

Le Président du Conseil d'Administration détient des participations de contrôle dans plusieurs sociétés externes au groupe Econocom et y exerce des mandats d'Administrateur ou de Président. A ce titre, Monsieur Jean-Louis Bouchard est Président des sociétés Ecofinance Nederland BV, Econocom International NV, Château Fontainebleau du Var, Audevard et Gérant des sociétés SCI Orphée, SCI de Dion Bouton et SNC Ecurie Jean-Louis Bouchard. Par ailleurs, il exerce les fonctions d'administrateur de la société APL France.

Messieurs Jean-Philippe Roesch et Bruno Lemaistre n'ont pas d'autres mandats sociaux que ceux exercés pour Econocom Group SA/NV et ses filiales.

Madame di Benedetto exerce plusieurs mandats d'administrateur au sein d'associations dont le Syntec Numérique (association professionnelle française des acteurs du numérique et de l'informatique).

Madame De Vrieze exerce également plusieurs mandats d'administrateur au sein d'associations dont la Fédération des Entreprises de Belgique.

¹⁰⁾ Les membres du Conseil d'Administration sont en fonction respectivement depuis le 2 avril 1982 pour Jean-Louis Bouchard (avec une période d'interruption entre 1992 et 1998), depuis le 21 mai 1996 pour Jean-Philippe Roesch, depuis le 22 décembre 2008 pour Bruno Lemaistre, depuis le 5 décembre 2011 pour Véronique di Benedetto, Chantal De Vrieze et Jean Mounet, depuis le 5 octobre 2009 pour Robert Bouchard, depuis le 18 mai 2010 pour Christian Bret, depuis le 19 mai 1992 pour Charles de Water (avec une période d'interruption entre 1998 et 2000), depuis le 18 mai 1999 pour Gaspard Dürreman et depuis le 29 juin 1995 pour Rafi Kouyoumdjian.

Monsieur Charles de Water est Administrateur de la société Econocom International NV, membre du Conseil de Surveillance de la société Rabobank West-Betuwe, Associé de la société Zuijdpas Beleggingen, membre du Conseil de Surveillance de la société Khondrion Mitochondrial Scientific Services BV, et Président de la société Kaacel BV.

Monsieur Christian Bret est Associé gérant de la société Eulis et Administrateur des sociétés Altran et de Sopra Group.

Monsieur Gaspard Dürleman est Président de Montmorency Investissements, des Etablissements Cambour et des Ateliers Montdor.

Monsieur Robert Bouchard exerce les fonctions de Président des sociétés APL France et Ecofinance SAS, et de gérant des sociétés SCI Maillot Pergolèse, SCI Taillis des Aigles, GMPC et Ecojet Leasing SNC.

Monsieur Rafi Kouyoumdjian est Directeur Général et Administrateur de la société RKO Management and Investment BV, administrateur de la société ITO33 et Président d'Ecofinance International.

Monsieur Jean Mounet est administrateur de l'Association Pacte PME, de la Fondation Telecom, de Sopra Banking Group et de Malakoff Médéric. Il est également Vice président et administrateur de Sopra Group.

À part la durée (six ans au plus) et le caractère renouvelable du mandat, les statuts ne prévoient pas de règles spécifiques pour la nomination des Administrateurs ou le renouvellement de leur mandat.

Ils n'instaurent pas non plus de limite d'âge au sein du Conseil.

5.5.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire.

Il a tenu en 2012 cinq réunions, dont deux réunions convoquées pour les arrêtés des comptes semestriels et annuels. Le taux de participation des Administrateurs à ces réunions est de 94,50 % sur l'exercice.

Le Conseil d'Administration approuve la stratégie de la société proposée par le Président, les projets importants et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Il est compétent pour les décisions autres que la gestion journalière.

La gestion opérationnelle est confiée aux Administrateurs délégués et au Comité Exécutif (comité de direction au sens de l'article 524bis du Code des sociétés et de l'article 20 bis des Statuts). Le Conseil nomme les membres du Comité Exécutif, ainsi que le ou les Administrateur(s) délégué(s). Il exerce une surveillance de la qualité de la gestion et de sa cohérence avec les objectifs stratégiques. Il reçoit à cet effet chaque trimestre une information comprenant le budget et ses révisions, la synthèse consolidée du reporting trimestriel et tout élément qu'il juge utile.

Le Conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs, exprimé par écrit. Cependant, cette procédure ne peut être mise en œuvre pour l'arrêté des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.5.3. Comités créés par le Conseil d'Administration

Les statuts autorisent la création par le Conseil d'Administration de comités spécifiques dont les missions et les règles de fonctionnement sont fixées par lui.

5.5.3.1. Comité Exécutif (comité de direction au sens de l'article 524bis du Code des sociétés)¹¹⁾

Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité Exécutif du groupe, dont l'existence a été ratifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2004.

Sa mission est de proposer les orientations stratégiques du groupe, mettre en œuvre la stratégie définie par le Président et approuvée par le Conseil d'Administration de diriger les entités opérationnelles du groupe et contrôler leurs performances financières et opérationnelles.

La composition du Comité Exécutif a été revue lors des Conseils d'Administration des 16 mars et 26 mai 2011. Il est composé de Monsieur Jean-Louis Bouchard qui en assure la présidence, Messieurs Bruno Lemaistre (mandat renouvelé lors du Conseil du 7 mars 2012) et Jean-Philippe Roesch, Directeurs Généraux du groupe et Madame Véronique di Benedetto, Directrice Générale Adjointe du groupe. Madame Galliane Touze Secrétaire Général du groupe assiste également aux réunions du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif se réunit au moins dix fois par an et douze fois en 2012.

Monsieur Jean-Louis Bouchard se consacre à la stratégie, la communication et les acquisitions. Monsieur Bruno Lemaistre est en charge des activités opérationnelles. Monsieur Jean-Philippe Roesch dirige les fonctions centrales du groupe. Madame Véronique di Benedetto dirige les activités du groupe en France.

¹¹⁾ Les membres du Comité Exécutif du Groupe sont en fonction respectivement depuis le 18 mai 2004 pour Jean-Louis Bouchard et Jean-Philippe Roesch, depuis le 3 juillet 2006 pour Bruno Lemaistre et depuis le 16 mars 2011 pour Véronique di Benedetto.

Trois des membres du Comité Exécutif exercent des mandats d'Administrateurs délégués. Monsieur Jean-Philippe Roesch a été nommé en qualité d'Administrateur délégué par le Conseil d'Administration, en sa séance du 3 juillet 2006 et Monsieur Bruno Lemaistre lors du Conseil d'Administration du 20 novembre 2008 avec prise d'effet le 22 décembre 2008 lors de sa nomination effective en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

5.5.3.2. Comité de Rémunération

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration en matière de politique de rémunération et une mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers (actions gratuites, options sur actions...). Il prépare le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise et l'un de ses membres le commente lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Comité de Rémunération conformément à l'article 20 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers. A cet effet, le Comité de Rémunération s'est substitué au Comité à l'Exécution du Plan d'Options sur Actions créé en février 2003.

Le Comité se compose de trois membres, Messieurs Bret, Dürrleman et Kouyoumdjian, qui ont été nommés pour une durée de 3 ans ne pouvant excéder la durée de leur mandat d'administrateur¹²⁾. Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2012.

5.5.3.3. Comité d'Audit¹³⁾

Un Comité d'Audit a été instauré par le Conseil d'Administration du 18 mai 2004.

Il est constitué de deux Administrateurs non exécutifs, Messieurs Dürrleman et Kouyoumdjian et d'un Administrateur indépendant Monsieur Christian Bret. Le Conseil d'Administration du 7 mars 2012 a renouvelé pour 3 ans les mandats de Messieurs Dürrleman et Kouyoumdjian.

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent ; il s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2012, en présence de tous ses membres, de Jean-Philippe Roesch, Administrateur délégué, du Secrétaire Général, du Directeur Administratif et Financier groupe, et du Responsable de l'Audit Interne. Lorsque l'ordre du jour le requiert, les membres du Comité d'Audit invitent le Commissaire et toute personne que le Comité juge utile.

12) Les membres du Comité de Rémunération sont en fonction depuis la constitution de ce comité le 31 août 2011 et pour 3 ans, sans pouvoir excéder la durée de leur mandat d'administrateur

13) Les membres du Comité d'Audit sont en fonction respectivement depuis le 25 avril 2006 pour Gaspard Dürrleman, depuis le 18 mai 2004 pour Rafi Kouyoumdjian et depuis le 26 mai 2011 pour Christian Bret.

Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle des activités du groupe Econocom. En particulier, il examine la qualité et la pertinence des missions d'audit interne et externe, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques, le caractère adapté des méthodes comptables utilisées, l'intégrité et l'exactitude de l'information financière.

L'article 96 du Code des sociétés précise que les entreprises doivent justifier de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit. Econocom confirme respecter cette réglementation.

5.5.4. Gestion journalière

Le Comité Exécutif prend en charge la gestion journalière ; il prend connaissance des résultats mensuels et veille à l'avancement des projets du groupe.

Toutes les décisions importantes des filiales sont prises par leur organe compétent sur avis conforme du membre du Comité Exécutif en charge de la problématique ou de l'activité concernée. Les filiales n'ont généralement pas d'autres délégations significatives que la gestion journalière. Les pouvoirs des dirigeants des filiales du groupe et les limites apportées à ces pouvoirs sont précisés dans un document de référence interne au groupe.

5.5.5. Mise en œuvre des dispositions des articles 523 et 524 du Code des sociétés

Néant.

5.6. Composition des organes de surveillance

Le commissaire d'Econocom Group SA/NV est PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCCRL (Woluwe Garden, Woluwedal, 18 1932 Saint-Stevens-Woluwe (Belgique)). Son mandat arrive à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2013¹⁴⁾.

Le Commissaire d'Econocom Group SA/NV est représentée par Emmanuèle Attout.

14) PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCCRL est commissaire d'Econocom Group SA/NV depuis l'approbation des comptes d'Econocom Group au 31 décembre 1989 (Coopers & Lybrand) et est représentée par Emmanuèle Attout depuis le 1er septembre 2012 en remplacement de la disposition selon laquelle alternativement Josy Steenwinckel ou Emmanuèle Attout étaient désignés comme représentants de la société PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCCRL.

5.7. Rapport de rémunération 2012

Ce rapport est établi en application des dispositions des articles 526quater et 96 §3 du Code des sociétés. Il a pour objet de décrire et d'expliquer la politique de rémunération des Administrateurs (délégués à la gestion journalière, exécutifs et non exécutifs) ainsi que des membres du Comité Exécutif d'Econocom Group (Comité de direction au sens de l'article 554bis du Code des sociétés).

5.7.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif

5.7.1.1. Procédure pour élaborer la rémunération des Administrateurs et membres du Comité Exécutif et fixer leur rémunération individuelle

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération. Le comité était composé en 2012 de trois administrateurs non-exécutifs dont un est indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration en matière de politique de rémunération et une mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers (actions gratuites, options sur actions...).

En particulier, le Comité de Rémunération est chargé de :

1°) sur propositions du Président Administrateur Délégué :

a) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des administrateurs et des membres du Comité Exécutif et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

b) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité Exécutif en ce compris, la rémunération variable et les primes de prestation à long terme (intéressements à long terme) – liées ou non à des actions – octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers et les indemnités de départ et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

c) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité Exécutif ;

2°) préparer le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise ;

3°) commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ;

4°) soumettre au Conseil d'Administration des propositions quant aux modalités et aux conditions relatives aux contrats des administrateurs et des membres du Comité Exécutif ;

5°) en général, effectuer toutes les missions qui lui seraient allouées par la Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Comité de Rémunération conformément à l'article 20 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur, c'est-à-dire d'attribuer les options ou autres instruments financiers dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte.

Le Comité de Rémunération s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2012. .

5.7.1.2. Politique de rémunération 2012

Les statuts prévoient depuis 1999 que les mandats d'Administrateur peuvent être rémunérés. La rémunération des Administrateurs non exécutifs a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2004 à 2 500 euros par réunion du Conseil d'Administration et par Administrateur sous condition de leur présence effective. .

Les Administrateurs exécutifs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur. Leurs rémunérations résultent de leur relation contractuelle avec l'une ou plusieurs des sociétés du groupe.

Par ailleurs, les Administrateurs non exécutifs membres du Comité d'Audit perçoivent une rémunération de 1 000 euros par réunion, sous condition de leur présence effective. Les membres du Comité de Rémunération, perçoivent une rémunération de 2 000 euros par réunion, sous condition de leur présence effective.

Les Administrateurs n'exerçant pas de fonction exécutive ne perçoivent aucune rémunération en dehors des jetons de présence stipulés ci-dessus.

Les rémunérations des Administrateurs exécutifs sont fixées par le Président Administrateur Délégué, conseillé par le Comité de Rémunération.

Les rémunérations des Administrateurs exécutifs comportent une part de variable significative excédant 40 % de la rémunération totale. L'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à déroger aux règles de fixation des rémunérations variables des dirigeants prévues à l'article 520ter, alinéa 2 du Code des Sociétés, pour les exercices 2011 et 2012. La rémunération variable des administrateurs exécutifs et membres du Comité Exécutif a été fixée en 2012 sur la base de critères de performance annuels.

Les rémunérations variables 2012 des Administrateurs exécutifs sont liées (i) aux résultats avant impôt du périmètre dont ils ont la responsabilité, (ii) au résultat consolidé avant impôt d'Econocom Group, (iii) à des objectifs d'économies et enfin (iv) à des objectifs qualitatifs et mesurables. A l'exception des objectifs qualitatifs, les objectifs correspondent à des résultats figurant soit dans les états de gestion du groupe, soit dans ses comptes consolidés audités. Ces objectifs portent sur l'année calendaire.

Comme tous les autres collaborateurs du groupe Econocom, les Administrateurs exécutifs et membres du Comité Exécutif sont évalués de façon continue tout au long de l'année par leur hiérarchie et lors d'un entretien annuel d'évaluation qui se déroule au premier trimestre de l'année suivante.

La politique de rémunération pour 2013 s'inscrit dans la continuité de la politique de rémunération 2012. Les rémunérations variables des administrateurs exécutifs et membres du Comité Exécutif seront conditionnées à l'atteinte d'objectifs annuels qualitatifs et quantitatifs, notamment la progression sur un an des résultats avant impôt sur le périmètre de responsabilité de l'Administrateur concerné.

Les principes de rémunération 2014 des membres du Comité Exécutif et Administrateurs exécutifs n'ont pas encore fait l'objet de discussion.

Un point sera porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 mai 2013 afin d'autoriser le Conseil d'Administration à déroger aux règles de fixation des rémunérations variables des dirigeants prévues à l'article 520ter, alinéa 2 du Code des Sociétés pour l'exercice 2013 et les suivants.

Le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire, compte tenu de la fiabilité de l'information financière du groupe, de mettre en place un droit de recouvrement des rémunérations variables attribuées sur la base d'informations financières erronées.

5.7.2. Rémunérations allouées en 2012

5.7.2.1. Administrateurs non exécutifs (€)

Cette section détaille les rémunérations individuelles et autres avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs non exécutifs par Econocom Group SA/NV ou toute société du groupe en 2012.

Christian Bret	20 500
Robert Bouchard	10 000
Gaspard Dürrleman	20 500
Charles de Water	12 500
Rafi Kouyoumdjian	18 000
Jean Mounet	12 500
Total	94 000

5.7.2.2. Rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

Jean-Louis Bouchard assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur délégué et de Président du Comité Exécutif du groupe. Il ne perçoit pas de rémunération de quelque nature que ce soit, ni ne bénéficie de retraite, assurance particulière ou autres avantages accordés directement ou indirectement par Econocom Group SA/NV ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation. La société Econocom International NV, dont Jean-Louis Bouchard est Président, a facturé à Econocom Group SA/NV et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant de 2 084 K€ en 2012 (2 099 K€ en 2011).

5.7.2.3. Rémunération globale allouée en 2012 aux membres exécutifs du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif (€)

La présente section détaille de manière globale le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs exécutifs par Econocom Group SA/NV ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation en 2012.

Rémunération globale versée en 2012

Part fixe	1 527 139
Part variable	1 956 550
Pensions	-
Autre composante dont avantages en nature	142 000
Total	3 625 689

Ces informations sont relatives aux membres exécutifs du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Exécutif, c'est-à-dire Bruno Lemaistre, Jean-Philippe Roesch, Véronique di Benedetto et Chantal de Vrieze. La rémunération de Jean-Louis Bouchard, Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur délégué et Président du Comité Exécutif du groupe est commentée au paragraphe 5.7.2.2. Deux des quatre Administrateurs exécutifs disposent en outre d'une voiture de fonction mais ne perçoivent pas d'autre type d'avantage en nature.

5.7.2.4. Options sur actions et actions accordées, exercées, venues à échéance en 2012

Les Administrateurs exécutifs n'ont pas bénéficié d'attribution d'options ou d'actions au cours de l'exercice 2012. Aucune des options accordées aux Administrateurs exécutifs n'est arrivée à échéance au cours de l'exercice.

Administrateurs Exécutifs	Exercice 2012		Titres venus à échéance en 2012		Solde	
	Nature	Nombre	Nature	Nombre	Nature	Nombre ^(**)
Jean-Louis Bouchard ^(*) ^(***)	-	-	-	-	Options	100 000
Bruno Lemaistre ^(*)	-	-	-	-	Options	753 000
Jean-Philippe Roesch ^(*)	-	-	-	-	Options	400 000
Véronique di Benedetto ^(*)	-	-	-	-	Options	200 000
Total	-	-	-	-	Options	1 453 000

(*) Membre du Comité Exécutif.

(**) Chaque option donne droit à quatre actions Econocom Group.

(***) Options détenues indirectement via la société EINV.

5.7.2.5. Indemnité de départ et autres engagements contractuels

Les contrats des Administrateurs exécutifs contiennent les clauses usuelles notamment en matière de préavis. Ils ne contiennent pas de clause spécifique au titre des retraites ou indemnités de départ à l'exception de l'un d'entre eux.

Monsieur Jean-Philippe Roesch bénéficie d'une indemnité de départ d'un mois de salaire par année d'ancienneté. Cet engagement contractuel est intégralement provisionné dans les comptes..

5.8. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes

Après deux années de forte progression du dividende (plus de 33 % sur 2 ans), le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Annuelle de maintenir le dividende à 0,10 euro brut par action. Cette rémunération représente un pay-out de 17,3 %.

Le groupe privilégie d'utiliser sa trésorerie pour réaliser d'importants investissements dans le cadre de son nouveau plan stratégique à 5 ans, et poursuivre sa politique de rachat d'actions propres⁽¹⁵⁾.

5.9. Relations avec les actionnaires dominants

Les déclarations de transparence transmises à la société mentionnent la présence d'Econocom International NV comme actionnaire dominant.

En application de l'article 74 § 6 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les OPA, la société Econocom Group SA/NV a reçu, le 4 décembre 2007, une notification de la part de la société Econocom International NV, contrôlée par Jean-Louis Bouchard, indiquant qu'Econocom International NV détenait au 1^{er} septembre 2007, 12 857 760 actions Econocom Group, représentant 47,97 % du capital.

Au 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait directement et indirectement 47 999 456 actions Econocom Group SA/NV, représentant 49,64 % du capital. Monsieur Jean-Louis Bouchard est le seul actionnaire qui contrôle plus de 30 % du groupe ; il est dispensé de lancer une OPA, car il détenait déjà 30 % au 1^{er} septembre 2007 et a procédé aux notifications de participation prévues par la loi.

Le 19 mars 2012, Econocom Group a reçu une notification de Bestinver Gestion S.A. SGIIC qui déclarait avoir franchi à la baisse le seuil de 10 % des droits de vote et détenir ainsi au 16 mars 2012, 2 583 569 actions Econocom Group⁽¹⁾, soit 9,97 % des titres conférant le droit de vote et du capital.

Le 13 juin 2012, Econocom Group a reçu une notification de Société Générale S.A. qui déclarait avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote et de ne plus détenir au 8 juin 2012 d'actions Econocom Group.

Enfin, 28 décembre 2012, Econocom Group a reçu une notification de AXA SA qui déclarait avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote et détenir ainsi au 24 décembre 2012, 4 863 916 actions Econocom Group, soit 5,03 % des titres conférant le droit de vote et du capital.

¹⁵⁾ Les investissements réalisés en 2013 confortent cette position : le Groupe a acquis, sur le premier semestre 2013, 1 915 597 actions Econocom Group et aura investi, après prise en compte de l'acquisition du bloc de contrôle et des BSA de la société Osiatis, plus de 39 M€ en acquisition d'entreprises.

Les relations avec l'actionnaire majoritaire, la société Econocom International NV, correspondent à des prêts/emprunts⁽¹⁶⁾ et à des prestations de services à caractère courant, rémunérées à des conditions normales. En octobre 2012, Econocom France a signé un bail avec la société SCI Dion Bouton, détenue par la société Econocom International NV, dans le but de re-

grouper une partie de ses équipes situées en région parisienne dans un immeuble situé à Puteaux à compter de 2013. Ce bail est conclu à des conditions normales de marché.

(1) avant la division par quatre des actions décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2012.

5.10. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group

Plusieurs plans d'options ont été mis en place à partir de novembre 1997 en faveur du personnel, cadres et dirigeants du groupe. Une synthèse actualisée au 31 décembre 2012 des engagements pris par le groupe à ce titre figure ci-après :

	Nombre d'options non encore exercées (*)	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (€)
2010	353 000	Août 2015	10,97
	550 000	Décembre 2014	9,91
2011	30 000	Décembre 2015	12,93
	790 000	Décembre 2016	12,25
Total	1 723 000		

(*) Chaque option donne droit à quatre actions Econocom Group.

Ces plans portent sur les actions Econocom Group SA/NV cotées sur Euronext Bruxelles. Lors de l'exercice des options, Econocom Group SA/NV choisit, soit de céder des actions existantes, soit de procéder à une émission de nouvelles actions par voie d'augmentation de capital d'Econocom Group SA/NV.

Ils visent à associer les salariés, cadres et dirigeants du groupe à la marche des affaires et au développement du groupe.

Une partie des options est soumise à des conditions de réalisation d'objectifs individuels par leurs bénéficiaires.

Les options sont accordées par un contrat d'options signé par Econocom Group SA/NV et le bénéficiaire.

Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2000 a ratifié le texte des contrats d'options. Par application de l'article 523 du Code des sociétés, trois Administrateurs se sont abstenus lors du vote, dans la mesure où ils bénéficiaient ou pourraient bénéficier à l'avenir de ce régime.

La dernière mise à jour du texte de la convention type relative au plan d'options a été faite de façon à le mettre en concordance avec l'évolution de la législation, et approuvée par le Comité à l'Exécution du Plan d'Options sur Actions réuni le 8 décembre 2010 (aujourd'hui Comité de Rémunération).

Le prix d'exercice des options est fixé conformément à l'article 43 de la loi du 26 mars 1999. Il s'agit du cours moyen de l'action Econocom Group pendant les 30 jours précédant l'offre.

Les options sont incessibles. Il n'existe pas de couverture du risque de perte par Econocom Group SA/NV en cas de baisse du cours de Bourse.

Au cours de l'exercice 2012, 10 000 options ont été levées par leurs bénéficiaires. Aucune option nouvelle n'a été accordée ni aucune option perdue.

Le Conseil d'Administration a décidé de céder au salarié ayant exercé ses droits 10 000 actions détenues en propre et en conséquence de ne pas procéder à la création d'actions nouvelles.

Au 31 décembre 2012, 1 723 000 options n'ont pas encore été exercées. Compte tenu du division par quatre de l'action intervenue en septembre 2012, chaque option donnent droit à quatre actions Econocom Group, soit un total de 6 892 000 actions représentant 7,13 % du nombre d'actions en circulation. L'exercice de la totalité des options conduirait à une augmentation des fonds propres de 19,4 millions d'euros.

¹⁶⁾ Au jour du document d'enregistrement, il n'y a pas de prêts/emprunts entre Econocom et Econocom International NV.

5.11. Emoluments du Commissaire

Au cours de l'exercice 2012, le réseau PricewaterhouseCoopers a rendu à Econocom Group SA/NV et à ses filiales diverses prestations tant d'audit (comptes consolidés et comptes sociaux des sociétés du groupe) qu'exceptionnelles. La nature de ces prestations et les rémunérations associées sont précisées ci-après :

(en euros)	2012	2011
Émoluments consolidés du Commissaire pour la révision des comptes	357 539	367 955
Émoluments afférents aux mandats du Commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe par des personnes avec lesquelles le Commissaire est lié	637 461	620 866
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le Commissaire		
Autres missions d'attestation	52 000	111 221
Missions de conseils fiscaux	157 651	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	125 697	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le / les commissaire(s) est / sont lié(s)		
Autres missions d'attestation	180 600	89 250
Missions de conseils fiscaux	469 746	251 214
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	169 697	129 870
Total	1 867 043	1 570 376

5.12. Autodétention d'actions

Se reporter au paragraphe 2.3.3.3 ci-dessus.

6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Le 22 février 2013, Econocom Group a annoncé l'acquisition de 100 % du capital de la société française Exaprobe.

Créée en 2001, Exaprobe intervient en tant qu'intégrateur sur les infrastructures des systèmes d'information dans les domaines de la Sécurité, des Communications Unifiées, des Infrastructures IP ainsi que de la Virtualisation et des Datacenters.

La société a vu son chiffre d'affaires plus que doubler en 5 ans pour atteindre 16 M€ en 2012. Exaprobe emploie plus de 60 personnes, et est présente en Rhône-Alpes, Ile-de-France, PACA, et Grand Ouest.

L'acquisition d'Exaprobe, qui intervient quelques mois après celle de Cap Synergy, permet à Econocom de renforcer son entité Sécurité, Réseaux et Communication qui compte désormais en France un effectif de plus de cent personnes pour un chiffre d'affaires d'environ 30M€.

VI. DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE

VI. DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE

1 ETATS FINANCIERS D'ECONOCOM

1.1 Incorporation par référence des Etats financiers d'Econocom

Les extraits suivants des rapports financiers 2010 et 2011 et des rapports semestriels au 30 juin 2012 et 30 juin 2013 d'Econocom sont incorporés par référence et font partie intégrante du présent Document d'Enregistrement. Ils peuvent être consultés sur le site www.econocom.be.

Econocom Group confirme qu'elle a obtenu l'accord de son commissaire pour que soient incorporés par référence au Document d'Enregistrement le rapport du commissaire relatif aux exercices comptables clôturés les 31 décembre 2010 et 2011.

Toute autre information qui n'est pas reprise dans la liste ci-après mais qui est incluse dans les documents incorporés par référence est fournie à titre d'information seulement.

Rapport financier 2010

Comptes consolidés	pages 85-94
Notes relatives aux états financiers	pages 95-175
Rapport sur les comptes consolidés émis le 15 avril 2011 par le commissaire	page 176

Rapport financier 2011

Comptes consolidés	pages 48 - 54
Notes relatives aux états financiers	pages 56 -130
Rapport sur les comptes consolidés émis le 6 avril 2012 par le commissaire	page 130

Rapport semestriel financier au 30 juin 2012

Etats financiers résumés consolidés	pages 13 -20
Notes relatives aux états financiers	pages 21 -31

Rapport semestriel financier au 30 juin 2013

Etats financiers résumés consolidés	pages 16-22
Notes relatives aux états financiers	pages 23-35

Les copies des documents incorporés par référence sont disponibles gratuitement au siège d'Econocom et peuvent être consultés sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

Les rapports semestriels au 30 juin 2012 et 30 juin 2013 n'ont pas fait l'objet d'une révision par le commissaire d'Econocom.

1.2 Précisions relatives au rapport semestriel d'Econocom arrêté au 30 juin 2013

Commentaires sur le compte de résultat et l'état du résultat global (pages 16-17) :

L'augmentation des charges externes s'explique à la fois par un recours accru à l'intérim et à des consultants indépendants en lien avec la progression du chiffre d'affaires, et par les entrées de périmètre.

La variation des dotations nettes aux amortissements et provisions s'explique par des utilisations de provisions, notamment liées au déménagement du siège français et à l'utilisation d'une provision pour risque lié à l'activité Location, et au règlement de divers litiges. Ces utilisations s'analysent notamment au regard des charges et moins-values enregistrées en autres produits et charges d'exploitation qui comprennent notamment les moins-values liées aux actifs non-courant dans le cadre du déménagement.

Le résultat financier opérationnel, varie principalement du fait de l'effet de change.

La variation des écarts de conversion s'explique par la baisse de la livre sterling sur la période

Commentaires sur l'état de la situation financière consolidée (pages 18-19):

La hausse de l'actif d'impôt courant s'explique par le paiement des acomptes et un reclassement de crédit d'impôt depuis les autres actifs courants

La baisse des provisions est due aux utilisations mentionnées dans le commentaire sur le compte de résultat

Commentaires sur le tableau de flux de trésorerie consolidé (pages 20-21):

L'impact des provisions dans le TFT est lié aux utilisations déjà mentionnées

L'impôt décaissé correspond à la somme des acomptes versés au premier semestre. La somme négative de 2012 s'explique par le remboursement d'un trop perçu.

Page 24 : Concernant l'amendement à IAS1, il faut bien comprendre que cet amendement n'a que des effets de présentation.

Page 32 : Dans le cadre du document de référence, nous attirons l'attention sur la compensation – non conforme aux IFRS - opérée contrat par contrat entre valeurs résiduelles financières et intérêts résiduels dans les actifs loués. Sans cette compensation, les immobilisations financières et les dettes financières à long terme seraient augmentées de 19,7 M€ au 30 juin 2013, et les autres créances et les dettes financières à court terme seraient augmentées de 13,2 M€ au 30 juin 2013, soit un total de 32,9 M€ au 30/06/2013 contre 41,1M€ au 30/06/2012.

2 ETATS FINANCIERS D'OSIATIS

Les extraits suivants des rapports financiers arrêtés au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2013 d'Osiatis sont incorporés par référence et font partie intégrante du présent Document d'Enregistrement. Ils peuvent être consultés sur le site :

www.Osiatis.com.

Les rapports financiers d'Osiatis incorporés par référence ont été établis par Osiatis sous la seule responsabilité d'Osiatis.

Toute autre information qui n'est pas reprise dans la liste ci-après mais qui est incluse dans les documents incorporés par référence est fournie à titre d'information seulement.

Document d'enregistrement 2012

Etats financiers résumés consolidés	pages 140-150
Notes relatives aux états financiers	pages 151-186
Rapport sur les comptes consolidés émis le 26 avril 2013 par les commissaires	pages 188-189

Rapport semestriel financier au 30 juin 2013

Comptes consolidés condensés semestriels :

Etats financiers résumés consolidés	pages 3-7
Notes relatives aux états financiers	pages 8-27

Annexe du document de référence 2011

Etats financiers résumés consolidés	pages 5-9
Notes relatives aux états financiers	pages 10-52
Rapport sur les comptes consolidés émis le 26 avril 2013 par les commissaires	pages 53-54

Rapport semestriel financier au 30 juin 2012

Comptes consolidés condensés semestriels :

Etats financiers résumés consolidés	pages 9-13
Notes relatives aux états financiers	pages 14-32

Annexe du document de référence 2010

Etats financiers résumés consolidés	pages 4-8
Notes relatives aux états financiers	pages 8-37
Rapport sur les comptes consolidés émis le 26 avril 2013 par les commissaires	pages 38-39

VII. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2012

85

NOTE POUR LE LECTEUR CONCERNANT LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

La présente section reprend les États financiers consolidés au 31 décembre 2012 et les Notes annexes à ces États, tels que présentés à l'assemblée générale.

Pour les besoins du présent document d'enregistrement, certains commentaires ont été ajoutés en note de bas de page aux comptes consolidés au 31 décembre 2012. Ces commentaires ne font pas partie en tant que telles de ces comptes consolidés et sont destinés à compléter et clarifier les informations contenues dans le présent document d'enregistrement.

En conséquence, le rapport du commissaire sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, tel que repris au chapitre VIII du présent document d'enregistrement, ne porte pas sur ces commentaires ou observations complémentaires ultérieurs. Il ne porte que sur les comptes consolidés communiqués à l'Assemblée Générale.

1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

au 31 décembre 2012

ACTIF

(en milliers €)	Notes	31-Dec-12	31-Dec-11
Actifs non courants		-	-
Immobilisations incorporelles nettes	6	47 790	48 639
Ecart d'acquisition	7	149 207	134 222
Immobilisations corporelles nettes	8	13 330	13 364
Immobilisations financières (17)	9	53 839	45 058
Créances à long terme	10	1 740	2 201
Impôts différés Actif	30	14 656	13 104
Total actifs non courants		280 562	256 588
Actifs courants		-	-
Stocks	11	25 626	14 858
Clients et autres débiteurs (17)	12	683 521	596 752
Actif d'impôt courant		7 318	9 524
Autres actifs courants	12	21 437	21 151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	79 850	144 772
Total actifs courants		817 752	787 057
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
Total bilan actif		1 098 314	1 043 645

PASSIF

(en milliers €)	Notes	31-Dec-12	31-Dec-11
Capital		17 077	17 077
Primes et réserves		92 455	97 033
Résultat de l'exercice		47 448	21 512
Total capitaux propres - part du groupe	15	156 980	135 622
Participations ne donnant pas le contrôle	15	192	(119)
Total capitaux propres		157 172	135 503
Passifs non courants		-	-
Dettes financières ⁽¹⁷⁾	18	14 943	11 520
Emprunt obligataire	18	77 771	76 520
Provisions	16	424	448
Provisions pour retraites et engagements assimilés	17	14 064	11 714
Autres dettes		6 590	2 675
Impôts différés Passif	30	14 186	9 299
Total passifs non courants		127 978	112 176
Passifs courants		-	-
Dettes financières (17)	18	27 237	63 904
Emprunt obligataire	18	3 360	3 360
Provisions	16	36 906	29 125
Passifs d'impôts courants		4 600	3 097
Fournisseurs et autres créiteurs courants	19	599 906	596 300
Autres passifs courants	19	141 155	100 180
Total passifs courants		813 164	795 966
Passifs liés aux actifs en cours de cession		-	-
Total bilan passif		1 098 314	1 043 645

17) Dans le cadre du document de référence, nous attirons l'attention sur la compensation – non conforme aux IFRS – opérée contrat par contrat entre valeurs résiduelles financières et intérêts résiduels dans les actifs loués. Sans cette compensation, les immobilisations financières et les dettes financières à long terme seraient augmentées de 22,2 M€ au 31 décembre 2012 et 30,3 M€ au 31 décembre 2011, et les autres créances et les dettes financières à court terme seraient augmentées de 14,0 M€ au 31 décembre 2012 et 16,9 M€ au 31 décembre 2011. Les règles d'évaluation sont détaillées dans la note annexe 2.9.1.

2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT PAR ACTION POUR LES EXERCICES CLOS

au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011

(en milliers €)	Notes	2012	2011
Produits des activités poursuivies	21	1 538 340	1 584 289
Charges opérationnelles		(1 466 207)	(1 519 721)
Coût des ventes		(1 123 292)	(1 182 381)
Frais de personnel	22	(215 393)	(216 825)
Charges externes	23	(104 173)	(97 406)
Dotations aux amortissements et provisions	24	(5 767)	(11 646)
Impôts et taxes d'exploitation		(10 608)	(11 218)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	25	(2 885)	2 898
Autres produits et charges d'exploitation	26	(473)	338
Résultat financier opérationnel	27	(3 616)	(3 481)
Résultat opérationnel courant		72 133	64 568
Autres produits et charges opérationnels non courants	28	(3 531)	(18 588)
Résultat opérationnel		68 602	45 980
Résultat financier	29	(4 649)	(11 875)
Résultat avant impôt		63 953	34 105
Impôts	30	(16 411)	(12 847)
Résultat net - activités poursuivies		47 542	21 258
Résultat des sociétés mises en équivalence		32	40
Résultat net consolidé		47 574	21 298
Résultat net - participations ne donnant pas le contrôle		126	(214)
Résultat net - part du groupe		47 448	21 512
Résultat par action - activités poursuivies	31	0,493	0,215
Résultat par action - activités abandonnées		-	-
Résultat net par action		0,493	0,215
Résultat dilué par action - activités poursuivies		0,440	0,209
Résultat dilué par action - activités abandonnées		-	-
Résultat net dilué par action		0,440	0,209

3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ DES EXERCICES CLOS

au 31 décembre 2012 et 2011

<i>(en milliers €)</i>	2012	2011
Résultat net consolidé	47 574	21 298
Ajustements à la juste valeur des instruments financiers et autres actifs financiers	19	89
Variation des écarts de conversion	494	205
Gains/pertes actuariels sur avantage du personnel	(2 352)	80
Impôts des autres éléments du résultat global	649	(24)
Autres éléments du résultat global	(1 190)	350
Résultat global total	46 384	21 648
<i>Attribuable au groupe</i>	46 258	21 862
<i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	126	(214)

4 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011

(en milliers €)	Nombre d'actions*	Capital souscrit	Primes d'émission
Solde au 31 décembre 2011	104 691 588	17 077	72 530
Annulation de titres	(8 000 000)		
Paielements fondés sur des actions			
Achat de titres d'autocontrôle			
Vente de titres d'autocontrôle			
Dividendes versés			
OCEANE - composante capitaux propres			
Autres opérations avec les actionnaires			
Sous-total des opérations avec les actionnaires		-	-
Résultat net consolidé			
Autres éléments du résultat global			
Sous-total du résultat global total		-	-
Solde au 31 décembre 2012	96 691 588	17 077	72 530
Solde au 31 décembre 2010	104 691 588	17 077	69 244
Augmentation du Capital			
Paielements fondés sur des actions			
Achat de titres d'autocontrôle			
Vente de titres d'autocontrôle			
Dividendes versés			
OCEANE - composante capitaux propres			3 286
Autres opérations avec les actionnaires			
Sous-total des opérations avec les actionnaires		-	3 286
Résultat net consolidé			
Autres éléments du résultat global			
Sous-total du résultat global total		-	-
Solde au 31 décembre 2011	104 691 588	17 077	72 530

(* Après division par 4 du nombre d'actions)

Actions d'autocontrôle	Réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
(22 642)	69 744	(1 087)	135 622	(119)	135 503
29 489	(29 489)		-		-
	1 104		1 104		1 104
(19 213)			(19 213)		(19 213)
2 472	534		3 006		3 006
	(9 762)		(9 762)	(2)	(9 764)
			-	188	188
	(36)		(36)		(36)
12 748	(37 649)	-	(24 901)	186	(24 715)
	47 448		47 448	126	47 574
		(1 190)	(1 190)		(1 190)
-	47 448	(1 190)	46 258	126	46 384
(9 894)	79 544	(2 277)	156 980	192	157 172
(16 011)	56 718	(1 437)	125 591	66	125 657
			-		-
	287		287		287
(12 995)			(12 995)		(12 995)
6 364			6 364		6 364
	(8 812)		(8 812)		(8 812)
			3 286		3 286
	39		39	29	68
(6 631)	(8 486)	-	(11 831)	29	(11 802)
	21 512		21 512	(214)	21 298
		350	350		350
-	21 512	350	21 862	(214)	21 648
(22 642)	69 744	(1 087)	135 622	(119)	135 503

5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2012

(en milliers €)	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net consolidé	47 574	21 298
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	(32)	(40)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	9 647	9 998
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	-	3 650
Perte de valeur sur immobilisations financières	(23)	8
Perte de valeur sur créances commerciales, stocks et autres actifs courants	(1 665)	(5 396)
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	59	314
Incidence de variation de juste valeur sur les instruments financiers	(124)	-
Variations des provisions	4 962	430
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	1 104	959
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	61 501	31 221
Charge d'impôt constatée	16 411	12 848
Coût de l'endettement financier net	8 196	15 388
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (a)	86 108	59 457
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	(44 957)	28 547
Impôt décaissé (c)	(8 481)	(19 105)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a+b+c=d)	32 670	68 899
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, hors activité de location	(7 312)	(7 859)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles, hors activité de location	40	789
Acquisition et cession des immobilisations corporelles affectées à l'activité de location	(56)	107
Acquisition d'immobilisations financières	(13 910)	(14 019)
Cession d'immobilisations financières	5 558	2 106
Acquisition de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise	(10 876)	(488)

<i>(en milliers €)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (e)	(26 556)	(19 364)
OCEANE - Composante capitaux propres	-	3 286
OCEANE - Emission des obligations convertibles	-	79 880
Augmentation des dettes financières non courantes	7 412	6 936
Remboursement des dettes financières non courantes	(4 676)	(118 791)
Augmentation des dettes financières courantes	17 741	25 569
Remboursement des dettes financières courantes	(57 806)	(88 535)
Intérêts décaissés	(8 196)	(15 388)
Acquisitions et cession d'actions propres	(16 244)	(6 748)
Dividendes décaissés au cours de l'exercice	(9 733)	(8 772)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (f)	(71 502)	(122 563)
Incidence des différences de change sur la trésorerie (g)	466	(73)
Variation de la trésorerie (d+e+f+g)	(64 922)	(73 101)
Trésorerie au début de l'exercice	144 772	217 873
Variation de la trésorerie	(64 922)	(73 101)
Trésorerie à la clôture de la période	79 850	144 772

6 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2012

1. Informations relatives au groupe
2. Principes et méthodes comptables
3. Variation du périmètre de consolidation
4. État des filiales
5. Informations sectorielles
6. Immobilisations incorporelles
7. Écarts d'acquisition
8. Immobilisations corporelles
9. Immobilisations financières
10. Créances à long terme
11. Stocks
12. Clients, autres débiteurs et autres actifs courants
13. Trésorerie et équivalents de trésorerie
14. Juste valeur des actifs financiers
15. Éléments sur capitaux propres
16. Provisions
17. Provisions pour retraites et engagements assimilés
18. Dettes financières
19. Fournisseurs, autres créditeurs et autres passifs courants
20. Juste valeur des passifs financiers
21. Produits des activités poursuivies
22. Charges de personnel
23. Charges externes
24. Dotations et reprises aux amortissements et provisions
25. Perte nette de valeur sur actifs courants
26. Autres produits et charges d'exploitation courantes
27. Résultat financier d'exploitation
28. Autres produits et charges opérationnels non courants
29. Résultat financier
30. Impôt sur le résultat
31. Résultat par action
32. Notes sur le tableau de l'état des flux de trésorerie consolidés
33. Gestion des risques
34. Engagements hors bilan
35. Information sur le transfert d'actifs financiers
36. Informations sur les parties liées
37. Événements postérieurs à la clôture
38. Appréciations émises par la Direction et sources d'incertitude

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE ECONOCOM

Econocom Group SA/NV, société mère du groupe, est une société anonyme de droit belge à Conseil d'Administration, dont le siège social est Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles.

La société est immatriculée au registre des personnes morales Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0422 646 816 et est cotée à l'Euronext de Bruxelles.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 reflètent la situation comptable d'Econocom Group et de ses filiales.

Le 28 février 2013, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 et donné autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2013.

Les comptes sont mis à la disposition des actionnaires en date du 12 avril 2013.

Sur l'exercice 2012, le Groupe Econocom a, en parallèle de la poursuite de l'intégration de la société ECS et de ses filiales, procédé à cinq opérations ciblées de croissance externe.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Econocom de l'exercice 2012 sont établis conformément au référentiel de Normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Ces comptes présentent en données comparatives l'exercice 2011 établi selon le même référentiel comptable.

Au 31 décembre 2012, les normes et interprétations comptables adoptées par l'Union Européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

2.2. Référentiel IFRS appliqué

2.2.1. Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2012

Le groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et adoptés par l'Union Européenne.

Normes/Interprétation		Date d'application		Impacts groupe
		UE ⁽¹⁾	Groupe	
IFRS7	Transfers d'actifs financiers	1 ^{er} juillet 2011	1 ^{er} janvier 2012	Les informations requises par la nouvelle norme sont présentées dans la note 35

(1) Sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne.

2.2.2. Normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne mais non encore entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2012

Normes/Interprétation		Entrée en vigueur obligatoire en Europe	Impacts groupe attendus
IAS19 amendée	Avantages du personnel	1 ^{er} janvier 2013	Le groupe Econocom étant déjà à la Méthode SoriE, les changements seront peu nombreux. Le groupe prévoit un impact de (0,9M€) au titre de la modification rétrospective de la comptabilisation de l'obligation pour les services futurs. Cette information est développée en note 17
IAS1 Présentation des états financiers	Présentation des autres éléments du résultat global	1 ^{er} juillet 2012	Sans incidence sur les comptes

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation ces normes au 1^{er} janvier 2012.

2.2.3. Normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB, non encore approuvés par l'Union Européenne, mais applicables par anticipation

Normes/Interprétation		Date d'application IASB*	Impacts groupe attendus
IFRS 1 Amendement	Amendements Prêts public, Application répétée d'IFRS1, application d'IAS23	1 ^{er} janvier 2013	Sans incidence sur les comptes
Améliorations IFRS	Amendements sur IAS1, IAS16, IAS32 et IAS34	1 ^{er} janvier 2013	En cours d'évaluation
IFRIC 20	Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	1 ^{er} janvier 2013	Sans incidence sur les comptes

* Sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation ces normes au 1^{er} janvier 2012.

2.2.4. Principales normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB et non encore applicables

Normes/Interprétation		Impacts groupe attendus
IAS12	Impôts différés - Recouvrement des actifs sous-jacents	en cours d'évaluation
IFRS9	Instruments financiers	en cours d'évaluation
IFRS10	États financiers consolidés	en cours d'évaluation
IFRS11	Partenariats	en cours d'évaluation
IFRS12	Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	en cours d'évaluation
IFRS13	Évaluation de la juste-valeur	en cours d'évaluation
IAS32	Amendement : taxes sur distributions liées aux porteurs d'instruments de capitaux propres et coûts de transaction	en cours d'évaluation

* Sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne.

2.3. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

2.3.1. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

2.3.2. Changements de présentation

Des changements de présentation et des reclassifications sont effectués quand ils fournissent une information fiable et plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers et que la structure modifiée est susceptible de perdurer, de manière à ne pas affecter la comparabilité. Lorsqu'un changement dans la présentation a une incidence significative, l'information comparative doit aussi être reclassifiée.

Il n'y a pas eu de changement significatif dans la présentation des états financiers consolidés.

2.3.3. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés du groupe Econocom implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

La Direction du groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés et des instruments financiers. Le groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs.

Les principales hypothèses retenues par le groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

- Note 2.11 - Dépréciation d'actifs ;
- Note 2.12 - Actifs et passifs financiers ;
- Note 2.14 - Paiements fondés sur des actions ;
- Note 2.15 - Impôts ;
- Note 2.16 - Provisions et passifs éventuels ;
- Note 2.17 - Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel ;
- Note 2.21 - Subventions publiques ;
- Note 3 - Variation du périmètre de consolidation.

Les principales méthodes comptables dont l'appréciation nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments développés en note 38 - Appréciations émises par la Direction et sources d'incertitude.

Par ailleurs, outre l'utilisation d'estimations, la Direction du groupe fait appel à son jugement afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de clarification de certaines normes IFRS ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas des problématiques concernées. C'est le cas notamment pour les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires.

Options de vente accordées à des actionnaires minoritaires

Le groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre, ces opérations peuvent être exercées à tout moment dans certains cas ou à une date définie dans d'autres.

Le groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. Les intérêts non contrôlés correspondants sont reclassés dans ce passif financier. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés reclassés est enregistrée en déduction des capitaux propres.

Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice puis, lors des arrêtés ultérieurs, sur la base de la juste valeur des actions potentiellement achetées si le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée dans le compte de résultat.

2.4. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de cession.

2.4.1. Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif. Ce dernier est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en participations ne donnant pas le contrôle au bilan et au compte de résultats consolidés.

2.4.2. Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Le groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs de l'entreprise détenue.

2.4.3. Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3. Cette dernière a fait l'objet d'une révision applicable au 1^{er} janvier 2010, sans effet rétroactif, dont les principales conséquences sont un renforcement du critère de contrôle dans le traitement comptable du regroupement et une plus grande utilisation de la juste valeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités comme indiqué ci-après :

Le coût du regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et des passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Sur option à prendre lors de chaque regroupement, les intérêts minoritaires peuvent être évalués à la juste valeur donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire (option du goodwill « complet »).

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires, la différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étape, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat. Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte de contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat.

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2.11. En cas de perte de valeur, la dépréciation est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnelles non courants » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

2.5. Conversion des devises étrangères

2.5.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du groupe.

2.5.2. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaie étrangère des filiales sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également en capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 2.12 – Actifs et passifs financiers.

2.5.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les résultats et les situations financières des entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros comme suit :

- les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis au cours de change à la date de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, notamment les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales.

	12/31/2012		12/31/2011		12/31/2010	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
GBP	1,225	1,232	1,197	1,149	1,162	1,165
MAD	0,090	0,090	0,09	0,089	0,089	0,09
CHF	0,828	0,830	0,823	0,811	0,762	0,80
USD	0,758	0,773	0,773	0,717	0,748	0,743
CZK	0,040	0,040	0,039	0,04	0,04	0,04
PLN	0,245	0,240	0,224	0,242	0,252	0,25
RON	0,225	0,224	0,231	0,236	0,235	0,234
CNY	0,122	0,123	0,123	0,111	0,113	0,112
MXN	0,058	0,059				
CAD	0,761	0,779				

2.6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation et les logiciels informatiques.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Le portefeuille clients acquis du groupe ECS a été valorisé selon la méthode MEEM (Multi-period Excess Earning Method) à 40 M€ amortis sur 20 ans.

2.7. Immobilisations corporelles

2.7.1. Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Durée d'utilité, en années	
Constructions	20 - 50
Agencements	10
Matériels informatiques	3 - 7
Matériel de transport	4 - 7
Mobilier	10

Les terrains ne sont pas amortis.

Les équipements de réserve mis à disposition du client, dans le cadre de services complémentaires associés à certains contrats de location, sont enregistrés en immobilisations corporelles et amortis sur la durée du contrat.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

2.7.2. Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste « Charge de dettes long terme » inclus dans le détail du résultat financier.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre de catégorie identique.

2.8. Autres immobilisations financières

Les titres de participations dans les sociétés non consolidées sont inscrits à leur juste valeur. Les profits ou pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que les titres soient aliénés, auquel cas le profit ou la perte cumulé préalablement comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice.

2.9. Contrats de location dans le cadre de l'activité Location

La quasi-totalité des contrats de location de l'activité Location sont des contrats de type location-financement (Financial Lease). Mais cette activité peut être amenée à signer quelques contrats de type location simple.

2.9.1. Les contrats de location-financement (Financial Lease)⁽¹⁸⁾

Les contrats de location sont pour la plupart des contrats refinancés dont l'économie est la suivante : les matériels et les contrats y afférents sont cédés à un organisme de refinancement pour un prix global intégrant, outre la valeur actuelle des loyers à percevoir, la valeur résiduelle financière des matériels⁽¹⁹⁾. Cette valeur résiduelle financière est le prix auquel le groupe s'engage à racheter le matériel à l'expiration du contrat de location. Les loyers dus par les clients sont versés directement aux organismes de refinancement, et ce, sans recours, le groupe se trouvant ainsi dégagé du risque d'insolvabilité de ses clients. Sur le plan juridique, le groupe perd la propriété des équipements à dater de la cession et la recouvre au terme du contrat lorsqu'elle honore son engagement de rachat. Dans

¹⁸⁾ Le Groupe identifie les contrats de location-financement, par opposition aux contrats de location simple, en s'appuyant sur les critères détaillés dans les paragraphes 7 à 12 de la norme IAS17 ; en l'absence d'un critère simple – du type d'une option d'achat en dessous de la juste valeur, le Groupe utilisera le plus souvent le critère de la juste valeur, puis celui de la durée de vie afin de classer un contrat de location comme un contrat de location-financement. Les seuils utilisés sont ceux de la norme ASC840 en USGAAP : si la valeur actualisée des loyers est supérieure à 90% de la valeur de marché du bien, ou que la durée du contrat de location est supérieure à 75% de la durée de vie économique des biens, le contrat est qualifié de location-financement. En pratique, le Groupe ayant pour politique de ne pas faire appel à ses fonds propres pour financer les contrats de location et de limiter son risque sur les valeurs résiduelles, les contrats de location simple sont très peu nombreux.

¹⁹⁾ Les produits financiers non acquis sur les loyers sont constatés au compte de résultat au moment du refinancement. Il n'y a donc de charges et produits financiers non acquis que respectivement sur la valeur résiduelle financière (4.163 K€ au 31/12/2012) et sur l'intérêt résiduel du Groupe dans les actifs loués (7.022 K€ au 31/12/2012).

certain cas, le groupe demande aux organismes de refinancement de lui délivrer un mandat de facturation et d'encaissement au nom et pour compte de ces organismes. Cela n'altère pas le transfert de risque d'insolvabilité des clients vers ces organismes.

Le chiffre d'affaires, le coût des ventes et l'intérêt résiduel sont comptabilisés au fur et à mesure des livraisons successives des actifs, au prorata du montant de ces livraisons.

La norme IAS 17 indique que la comptabilisation doit avoir lieu à la date à laquelle le preneur est autorisé à exercer son droit d'utilisation des actifs loués. L'article 5.1 de nos Conditions Générales de Vente définissent cette date comme étant la date de livraison des actifs loués, matérialisée par la signature d'un procès-verbal de livraison.

Les contrats sont comptabilisés comme suit :

Bilan

- Pour chaque contrat de location, l'écart entre l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués (défini au paragraphe 2.9.3 ci-dessous) et la valeur résiduelle financière des actifs loués (engagement de rachat du groupe envers les organismes de refinancement, défini au paragraphe ci-dessus) est porté à l'actif du bilan s'il est positif⁽²⁰⁾. Il est porté au passif du bilan s'il est négatif.

Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires est égal à la valeur actualisée des paiements minimum (qui correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer durant la période de réalisation et la durée du contrat de location) ;
- Le coût des ventes est égal au coût d'achat de l'actif ;
- L'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués est comptabilisé en minoration du coût des ventes pour sa valeur actualisée ;

Le cas spécifique des bridges sur contrats ROF (Roll Out Facility) et TRO (Technology Refresh Option)⁽²¹⁾

Ces contrats démarrent systématiquement par une période d'investissement - dite « période de réalisation » - précédant le début de la période initiale de location.

Afin de refinancer les investissements effectués durant la période de réalisation, une cession sans recours (pour ne plus être en risque de crédit sur le client) de l'investissement à un organisme de refinancement peut être réalisée. Le groupe traite cette opération de financement comme une cession entraînant au bilan une substitution des « factures à émettre » sur le client par une créance sur l'organisme de refinancement.

Ces opérations, traitées pour des raisons administratives en deux étapes (un bridge lors de la période de réalisation suivi d'un refinancement consécutif au début de la période initiale de location) constituent en substance une seule transaction, sous réserve que le bridge et le refinancement consécutif se fassent avec le même refinancier et que les conditions du refinancement consécutif soient déterminées au moment du bridge.

Le cas spécifique des prolongations de contrats de location

La reconnaissance des revenus sur les prolongations de contrats de location suit la qualification initiale du contrat de location, à savoir :

- Si le contrat initial est qualifié de contrat de location opérationnel, le revenu de la prolongation sera reconnu de façon étalée sur la durée de la prolongation ;
- Si le contrat de location initial est qualifié de contrat de location financier, le revenu de la prolongation sera reconnu intégralement le dernier jour du contrat initial.

2.9.2. Les contrats de location simple (Operating Lease)

Le groupe Econocom conserve l'ensemble des risques liés au contrat de location puisqu'il n'y a pas transfert des principaux risques et avantages liés à la propriété de l'actif.

Bilan

Les équipements sont maintenus à l'actif du bilan et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat jusqu'à atteindre leur valeur résiduelle, égale à l'intérêt résiduel de la société dans l'actif à la fin du contrat.

Compte de résultat

Le résultat est constaté de façon périodique, le chiffre d'affaires étant égal au loyer facturé et le coût égal à la dotation aux amortissements décrits ci-dessus.

2.9.3. Les valeurs résiduelles

Comme indiqué précédemment, la société rachète aux organismes financiers les équipements loués lorsque les contrats viennent à échéance. Ces valeurs de rachat sont dénommées « valeurs résiduelles financières ».

Elles constituent une dette, en général à long terme, qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat en référence.

L'intérêt résiduel du groupe Econocom dans les actifs cédés correspond à une valeur de marché prévisionnelle.

20) En accord avec IAS 17.36, l'intérêt résiduel dans les actifs loués est présenté comme une créance au bilan, en immobilisations financières pour les contrats arrivant à échéance dans plus d'un an, en autres créances pour les autres. La compensation décrite n'est pas conforme aux IFRS.

21) La reconnaissance du revenu sur les ROF et TRO est la même que décrite dans les principes comptables.

Cet intérêt résiduel est calculé de la manière suivante :

- Pour tous les types de contrats hormis les contrats TRO (Technology Refresh Option), cette valeur de marché prévisionnelle est calculée selon une méthode d'amortissement dégressive accélérée, basée sur un amortissement du prix d'achat individuel d'origine de chaque équipement. Cet intérêt résiduel constitue un actif à long terme qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat en référence. Cette règle ne s'applique pas sur des cas non standard qui restent limités.
- En raison de la nature particulière des contrats TRO, la méthode d'amortissement dégressive accélérée décrite ci-dessus n'est pas applicable. La valeur de marché prévisionnelle pour ces contrats est calculée en prenant un pourcentage fixe du prix d'achat d'origine des équipements⁽²²⁾.

Par contrat, les différences positives et négatives entre la valeur future des équipements et la valeur résiduelle financière sont respectivement portées en immobilisations financières et en dettes financières. Afin de rétablir une réalité économique et une symétrie de traitement comptable, la valeur résiduelle financière est exclue de l'endettement net (réf. 2.12.5).

2.10. Stocks

Pour les métiers distribution et location, les stocks sont évalués à la plus faible valeur soit de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de leur valeur nette de réalisation. Cette dernière correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Pour le métier services, les stocks sont comptabilisés au coût de revient et dépréciés selon la durée de vie économique des infrastructures auxquelles ils sont destinés.

22) Le «Technology Refresh Option» («TRO») est un contrat qui démarre avec une période de déploiement et qui offre en option, une fois le contrat démarré, la possibilité de renouveler régulièrement son matériel afin d'avoir un parc toujours à jour en ce qui concerne les technologies nécessaires pour les besoins du client, tout en maintenant un loyer identique. Ce contrat permet également l'accès à un outil de gestion de parc consultable par le client qui lui permet de piloter finement son parc et son budget IT. Enfin, Econocom gère la fin de vie des matériels au fur et à mesure des remplacements, et évite au client une rupture brutale de continuité de service qu'impose le remplacement d'un parc entier à la fin d'un contrat de location classique.

La méthode d'amortissement dégressive accélérée utilisée pour déterminer la valeur résiduelle des contrats hors TRO est appliquée entre la date d'achat des matériels et leur date de sortie du contrat (date de fin du contrat). Or, dans un contrat TRO, la date de sortie des matériels n'est pas connue de manière certaine. En effet, une particularité du TRO est la capacité donnée au client de remplacer ses matériels en cours de contrat.

C'est pourquoi la valeur résiduelle sur ces contrats est déterminée de manière empirique par un pourcentage fixe du prix d'achat d'origine des équipements. Le caractère prudent de ce pourcentage est vérifié par un calcul a posteriori effectué annuellement (sur les conditions de sorties effectives des équipements des contrats TRO).

2.11. Dépréciation d'actifs

Les actifs immobilisés à durée d'utilité indéfinie (notamment les goodwill) composant les UGT ou groupes d'UGT font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 décembre.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu avoir lieu dans une UGT, des tests de dépréciation sont réalisés en particulier sur les goodwill mais aussi les immobilisations incorporelles et corporelles de cette UGT. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'activité et au contexte spécifiques de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme.

Ces plans sont construits sur un horizon maximal de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs sur la durée du plan.

La juste valeur correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente des actifs testés dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Lorsque la valeur recouvrable des actifs, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistré sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, à hauteur de la perte de valeur initialement comptabilisée, lorsque la valeur recouvrable redvient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

2.12. Actifs et passifs financiers

2.12.1. Actifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

1. Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie couvre :

- Les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que le groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme ;
- Les actifs désignés explicitement par le groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

2. Les prêts et créances

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

3. Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

4. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. À chaque arrêté des comptes, ils sont évalués à leur juste valeur (valeur de marché que le groupe Econocom considère comme juste valeur). Les variations de valeur de marché sont enregistrées via les capitaux propres.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation : en cas d'indication objective d'une dépréciation, une perte de valeur est enregistrée en résultat (irréversible en ce qui concerne les instruments de capitaux propres).

2.12.2. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif.

Si le groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

2.12.3. Passifs financiers

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat recouvre :

- Les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être vendus ou rachetés à court terme ;
- Les passifs désignés explicitement par le groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation à la juste valeur est enregistrée en résultat.

Les passifs financiers du groupe sont constitués essentiellement des emprunts convertibles en actions nouvelles ou existantes émis en mai 2011, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie, de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement et des dettes d'affacturage. Ils sont évalués au coût amorti.

Dettes d'affacturage

Afin de diversifier les sources de financement et de réduire le risque de crédit, certaines filiales du groupe Econocom ont recours à des programmes d'affacturage. L'affacturage entraîne, via la subrogation conventionnelle, le transfert de propriété des créances commerciales et de tous les droits associés au profit du cessionnaire. Cela implique qu'il y a transfert du droit à recevoir les flux de trésorerie.

Selon l'IAS 39 – Instruments financiers, si la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances est transférée au cessionnaire, alors il y a décomptabilisation des créances au bilan du cédant. Sinon, ces créances demeurent au bilan après cession et une dette financière est constatée en contrepartie du cash reçu.

2.12.4. Instruments dérivés

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- Soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère ;
- Soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variables,
 - à une transaction future hautement probable,
 - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

A la date de mise en place d'une opération de couverture, le groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- La relation de couverture ;
- L'efficacité de la relation de couverture par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'instrument couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché ;
- Couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte net d'impôt relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction affecte le compte de résultat.

2.12.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Dettes financières.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Résultat financier opérationnel.

2.12.6. Définition de l'endettement financier net du groupe

La notion d'endettement financier net utilisée par le groupe est constituée de l'endettement financier brut (en excluant les dettes financières de valeur résiduelle financière) diminué de la trésorerie nette²³⁾.

2.13. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle acquis ainsi que les coûts de transaction directement liés sont enregistrés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres nets des coûts de transaction est comptabilisée en capitaux propres.

2.14. Paiements fondés sur des actions

Des plans d'actions gratuites et des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le groupe et dénoués en actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires, est évaluée à la date d'attribution selon le modèle mathématique de Black-Scholes-Merton.

Pour les plans d'attributions d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée de façon définitive à la date d'attribution des options, et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

2.15. Impôts

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des goodwill non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

2.16. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation (juridique ou implicite) actuelle à l'égard de tiers, provenant d'événements passés, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice des tiers et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Dans le cas de restructurations, une provision est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle ; le taux d'actualisation étant déterminé sur base des appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent ainsi que les risques spécifiques du passif en question.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle du groupe ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

23) Dans le cadre du présent document, cette définition doit être lue comme suit: «La notion d'endettement financier net utilisée par le Groupe est constituée de l'endettement financier brut présenté en note 18 dont il faut exclure les valeurs résiduelles financières, diminué de la trésorerie nette. L'endettement financier brut présente l'ensemble des dettes portant intérêts et contractées par la réception d'instruments financiers.»

2.16.1. Provisions non courantes

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes :

- Provisions pour restructuration :
 - suite à des opérations de réorganisation lors de rapprochement avec d'autres sociétés ;
 - suite à l'apurement de situations défavorables ou abandon d'un secteur d'activité ;
 - suite à une amélioration de la productivité.

Ces provisions pour restructuration résultent d'une obligation, d'un engagement de la société vis-à-vis de tiers à la clôture.

- Provisions pour risques et litiges :

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Elles sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture : les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux administrations n'est pas hautement probable.

2.16.2. Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles sont déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. ci-dessus).

2.17. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Les sociétés du groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Les salariés des filiales françaises du groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes de cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année et correspondant au taux des obligations à long terme du secteur privé de première catégorie.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

2.18. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs (ou ce groupe d'actifs) sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

2.19. Produits des activités poursuivies

Les produits des activités poursuivies du groupe sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Ils se composent de :

- **Ventes de biens**

Ces ventes de biens sont à rapprocher de nos activités de Distribution et de Telecom.

Les ventes de biens sont comptabilisées à l'émission du bon de livraison, date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

IAS 18 est la norme appliquée pour la reconnaissance des revenus.

- **Ventes de location-financement**

Ces ventes de location-financement sont à rapprocher de l'activité Location.

IAS 17 est la norme appliquée pour la reconnaissance des revenus ; celle-ci dépend du type de contrat, comme précisé en note 2.20.

- **Ventes de prestations de services**

Ces ventes de prestations de services sont à rapprocher de nos activités de Services et de Telecom.

Les ventes de prestations de services effectuées par nos activités sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsqu'il est probable que des avantages économiques iront à l'entreprise et que nous pouvons les évaluer de façon fiable.

Les prestations de services qui recouvrent plusieurs périodes comptables sont comptabilisées selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le pourcentage est obtenu en comparant les coûts cumulés à la clôture par rapport au coût total planifié du projet. S'il apparaît que le total des coûts identifiés va dépasser le prix que le client est disposé à payer, la perte à termination est reconnue immédiatement.

IAS 18 est la norme appliquée pour la reconnaissance des revenus.

2.20. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise.

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant comprennent :

- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant ;
- les pertes de valeur de goodwill ;
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnelles ;
- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux adaptations des effectifs ;
- les attributions d'actions gratuites.

2.21. Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues au résultat dès lors que leur attribution apparaît probable. Conformément à IAS20, le groupe comptabilise différemment les subventions liées à des actifs et les subventions liées au résultat.

Les subventions liées à des actifs sont reconnues au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations visées par la subvention ; le résultat différé est enregistrée au passif.

Les subventions liées au résultat sont reconnues au résultat en compensation des coûts qu'elles subventionnent.

2.22. Résultat net des activités abandonnées

Une activité non conservée est une composante dont le groupe s'est séparé ou qui est classé comme destinée à être cédée et :

- qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale et distincte pour le groupe ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un secteur d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Le résultat net des activités non conservées comprend :

- le résultat net d'impôt de l'activité non conservée réalisé jusqu'à la date de cession ou jusqu'à la date de clôture si l'activité non conservée n'a pas encore été cédée à la clôture de l'exercice ;
- le résultat de cession net d'impôt si l'activité non conservée a été cédée avant la clôture de l'exercice.

2.23. Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du groupe et isole, d'une part les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles incluent :

- la marge brute d'autofinancement avec les éléments non récurrents après variation des impôts et plus-value de cession d'actifs ;
- les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements sur actifs existants dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1^{er} janvier de chaque exercice et nécessaires à une exploitation normale ;
- les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés

Les flux de trésorerie des activités de financement incluent :

- les variations de capitaux propres ;
- les variations des dettes et emprunts ;
- les dividendes.

2.24. Résultat net par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, c'est-à-dire en tenant compte prorata temporis des actions détenues en autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

2.25. Secteurs opérationnels

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le groupe applique la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle qui remplace la norme IAS 14. L'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité de Direction Groupe (CDG), principal décideur opérationnel du groupe.

Les activités opérationnelles du groupe sont organisées en 4 secteurs d'activités opérationnelles stratégiques qui permettent leur agégation : Location, Distribution, Services, Telecom.

Ceux-ci se décomposent de la manière suivante :

Secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés (4)	Implantations (19)
Location	Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse
Distribution	Belgique, France, Luxembourg
Services	Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Suisse, Mexique
Telecom	France

Chaque secteur d'activité a une rentabilité financière et des caractéristiques propres.

Ils sont gérés suivant la nature des produits et des services vendus dans les environnements économiques et géographiques donnés. Cette segmentation en domaine d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par les décisionnaires opérationnels du groupe dans leur suivi d'activité.

Le Comité de Direction Groupe évalue la performance de ces secteurs d'activités opérationnelles stratégiques qui permettent leur agégation à partir du résultat opérationnel. Les résultats comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité.

Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché et sont éliminés selon les principes de consolidation usuels.

Les secteurs d'activités opérationnelles stratégiques du groupe se définissent comme suit :

• La location

Des solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numériques des entreprises.

• La distribution

Des prestations allant de la conception de solutions d'architecture à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques, ...) et l'intégration de systèmes.

• Les services informatiques

Accompagnement à la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solution cloud.

• Les services Telecoms

Intégrateur de solutions de mobilité couvrant l'ensemble des nouveaux besoins des entreprises, de la construction de la solution (ingénierie, masterisation) à son exploitation (gestion de parcs, gestion de la relation opérateur Télécom, support utilisateurs et maintenance des équipements mobiles).

• Activités diverses

Ce secteur regroupe toutes les activités ne répondant pas aux caractéristiques des secteurs tels que définis ci-dessus.

2.26. Autres informations

En 2012, le groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables significatives, en dehors des obligations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 indiquées en 2.2.1 et qui sont sans incidence sur les comptes consolidés.

Les informations au titre des périodes comparatives sont conformes au référentiel IFRS.

3. VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Econocom établis au 31 décembre 2012 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 4 - Etat des filiales.

Les incidences sur la trésorerie des variations significatives de la période sont présentées dans la note 32.

3.1. Entrées dans le périmètre de consolidation et augmentation de pourcentage d'intérêts sur l'exercice 2012

3.1.1. Acquisitions de l'année

Acquisitions affectées à l'UGT « Services »

CENTIX

Le 11 janvier 2012, le groupe a finalisé l'acquisition de 40 % du capital de Centix pour un montant de 650 K€, le groupe ayant par la même occasion acquis une option d'achat sur les 60 % du capital restant, option valable 3 ans et exerçable à tout moment à un prix d'exercice de 1 350 K€. L'option est valorisée à la juste valeur par le résultat dans les comptes consolidés du groupe (pour 102 K€ sur l'exercice 2012). La société Centix basée en Belgique est connue comme le spécialiste des solutions de virtualisation des postes de travail et serveurs.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 525 K€.

Les résultats pro-forma reflétant l'impact de cette acquisition n'ont pas été présentés compte tenu de la faible matérialité de ces résultats sur les comptes consolidés du groupe.

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	312
Quote part (40 %)	125
Goodwill	525
Total prix d'acquisition	650

La société a été intégrée globalement dans les comptes consolidés, le contrôle étant présumé du fait de l'option détenue par le groupe sur le capital restant.

CAP SYNERGY

Le 1^{er} octobre 2012, le groupe a acquis 100 % de Cap Synergy, intégrateur français spécialiste de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, pour un montant de 6 963 K€.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 5 011 K€.

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	1 952
Goodwill	5 011
Total prix d'acquisition	6 963

ERMESTEL

Le 27 septembre 2012, le groupe a acquis 100 % du groupe Ermetel, basé en Espagne et au Mexique, spécialisé dans les solutions de virtualisation, pour un montant de 4 422 K€.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 5 470 K€.

(En milliers d'euros)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	(1 048)
Goodwill	5 470
Total prix d'acquisition	4 422

Acquisitions affectées à l'UGT « Distribution »

FRANCE SYSTEMES

Le 20 décembre 2012, le groupe a acquis 100 % de France Systèmes, revendeur français agréé Apple dans le domaine de l'Éducation et de la Recherche et est agréé centre de services Apple, pour un montant de 8 millions d'euros.

(En milliers d'euros)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	4 769
Goodwill	3 231
Total prix d'acquisition	8 000

Acquisitions affectées à l'UGT « Telecom »**TACTEM**

Le 30 mai 2012, le groupe a acquis 100 % de Tactem, éditeur de logiciel français indépendant, spécialisé dans la gestion des télécommunications pour les grands comptes, pour un montant de 519 K€.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 748 K€.

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	(229)
Goodwill	748
Total prix d'acquisition	519

La part variable des compléments de prix relatifs aux acquisitions de 2012 a été comptabilisée en goodwill pour un montant de 4 385 K€.

3.1.2. Création d'entreprise

La société Econocom Canada Inc a été créée le 17 mai 2012, afin d'accompagner les clients du groupe à l'international. Econocom Groupe SA/NV détient 100 % du capital d'Econocom Canada Inc.

3.1.3. Restructurations internes sans impact en consolidations

Dans le cadre de la poursuite de la rationalisation des structures juridiques du groupe, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Fusion d'Econocom Locazione Italia S.P.A avec Econocom International Italia S.P.A
- Fusion de l'activité de location d'Econocom Belgium SA/NV dans Econocom Lease SA/NV
- Fusion d'Econocom Location SAS avec Econocom France SA.
- Cessions internes :

Econocom Group SA/NV a acquis :

- 100 % des titres des sociétés Econocom Polska, Econocom Plc, Econocom Corporation USA, Econocom Slovakia et Econocom Switzerland auprès d'Econocom France SAS.
- 100 % des titres de la société Econocom Belgium, suite au paiement en nature d'un dividende par sa filiale Econocom SAS.

3.2. Entrées dans le périmètre de consolidation et augmentation de pourcentage d'intérêts sur l'exercice 2011**3.2.1. Acquisitions de l'année**

En mars 2011, le groupe a acquis la société Systems & Supplies, renforçant son activité Distribution dans le domaine médical au Benelux, pour un montant de 200 K€. L'intégralité du coût de reGroupement a été affectée aux portefeuilles clients.

En novembre 2011, le groupe a acquis les sociétés DB2A Pays de Loire et DB2A Bretagne Normandie, renforçant notre activité de location pour un montant de 180 K€. L'intégralité du coût de reGroupement a été affectée aux portefeuilles clients.

En décembre 2011, la société Econocom Group a acquis 10 % de la société Econocom GMBH portant ainsi sa participation à 100 %.

3.2.2. Création d'entreprise

La société Econocom Public BV a été créée le 28 décembre 2011, dans le cadre de notre activité Location aux Pays-Bas afin de répondre à des besoins opérationnels particuliers en matière de marchés publics. Elle est détenue à 100 % par Econocom Nederland BV.

3.2.3. Restructurations internes sans impact en consolidations

Dans le cadre de la poursuite de la rationalisation des structures juridiques des sociétés détenant directement ou indirectement des participations, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Fusions de DB2A Pays de Loire et DB2A Bretagne Normandie avec Econocom Location SAS
- Fusion de Systems & Supplies avec Econocom Products and Solutions SA/NV
- Fusion de Wanlease Italia SPA avec Econocom International Italia SPA
- Cessions internes :

- Econocom Group SA/NV a acquis tous les titres de la société Econocom SAS détenus par EMS SA/NV et EFSI BV.

4. ÉTAT DES FILIALES

Nom	Siège	N° de TVA	Fraction du capital		Détenue par
			2012	2011	
Econocom SAS	Nanterre	FR 653 269 667 77	100 %	100 %	Econocom Group SA/NV
Atlance France SAS	Nanterre	FR 774 408 146 14	100 %	100 %	Econocom Location SAS Econocom France SAS
G.I.E Econocom Enterprise Solutions France	Nanterre	FR 875 126 167 98	25 %	25 %	Econocom France SAS
			25 %	25 %	Econocom Managed services SAS
			25 %	25 %	Econocom Products and Solutions
			25 %	25 %	Econocom Telecom Services SAS
G.I.E. Econocom	Nanterre	FR 104 082 368 83	42 %	42 %	Econocom Group SA/NV
			58 %	58 %	Econocom SAS
Econocom Managed Services SAS	Nanterre	FR 083 422 331 03	100 %		Econocom SAS
				100 %	Econocom Products and Solutions SAS
Econocom France SAS	Nanterre	FR 673 013 648 24	100 %	100 %	Econocom SAS
Synopse SAS	Nanterre	FR 064 009 426 11	100 %	100 %	Econocom Managed Services SAS
Econocom Products and Solutions SAS	Les Ulis	FR 953 315 664 30	100 %	100 %	Econocom SAS
Ecofinance Technologies SAS	Paris	FR 457 901 935 36	40 %		Econocom Group SA/NV
Alliance Support Services SAS	Les Ulis	FR 464 513 670 72	100 %		Econocom SAS
				100 %	Econocom Products and Solutions SAS
France Systemes	Clamart	FR 243 844 741 51	100 %		Econocom SAS
Broke System			20 %	20 %	Atlance France SAS
Tactem SAS	Clichy		100 %		Econocom SAS
Tactem Asia	Singapore		100 %		Tactem SAS
Econocom Solutions SAS	Nanterre	FR 127 901 462 86	100 %		Econocom SAS
Econocom Systèmes SAS	Nanterre	FR 657 901 960 00	100 %		Econocom SAS
Econocom Telecom Services SAS	Clichy	FR 503 532 352 45	96 %	88 %	Econocom Products and Solutions SAS
Cap Synergy SAS	Créteil		100 %		Econocom SAS
Asystel SAS	Asnières sur Seine	FR185 017 211 53	100 %	100 %	Econocom Products and Solutions SAS
Econocom Products and Solutions Belux SA/NV	Bruxelles	BE 042 685 15 67	100 %	100 %	Econocom Group SA/NV
Econocom Managed Services SA/NV	Bruxelles	BE 043 209 34 28	100 %	100 %	Econocom Group SA/NV
Atlance SA/NV	Bruxelles	BE 047 648 96 35	100 %	100 %	Econocom Lease SA/NV
Centix NV	Sint-Denijs-Westrem		40 %		Econocom Group SA/NV
Econocom Lease SA/NV	Bruxelles	BE 043 132 17 82	100 %	100 %	Econocom Group SA/NV
Econocom Belgium S.A./NV	Bruxelles	BE 0429 616 166	100 %		Econocom Group SA/NV
				100 %	Econocom France SAS
A2Z Holding NV	Bruxelles	BE 044 560 86 94	100 %	100 %	Econocom Group SA/NV
A2Z Solutions NV	Bruxelles	BE 044 848 72 20	100 %	100 %	A2Z Holding NV
Econocom Finance SNC	Bruxelles	BE 083 043 05 59	19 %	19 %	Econocom Group SA/NV
			40,5 %	40,5 %	Econocom Managed Services SA/NV
			40,5 %	40,5 %	Econocom Lease SA/NV
Econocom PSF SA	Luxembourg	LU 181 844 17	100 %	100 %	Econocom Group SA/NV

Nom	Siège	N° de TVA	Fraction du capital		Détenue par
			2012	2011	
Econocom Luxembourg SA	Luxembourg	LU 134 543 64	100 %	100 %	Econocom Lease SA/NV
Econocom Location Luxembourg S.A	Luxembourg	LU 187 568 45	100 %		Econocom Lease SA/NV
				100 %	Econocom Belgium S.A./N.V.
Econocom Nederland BV	Nieuwegein	NL 007 552 506 B01	100 %	100 %	EFS International BV
Econocom Public BV	Nieuwegein	NL 851 221 658 B01	100 %	100 %	Econocom Nederland BV
Econocom Expert International Holding BV	Nieuwegein	NL 007 552 506 B02	50 %	50 %	Econocom Group SA/NV
Econocom Managed Services BV	Nieuwegein	NL 007 552 506 B01	100 %	100 %	Econocom Nederland BV
Econocom Financial Services International BV	Nieuwegein	NL 817 289 094 b01	100 %	100 %	Econocom Group SA/NV
Econocom BV	Amersfoort	NL 807 576 359 B01	100 %		Econocom Nederland BV
				100 %	Econocom France SAS
Econocom GmbH	Francfort	DE 225 258 231	100 %	100 %	Econocom Group SA/NV
Econocom Services GmbH	Francfort	DE 266 737 264	100 %	100 %	Econocom GmbH
Econocom Managed Services AG	Francfort	DE 113 58 95 23	100 %	100 %	Econocom Deutschland Holding GmbH
Econocom Deutschland GmbH	Francfort	DE 226 562 411	100 %	100 %	Econocom Deutschland Holding GmbH
Econocom Deutschland Holding GmbH	Ettlingen	DE 114 143 755	100 %	100 %	Econocom France SAS
Econocom UK Ltd	Chertsey	GB 386 394 113	100 %	100 %	Econocom Group SA/NV
Econocom Plc	Richmond	GB 429 820 536	100 %		Econocom Group SA/NV
				100 %	Econocom France SAS
Econocom SA (Espagne)	Madrid	ES A78 017 282	100 %	100 %	Econocom Group SA/NV
Econocom Spain SAU	Barcelona	ESA 788 369 96	100 %	100 %	Econocom France SAS
Ernestel Spain SA	Madrid	B-80269327	100 %		Econocom Group SA/NV
Econocom International Italia SpA	Milan	IT 079 330 301 52	13 %		Econocom Group SA/NV
			87 %	100 %	Econocom France SAS
Econocom Canada Inc	Montreal	-	100 %		Econocom Group SA/NV
Ernestel Latinoamerica	Mexico	-	100 %		Econocom Group SA/NV
Econocom Maroc SARL	Rabat	-	100 %	100 %	Econocom Managed Services SAS
Econocom Location Maroc	Casablanca	-	100 %	100 %	Econocom France SAS
ECS International Corporation USA	Wilmington	-	100 %		Econocom Group SA/NV
	New Castle			100 %	Econocom France SAS
Econocom Polska Sp.z.o.o	Warszawa	PL 525 218 668 5	100 %		Econocom Group SA/NV
				100 %	Econocom France SAS
Econocom Technology Finance Ltd	Dublin	IE 951 3453 D	100 %	100 %	Econocom Plc
Econocom Switzerland SA	Nyon	625 894	100 %		Econocom Group SA/NV
				100 %	Econocom France SAS
Ficorent SA	Nyon	456 260	100 %	100 %	Econocom Switzerland SA
Econocom Czech Republic s.r.o	Praha	CZ27382893	100 %	100 %	Econocom France SAS
Econocom International Romania Srl	Bucharest	RO 223 963 30	100 %	100 %	Econocom France SAS
ECS Shanghai Co. Ltd	Shanghai	-	100 %	100 %	Econocom France SAS
Econocom Slovakia, s.r.o (ECS International Slovakia s.r.o)	Bratislava	SK2022858046	100 %		Econocom Group SA/NV
				100 %	Econocom France SAS

5. INFORMATION SECTORIELLE

Comme indiqué dans la note 2.25 les secteurs d'activité du groupe se décomposent en 4 secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés suivants :

- Location
- Services
- Distribution
- Telecom

L'activité Services intègre le conseil en management, l'intégration des systèmes, le support de proximité et l'infogérance des équipements.

Le secteur « Activités diverses » regroupe l'ensemble des secteurs non reportables selon les dispositions d'IFRS 8.

Chiffre d'affaires et résultats sectoriels

Les transactions internes concernent :

- Des ventes de biens et services : le groupe s'assure que ces transactions soient faites à des conditions de marché et qu'aucun montant significatif de marge interne ne soit stocké. Dans la plupart des cas, les biens et services internes achetés sont à leur tour revendus à un client externe. Certains services sont commercialisés avant d'être effectivement réalisés. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est différé et enregistré au passif en « Autres passifs courants ».
- des refacturation de frais de structure et de personnel
- des refacturations de frais financiers

Le résultat sectoriel du groupe est le « Résultat opérationnel courant des activités ». Ce résultat sectoriel, retenu pour l'application d'IFRS 8, est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer les performances des opérationnels et allouer les ressources.

Le « Résultat opérationnel courant des activités » correspond au Résultat opérationnel avant restructurations, pertes de valeur sur actifs, résultat de cessions, litiges, et amortissements des incorporels (en 2012, amortissement de la Clientèle ECS uniquement).

5.1. Informations par secteur d'activités opérationnelles

La contribution de chaque secteur d'activités opérationnelles aux comptes du groupe est détaillée ci-après :

(en milliers €)	Location	Distribution	Services	Telecom	Total des secteurs opérationnels	Activités diverses	Total
2012							
Chiffre d'affaires							
Chiffre d'affaires des clients externes	1 002 500	214 279	264 028	57 533	1 538 340	-	1 538 340
Chiffre d'affaires interne opérationnel	127 611	31 906	16 646	6 013	182 176	-	-
Total - Revenus des secteurs opérationnels	1 130 111	246 185	280 674	63 546	1 720 516	-	-
Résultat opérationnel courant des activités	63 504	3 542	4 366	4 003	75 415	(1 282)	74 133
2011							
Chiffre d'affaires							
Chiffre d'affaires des clients externes	1 080 100	211 779	249 452	42 769	1 584 100	189	1 584 289
Chiffre d'affaires interne opérationnel	102 308	26 021	13 058	1 313	142 700	-	-
Total - Revenus des secteurs opérationnels	1 182 408	237 800	262 510	44 082	1 726 800	-	-
Résultat opérationnel courant des activités	56 195	4 671	(454)	2 990	63 402	(4 276)	59 126

En 2012, une partie de nos offres de solutions a été reclassée de l'activité Distributions vers l'activité Services. A fin de comparabilité, ce reclassement a également été opéré en 2011 pour un montant de 26 314 K€.

5.2. Réconciliation avec les comptes consolidés

(en milliers €)	2012	2011
Chiffre d'affaires des secteurs opérationnels	1 720 516	1 726 800
Chiffre d'affaires du secteur «Activités diverses»	-	189
Elimination du CA interne	(182 176)	(142 700)
Total Produits des activités poursuivies	1 538 340	1 584 289
Résultat opérationnel des activités	75 415	63 402
Résultat du secteur «Activités diverses»	(1 282)	(4 276)
Résultat de l'activité des secteurs opérationnels	74 133	59 126
Amortissements des incorporels	(2 000)	(1 829)
Dotations et reprises de provisions pour risques	-	7 271
Résultat opérationnel avant restructurations, perte de valeurs sur actifs, résultat de cession, litiges	72 133	64 568
Produits et charge opérationnels non courants	(3 531)	(14 938)
Perte de valeur sur écart d'acquisition	-	(3 650)
Résultat opérationnel	68 602	45 980
Résultat financier	(4 649)	(11 875)
Résultat avant impôt	63 953	34 105

5.3. Information du revenu par zone géographique

	Chiffre d'affaires par zone géographique (origine) ²⁴⁾	
(en milliers €)	2012	2011
France	743 713	731 203
Bénélux	288 158	373 123
Europe du Sud	289 933	292 613
Europe du Nord et de l'Est (dont Allemagne, Pays de l'Est, Royaume-Uni...) et reste du monde	216 536	187 350
	1 538 340	1 584 289

24) Le Groupe n'a pas opéré en 2012 ou en 2011 de ventes internationales nécessitant le reclassement du produit des activités ordinaires par zone géographique. Pour la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique, le principe est que l'entité juridique qui comptabilise son chiffre d'affaires vend dans son pays. Il n'y a donc pas d'affectation à faire puisque c'est une notion de territoire unique et propre lié à l'entité juridique.

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2012

(en milliers €)	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2011	42 690	18 830	16 335	706	78 561
Acquisitions	-	2 477	1 700	-	4 177
Cessions	-	(360)	-	(3)	(363)
Variations de périmètre	(54)	84	1 398	4	1 432
Transferts et autres	-	121	(108)	-	13
Valeur brute au 31 décembre 2012	42 636	21 152	19 325	707	83 820
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	(3 355)	(15 159)	(10 702)	(706)	(29 922)
Dotations	(2 538)	(1 746)	(1 891)	(3)	(6 178)
Cessions	-	355	-	3	358
Variations de périmètre	80	(18)	(440)	-	(378)
Transferts et autres	-	18	72	-	90
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	(5 813)	(16 550)	(12 961)	(706)	(36 030)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	39 335	3 671	5 633	-	48 639
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	36 823	4 602	6 364	1	47 790

Le groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et amortit donc linéairement l'ensemble des ses immobilisations incorporelles.

Les fonds de commerce et portefeuille clients sont des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise; à l'exception de la clientèle acquise lors de l'achat du groupe ECS, amortie sur 20 ans, ces éléments sont amortis sur des durées de 3 à 7 ans.

Les concessions, brevets, licences et droits similaires sont principalement des licences acquises et amorties sur leur durée de validité.

Les systèmes d'informations sont issus de développements réalisés par le Groupe et les sociétés qui le rejoignent, et sont amortis sur des durées variables de 3 à 7 ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2011

(en milliers €)	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2010	42 370	17 923	14 386	706	75 385
Acquisitions	320	898	2 120	-	3 338
Cessions	-	(124)	(17)	-	(140)
Transferts et autres	-	132	(155)	-	(22)
Valeur brute au 31 décembre 2011	42 690	18 838	16 335	706	78 561
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	(854)	(13 392)	(8 772)	(706)	(23 724)
Dotations	(2 501)	(1 767)	(1 930)	-	(6 198)
Cessions	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	(3 355)	(15 159)	(10 702)	(706)	(29 922)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	41 516	4 531	5 614	-	51 661
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	39 335	3 679	5 633	-	48 639

7. ÉCART D'ACQUISITION

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.).

2012 (en milliers €)	Location	Distribution	Services	Telecom	Total
Ecart d'acquisition au 1^{er} janvier 2012	108 686	1 211	14 019	10 306	134 222
Acquisitions	-	3 231	11 006	748	14 985
Dépréciation	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition au 31 décembre 2012	108 686	4 442	25 025	11 054	149 207
<i>dont montant brut</i>	<i>108 686</i>	<i>4 442</i>	<i>29 286</i>	<i>11 054</i>	<i>153 468</i>
<i>dont dépréciation cumulée</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(4 261)</i>	<i>-</i>	<i>(4 261)</i>

En 2012, les acquisitions de Centix, Cap Synergy et d'Ernestel ont été affectées à l'activité Services.
L'acquisition de France Systemes a été affectée à l'activité Distribution.
L'acquisition de Tactem a été affectée à l'activité Telecom.

2011 (en milliers €)	Location	Distribution	Services	Telecom	Total
Ecart d'acquisition au 1^{er} janvier 2011	108 686	1 211	17 670	10 306	137 873
Acquisitions	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	(3 650)	-	(3 650)
Ecart d'acquisition au 31 décembre 2011	108 686	1 211	14 019	10 306	134 222
<i>dont montant brut</i>	<i>108 686</i>	<i>1 211</i>	<i>18 281</i>	<i>10 306</i>	<i>138 484</i>
<i>dont dépréciation cumulée</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(4 261)</i>	<i>-</i>	<i>(4 261)</i>

En 2011, le groupe a constaté une perte de valeur de 3650 K€ sur l'activité d'Alliance Support Services (avant regroupement des UGT).

7.1. Définition des Unités Génératrices de Trésorerie

L'accroissement de la taille du Groupe, ainsi que l'internationalisation de notre clientèle et la mise en commun de ressources par métier ont conduit le Groupe à définir le périmètre de ses Unités Génératrices de Trésorerie comme correspondant à ses quatre activités : Location, Distribution, Services et Telecom.

7.2 Tests de dépréciation et pertes de valeur sur les écarts d'acquisitions⁽²⁵⁾

Les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition ont été effectués conformément à la note 2.11: « Principes comptables – Dépréciation d'actifs ». Le groupe a choisi de tester les valeurs d'utilité de ses UGT, celles-ci étant plus facile à déterminer de manière fiable : en effet, les filiales du groupe ne sont pas cotées et les données de marché comparables sont limitées.

25) Dans le cadre du présent document d'enregistrement, cette section doit être lue comme suit:

« Les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition ont été effectués conformément à la note 2.11: « Principes comptables – Dépréciation d'actifs ». Dans un contexte de poursuite des activités du Groupe, la valeur recouvrable est déterminée en priorité à partir de la valeur d'utilité de l'UGT.

Les valeurs d'utilité des UGT ont été déterminées suivant la méthode D.C.F (actualisation des flux de trésorerie futurs). Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de quatre ans issues des plans et budgets approuvés par le management.

Hypothèses clés

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT est sensible aux hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation des flux ;
- Taux de croissance des flux de trésorerie utilisé au-delà de la période de prévision ;
- Plan d'affaires (chiffre d'affaires et taux de marge).

Le taux d'actualisation après impôt retenu correspond au coût moyen pondéré du capital. Il s'établit à 8,9 % en 2012, identique à celui utilisé en 2011.

Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1 %, identique à celui utilisé en 2011. Ce taux de croissance est cohérent avec le taux de croissance attendu à moyen et long terme du secteur informatique.

Les valeurs d'utilité des UGT ont été déterminées suivant la méthode D.C.F (actualisation des flux de trésorerie futurs). Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de quatre ans issues des plans et budgets approuvés par le management. Le taux d'actualisation après impôt retenu a été fixé à 8,9 %. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1 %. Ce taux de croissance est cohérent avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent les entités des UGT, ainsi qu'avec leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Dans le cadre d'une analyse de sensibilité, une hypothèse différentielle utilisant un taux d'actualisation jusqu'à +2 points de pourcentage au-delà du taux de base de 8,9 % ne modifierait pas les conclusions de l'analyse. Il en serait de même si les flux de trésorerie sur les quatre dernières années du plan d'affaires étaient réduits de 10 %. Enfin, aucune dépréciation ne serait non plus nécessaire si le taux de croissance perpétuel était ramené à 0 %.

Le plan d'affaires est déterminé sur la base des croissances attendues des marchés correspondant aux UGT et tient compte des relais de croissance identifiés par le management. Les taux de marge sont déterminés sur la base des marges historiquement constatées au titre des exercices précédant le début de la période budgétée. Ces taux de marges tiennent compte également des gains de productivité attendus ainsi que des événements connus du management pouvant affecter la rentabilité des activités.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La sensibilité des tests de dépréciation à des modifications défavorables mais néanmoins possibles des hypothèses :

- Sensibilité raisonnable au taux d'actualisation : une variation simulée jusqu'à +2 points au-delà du taux d'actualisation utilisé ne modifierait pas les conclusions de l'analyse ;
- Sensibilité raisonnable au taux de croissance long terme : dans l'hypothèse pessimiste d'un taux de croissance long terme ramené à 0 %, la valeur d'utilité de chaque UGT demeure supérieure à la valeur comptable ;
- Sensibilité raisonnable sur le plan d'affaires : la conclusion serait identique si les prévisions de chiffre d'affaires du plan d'affaires étaient réduites de 10%, les différents coûts variables étant ajustés en conséquence.

Ainsi, aucun de ces tests de sensibilité n'a pour conséquence de réduire la valeur d'utilité d'une UGT à une valeur inférieure à sa valeur comptable.»

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2012

Les mouvements de l'exercice 2012 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2011	10 608	26 652	6 182	61	1 475	44 978
Acquisitions	31	2 477	347	281	57	3 193
Cessions	-	(1 519)	(967)	-	(5)	(2 491)
Variations de périmètre	-	628	337	243	257	1 465
Ecarts de conversion	-	46	7	-	(2)	51
Transferts et autres	(32)	(229)	(1)	(476)	420	(318)
Valeur brute au 31 décembre 2012	10 607	28 055	5 905	109	2 202	46 878
Amortissements et pertes de valeur						-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	(5 532)	(19 255)	(5 352)	-	(1 475)	(31 614)
Dotations	(479)	(2 600)	(340)	(5)	(47)	(3 471)
Reprises	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	1 461	931	-	4	2 396
Variations de périmètre	-	(436)	(258)	(183)	(151)	(1 028)
Ecarts de conversion	-	(42)	(6)	-	2	(46)
Transferts et autres	-	234	4	-	(295)	(57)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	(6 011)	(20 638)	(5 021)	(188)	(1 962)	(33 820)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	5 076	7 397	830	61	-	13 364
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	4 868	7 417	884	(79)	240	13 330

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2011

Les mouvements de l'exercice 2011 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location*	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2010	10 583	24 884	7 204	61	2 196	44 928
Acquisitions	133	4 534	191	-	-	4 858
Cessions	-	(3 452)	(541)	-	(721)	(4 714)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	58	(13)	-	-	45
Transferts et autres	(108)	628	(659)	-	-	(139)
Valeur brute au 31 décembre 2011	10 608	26 652	6 182	61	1 475	44 978
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	(5 093)	(19 039)	(5 842)	-	(1 485)	(31 459)
Dotations	(498)	(2 307)	(393)	-	(656)	(3 854)
Reprises	-	-	-	-	54	54
Cessions	-	2 647	365	-	612	3 624
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(49)	9	-	-	(40)
Transferts et autres	59	(507)	509	-	-	61
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	(5 532)	(19 255)	(5 352)	-	(1 475)	(31 614)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	5 490	5 845	1 362	61	711	13 469
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	5 076	7 397	830	61	-	13 364

* Les immobilisations données en location concernent uniquement du matériel informatique classé en mobilier et matériel roulant lorsqu'il est détenu en propre, c'est-à-dire non refinancé par le groupe auprès d'un organisme de refinancement.

9. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	Participations des sociétés non consolidées	Participations mises en équivalence	Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location	Autres immobilisations financières	Total
Solde au 31 décembre 2010	2	62	23 790	9 259	33 113
Augmentation	-	40	10 875	3 136	14 051
Remboursements	-	-	(1 016)	(1 091)	(2 107)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
écart de conversion	-	-	-	1	1
Retraitement à la juste valeur	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2011	2	102	33 649	11 305	45 058
Augmentation	-	32	11 200	2 710	13 942
Remboursements	-	-	(3 451)	(2 084)	(5 535)
Variations de périmètre	-	40	-	308	348
écart de conversion	-	-	24	2	26
Retraitement à la juste valeur	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2012	2	174	41 422	12 241	53 839

Les autres immobilisations financières concernent des dépôts et cautionnements.

Echéancier des immobilisations financières

2012	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Participations des sociétés non consolidées	-	-	2	2
Participations mises en équivalence	40	-	134	174
Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location	-	41 417	5	41 422
Dépôts de garanties - affacturage	-	1 763	2 252	4 015
Autres dépôts et cautionnements	-	1 994	6 232	8 226
Total	40	45 174	8 625	53 839

2011	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Participations des sociétés non consolidées	-	-	2	2
Participations mises en équivalence	-	102	-	102
Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location	-	33 646	3	33 649
Dépôts de garanties - affacturage	9 389	-	-	9 389
Autres dépôts et cautionnements	-	1 422	494	1 916
Total	9 389	35 170	499	45 058

Analyse de la rubrique « Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location » ⁽²⁶⁾

La différence positive calculée contrat par contrat entre la valeur future des équipements long et court terme et la valeur résiduelle financière est portée en immobilisations financières pour la partie supérieure à 12 mois et en autres débiteurs pour la partie inférieure à 12 mois ⁽²⁷⁾.

(en milliers €)	2012	2011
Long terme	41 422	33 649
Court terme	11 058	3 911
Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location	52 480	37 560

Les valeurs nette et brute de l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location s'analysent suivant l'échéancier comme suit :

2012	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Valeur brute totale de la valeur future des actifs donnés en location	25 020	63 572	6	88 598
Netting par contrat avec la valeur résiduelle financière	(13 962)	(22 155)	(1)	(36 118)
Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location	11 058	41 417	5	52 480

2011	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Valeur brute totale de la valeur future des actifs donnés en location	20 774	63 965	4	84 744
Netting par contrat avec la valeur résiduelle financière	(16 863)	(30 320)	(1)	(47 184)
Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location	3 911	33 646	3	37 560

26) Veuillez noter également que l'augmentation des valeurs brutes d'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location s'explique par un rajeunissement moyen des équipements loués, ce qui augmente leur valeur potentielle de revente.

27) Le Groupe a choisi cette présentation pour mieux représenter ses flux économiques. Ce choix n'est pas conforme à IAS32 mais selon le conseil d'administration n'a cependant pas un effet significatif par rapport au total du bilan consolidé d'Econocom.

10. CRÉANCES À LONG TERME

Créances à long terme (en milliers €)	2012	2011
Créances fiscales à long terme	35	35
Autres créances à long terme	1 705	2 166
Total	1 740	2 201
Par échéance	2012	2011
1 an < x < 5 ans	85	944
> 5 ans	1 655	1 257
Total	1 740	2 201

Les autres créances correspondent principalement à des prêts à des organismes dédiés à la contribution à l'effort de construction et aux prêts au personnel.

11. STOCKS⁽²⁸⁾

(en milliers €)	2012			2011		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Équipements en cours de refinancement	10 923	(2 115)	8 808	6 457	(1 696)	4 761
Autres stocks	22 649	(5 831)	16 818	15 314	(5 217)	10 097
Matériels informatique et telecom	11 910	(658)	11 252	4 879	(243)	4 636
Pièces détachées	10 739	(5 173)	5 566	10 435	(4 974)	5 461
Total	33 572	(7 946)	25 626	21 771	(6 913)	14 858

Valeur brute

(en milliers €)	Au 31/12/2011	Variation de stocks	Au 31/12/2012
Équipements en cours de refinancement	6 458	4 465	10 923
Autres stocks	15 314	7 335	22 649
Matériels informatique et telecom	4 879	7 031	11 910
Pièces détachées	10 435	304	10 739
Total	21 771	11 801	33 572

Perte de valeur sur stocks

(en milliers €)	Au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Variations de périmètres	Autres Variations (reclassement)	Au 31/12/2012
Équipements en cours de refinancement	(1 696)	(450)	33	-	(1)	(2 115)
Autres stocks	(5 217)	(722)	170	(63)	-	(5 831)
Matériels informatique et telecom	(243)	(372)	19	(63)	-	(658)
Pièces détachées	(4 974)	(350)	151	-	-	(5 173)
Total	(6 913)	(1 173)	203	(63)	(1)	(7 946)

28) Veuillez noter que la forte augmentation des stocks d'équipements en cours de refinancement ainsi que des matériels informatiques et telecoms s'explique par un montant important de stock en transit et non encore livré aux clients au 31 décembre 2012. Pour la même raison, on ne constate pas de mouvements importants sur les dépréciations de stock.

12. CLIENT, AUTRES DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers €)	2012	2011
Clients	628 909	546 522
Autres débiteurs	54 612	50 230
Clients et Autres Débiteurs	683 521	596 752

12.1 Clients ⁽²⁹⁾

(en milliers €)	2012	2011
Clients - valeur brute	657 712	577 464
Clients refinanciers	217 819	158 839
Autres Clients	439 893	418 625
Perte de valeur sur créances douteuses	(28 803)	(30 942)
Valeur nette	628 909	546 522

Les clients refinanciers sont des établissements financiers, filiales de banques.

12.2 Perte de valeur sur créances douteuses ⁽³⁰⁾

(en milliers €)	Au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres Variations	Au 31/12/2012
Perte de valeur sur créances douteuses	(30 942)	(9 640)	11 673	(530)	636	(28 803)

Une réduction de valeur des créances est enregistrée dès lors qu'un doute sérieux existe sur la recouvrabilité de ces créances.

29) La hausse des créances s'explique principalement par un volume de facturations plus important en fin d'année 2012 qu'en 2011. Une grande partie de nos clients sont des refinanciers, filiales de banque, qui ne présentent pas de risque d'insolvabilité.

30) Les pertes de valeur sur créances douteuses sont déterminées soit pour une part statistique sur les créances échues en fonction de leur ancienneté, soit sur une base individuelle en fonction des litiges en cours ou de la situation de crédit du client. Les créances échues sont présentées en note 33.2.2.

12.3 Autres débiteurs

(en milliers €)	2012	2011
Créances de TVA	18 213	15 656
Fournisseurs débiteurs	6 721	21 533
Partie court terme de l'Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location	11 058	3 911
Avances aux agents	1 350	1 166
Créances d'affacturage	15 805	4 017
Autres débiteurs	1 465	3 947
Clients et Autres Débiteurs	54 612	50 230

Les créances de TVA sont à analyser de manière corrolaire avec les dettes de TVA. Les autres débiteurs représentent des avances personnel et diverses créances sur les tiers (fournisseurs, Trésor Public, etc.)

12.4 Autres actifs courants

(en milliers €)	2012	2011
Charges constatées d'avance	19 598	19 957
Divers actifs courants	1 839	1 193
Autres actifs courants	21 437	21 151

13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers €)

	2012	2011
Disponibilités	76 087	120 460
Caisses	57	17
Comptes à vue	76 030	120 443
Équivalents de trésorerie	3 763	24 312
Comptes à terme	1 084	3 357
Valeurs mobilières de placement	2 679	20 955
Trésorerie	79 850	144 772

Les équivalents de trésorerie constituent des placements de moins de 3 mois sans risque significatif de variations de valeur, et peuvent être facilement et rapidement convertis en disponibilités.

Aucun élément de la trésorerie du groupe ne fait l'objet de restriction.

Le traitement des bridges sur contrats de location évoqué dans la note sur les principes comptables (note 2.9.1) a contribué à hauteur de 24,9 M€ à la trésorerie nette au 31 décembre 2012 contre 85,6 M€ au 31 décembre 2011.

14. JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix du marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation de marché nécessaire à la valorisation.

De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs et de la trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

Au titre de l'exercice 2012, les actifs financiers du groupe s'analysent comme suit :

Notes

(en milliers €)	Rubriques du bilan	Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
		Prêts et créances		Valeur comptable
9	Immobilisations financières :	12 417	-	12 417
	<i>Dépôts et cautionnements</i>	12 417	-	12 417
10	Créances long terme	1 740	-	1 740
12	Clients	628 909	-	628 909
12	Autres Débiteurs	43 448	106	43 554
13	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	79 850	-	79 850
	Total des actifs financiers	766 364	106	766 470

Au vu des informations détenues par la société, la juste valeur des actifs financiers s'assimile à la valeur comptable.

15. ÉLÉMENTS SUR CAPITAUX PROPRES

15.1. Éléments sur le capital social

	Nombre d'actions			Valeur (en milliers d'euros)		
	Total	Autocontrôle	En circulation	Capital social	Prime d'émission	Autocontrôle
Au 31 décembre 2010	26 172 897	1 065 828	25 107 069	17 077	69 244	(16 011)
Émission	0					
Achats de titres d'autocontrôle	-	595 104	(595 104)	-	-	(7 563)
Ventes de titres d'autocontrôle						
OCEANE - Composante de capitaux propres*	-	-	-	-	3 286	-
Levées d'options	-	(80 000)	80 000	-	-	932
Au 31 décembre 2011	26 172 897	1 580 932	24 591 965	17 077	72 530	(22 642)
Division du titre par 4	78 518 691	4 742 796	73 775 895	-	-	-
Au 31 décembre 2011 (comparable)	104 691 588	6 323 728	98 367 860	17 077	72 530	(22 642)
Émission						
Achats de titres d'autocontrôle	-	4 533 755	(4 533 755)	-	-	(19 212)
Ventes de titres d'autocontrôle	-	(614 972)	614 972	-	-	2 358
Annulation de titres	(8 000 000)	(8 000 000)	-	-	-	29 489
Levées d'options	-	(40 000)	40 000	-	-	113
Au 31 décembre 2012	96 691 588	2 202 511	94 489 077	17 077	72 530	(9 894)

* La composante de capitaux propres a été calculée par différence avec la composante dette de l'OCEANE évaluée au taux de la dette sans option de conversion, en accord avec IAS32 §29-30 qui définissent la composante capitaux propres comme résiduelle.

La variation du nombre d'actions durant l'exercice 2012 résulte de l'annulation d'action propres et de la division par quatre des actions décidées par l'AG du 14 septembre 2012.

Le nombre d'actions au porteur ou dématérialisées s'élève à 60 585 848.

Le nombre d'actions nominatives est de 36 105 740.

Au 31 décembre 2012, le capital autorisé s'élève à 15 285 K€. Cette autorisation s'étend jusqu'en 17/05/2015.

15.2. Écarts de conversion

Les écarts de conversion représentent l'effet cumulé de change résultant de la consolidation des filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que l'euro.

Le montant des différences de change en capitaux propres se répartit comme suit :

Différences de change par devise (en milliers €)	2012	2011
Dollar Canadien (CAD)	(8)	
Franc Suisse (CHF)	(585)	(568)
Yuan (CNY)	(66)	(70)
Couronne Tchèque (CZK)	(27)	(1)
Livre Sterling (GBP)	(2 899)	(3 219)
Dollar Américain (USD)	(10)	(7)
Dirham Marocain (MAD)	(4)	6
Pesta Mexicaine	12	
Zloty (PLN)	(177)	(374)
Nouveau leu Roumain (RON)	(87)	(78)
Total	(3 851)	(4 311)

Les fonds propres ont donc été réduits de ce montant au 31 décembre 2012.

15.3. Variation de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

15.3.1. Plan d'attribution de souscription d'actions

Depuis 1998, il a été consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe, des plans d'actions à prix unitaire convenu. Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

Plans d'options	Options non encore exercées	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)
2010	353 000	janv-14	10,97
	550 000	janv-14	9,91
2011	30 000	déc-15	12,93
	790 000	déc-16	12,25
Total	1 723 000		

Après division de l'action par 4 en septembre 2012, chaque option donne droit à quatre actions Econocom Group.

Informations générales			Spécificités pour IFRS 2			
Plans d'options	Options non encore exercées	Juste Valeur*	Volatilité	Durée	Dividende (en euros)	TISR**
2010	353 000	2,18	23 %	4 ans	0,3	4,00 %
	550 000	1,8	23 %	4 ans	0,3	4,00 %
2011	30 000	2,69	34 %	3 ans	0,4	2,00 %
	790 000	2,81	34 %	4 ans	0,4	2,00 %

* Juste valeur de l'option (en euros).

** TISR: taux d'intérêt sans risque.

Le prix moyen pondéré de l'option est égal au prix d'exercice ⁽³¹⁾.

La volatilité attendue est calculée par la société de bourse gérant le titre sur une base quotidienne et sur une durée en adéquation avec la durée des options et l'historique des variations du titre.

Une description détaillée de ces plans d'attribution est donnée au point 5.10 du Rapport de Gestion.

Les mouvements du nombre d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
Options au début de l'exercice	1 733 000	1 093 000
Options émises durant l'exercice	-	820 000
Options exercées durant l'exercice	(10 000)	(80 000)
Options arrivées à échéance durant l'exercice et non exercées	-	(100 000)
Options à la fin de l'exercice	1 723 000	1 733 000

³¹⁾ Cette phrase est supprimée dans le cadre du présent document d'enregistrement.

En application de la norme IFRS 2 sur la rémunération en actions ou liées aux actions, les plans octroyés après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation spécifique au bilan du groupe.

Les plans d'options sur actions ont un impact de 1104 K€ dans les capitaux propres du groupe au 31 décembre 2012.

L'impact sur le résultat de l'exercice 2012 relatif aux stock-options est une charge de 1104 K€.

15.3.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les impacts sur les capitaux propres de ces obligations consolidées sont présentés en note 17.

15.3.3. Actions d'autocontrôle

Le groupe dispose d'un plan de rachat d'actions propres.

Ces titres d'autocontrôle sont détenus par la société Econocom Group SA/NV. Le nombre total d'actions détenues ne peut excéder 20 % du nombre total d'actions émises constituant le capital social.

Le coût net d'acquisition des titres achetés et le produit de cession des titres vendus ont été imputés respectivement en diminution et augmentation des capitaux propres.

15.3.4. Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action (après division par 4) payé par le groupe au titre des exercices antérieurs ainsi que le montant proposé par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012 pour approbation en Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013.

	A distribuer en 2013	Distribué en 2012	Distribués en 2011
Dividende total (en milliers d'€)	9 669	9 762	9 161
Dividende par action (en euros)	0,1	0,1	0,088

Dans la mesure où ce dividende est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2012.

15.4. Participations ne donnant pas le contrôle

Les mouvements des participations ne donnant pas le contrôle se présentent comme suit :

(en milliers €)	2012
Valeur au 31 décembre 2011	(119)
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat 2012	126
Variation de Périmètre	188
Autres mouvements	(2)
Valeur au 31 décembre 2012	192

16. PROVISIONS

(en milliers €)	Restructuration et Risques sociaux	Risques juridiques et fiscaux	Commissions différées	Autres Risques	Risques liés à l'activité Location	Total
Solde au 31 décembre 2010	2 282	9 272	888	2 900	12 395	27 737
Dotations	760	2 857	724	778	1 743	6 863
Reprises	(1 802)	(1 981)	(193)	(509)	(2 052)	(6 536)
Variations de périmètre	-	-	-	3	-	3
écarts de conversion	-	2	1	-	(14)	(12)
Autres mouvements	1	59	1 000	-	457	1 518
Solde au 31 décembre 2011	1 242	10 209	2 420	3 173	12 529	29 573
Dotations	6 518	3 821	886	4 650	1 351	17 226
Reprises	(640)	(4 292)	(253)	(2 995)	(3 907)	(12 086)
Variations de périmètre	422	586	-	755	-	1 764
Écarts de conversion	-	2	1	-	15	18
Autres mouvements	-	933	-	(79)	(18)	835
Solde au 31 décembre 2012	7 541	11 259	3 055	5 504	9 971	37 330
Courant	7 118	11 259	3 055	5 503	9 971	36 906
Non courant	423	-	-	1	-	424

(en milliers €)	2012	2011
Provisions non courantes	424	448
Provisions courantes	36 906	29 125
Total Provisions	37 330	29 573

Impact (net des charges encourues)

(en milliers €)	Dotations	Reprises
Résultat opérationnel courant	6 785	(10 611)
Éléments opérationnels non courants	10 441	(403)
Résultat financier	-	(589)
Impôts	-	(483)
Total	17 226	(12 086)

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

16.1 Provisions non courantes

Les provisions pour risques sociaux non courants concernent un litige sur la société Promodata SNC. À la reprise de cette société en octobre 2002, quatre managers bénéficiaient d'un plan d'achat d'actions de la maison-mère américaine Comdisco Inc. en souscrivant à un emprunt auprès d'une banque américaine. La société Comdisco Inc. ayant été déclarée en faillite, les actions avaient perdu leur valeur. Un des managers avait engagé une action à l'encontre de son employeur Promodata SNC. Une transaction est intervenue en 2008. Les autres managers concernés sont susceptibles d'engager également une action. La provision correspond à une estimation de ce risque.

Les provisions non courantes ne font pas l'objet d'actualisation.

16.2 Provisions courantes ⁽³²⁾

Les provisions pour restructuration et risques sociaux couvrent les coûts liés aux réorganisations en cours ou annoncées dans le groupe.

Les risques juridiques et fiscaux concernent les litiges en cours avec des clients, des agents ou des administrations fiscales.

Les provisions pour commissions différées sont calculées contrat par contrat sur l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat.

Les provisions pour risques liés à l'activité Location représentent une provision sur l'encours de loyers à recevoir sur les contrats autoportés.

16.3 Passifs éventuels

En dehors des risques généraux mentionnés à la note 33, le Groupe n'a pas identifié de risque significatif non provisionné dans ses comptes.

32) Dans le cadre du présent document d'enregistrement, cette section doit être lue comme suit:

«Les provisions pour restructuration et risques sociaux couvrent les coûts liés aux réorganisations en cours ou annoncées dans le Groupe.

Les dotations de l'année couvrent, outre les litiges sociaux nés dans l'exercice, les coûts engagés et non encore réalisés de la réorganisation de notre activité Services : rationalisation des activités, des sites et de l'organigramme de l'activité, ainsi que la perte de valeur de nos actifs liés au déménagement du début d'année 2013 du siège des opérations françaises à Puteaux, présentée au passif car reposant sur une estimation au 31 décembre de cette perte de valeur. Ces provisions ne sont pas actualisées en raison de l'échéance proche attendue.

Les risques juridiques et fiscaux concernent les risques et litiges en cours avec des clients, des agents ou des administrations fiscales. Le Groupe provisionne les litiges juridiques en fonction de son analyse des chances de succès des procédures. Les principales provisions pour risques fiscaux concernent la France, l'Italie et l'Allemagne et portent soit sur des contentieux, soit sur des risques potentiels. Par prudence en raison de l'incertitude sur le moment du dénouement attendu de ces litiges, ceux-ci ne sont pas actualisés.

Les provisions pour commissions différées correspondent à une obligation implicite de rémunération future de certains commerciaux, provisionnée selon les plans de commissionnement, sur une marge constatée dans les comptes du Groupe mais non réalisée. Elles sont calculées contrat par contrat sur l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat. Ces provisions ont un caractère de court terme.

Les provisions pour risques liés à l'activité Location représentent une provision sur les encours de contrats de location dont le risque de contrepartie n'a pas été transféré ainsi qu'une provision pour couvrir la prime négociée lors du transfert d'un portefeuille de contrats à un refinancier.»

17. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

17.1. Description des régimes

Les salariés du groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière).

Les avantages à court terme sont comptabilisés dans les charges des différentes entités du groupe, qui les accordent.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

17.1.1 Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite, defined contribution plans).

17.1.2 Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement actualisé (DBO : Defined Benefit Obligation) est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables du groupe.

Pour le groupe, les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France :
 - Indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération moyenne perçue au cours de douze derniers mois d'activité. L'article 22 de la Convention ⁽³³⁾ précise néanmoins que la rémunération ne doit pas intégrer les primes, gratifications et majoration pour heures supplémentaires, déplacement et détachement.
 - Le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction des Ressources Humaines France une fois par an en novembre de chaque année.
 - Le montant calculé reste en provision au bilan.

Au cours de l'année 2012, il a été décidé de regrouper l'ensemble des salariés français dans la même convention collective, avec pour conséquence pour certains salariés une augmentation de l'obligation du groupe au titre des indemnités de fin de carrière. Cette augmentation ne correspondant pas à des services passés effectués par les bénéficiaires du régime, le groupe amortit, en accord avec la norme IAS19, cette augmentation sur la durée moyenne d'acquisition des droits. Cette obligation non provisionnée s'élève à 1 330 K€.

- les indemnités de cessation de service en Italie :
 - Droits acquis par le salarié pour chaque année d'ancienneté au prorata de sa rémunération annuelle brute, revalorisés annuellement et versés sous formes d'avance ou au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement.
 - Le montant calculé reste en provision au bilan. Tous les droits postérieurs au 1er janvier 2007 ont été transférés à un organisme tiers, la provision ne concerne donc que les droits acquis au 31/12/2006, encore à la charge de l'employeur au 31/12/2012.
- Le groupe ne couvre aucun de ses plans par des actifs dédiés. Le décaissement attendu pour 2013 est de l'ordre de 300 k€ ⁽³⁴⁾.

33) Il est fait référence à la Convention collective du Syntec.

34) Dans le cadre du document d'enregistrement, cette phrase doit être lue comme suit : «Aucun des régimes du Groupe n'est capitalisé. Le décaissement attendu pour 2013 est de l'ordre de 300 k€.

17.2. Hypothèses actuarielles

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme. Ces paramètres sont revus chaque année ⁽³⁵⁾.

(en milliers €)	France		Italie	
	2012	2011	2012	2011
Âge de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 65 ans	64 ans	64 ans
Évolutions des salaires (France) ou des droits acquis (Italie)	1,4 % - 3 %	1,4 % - 4 %	3 %	3 %
Taux de charges salariales	45 %	45 %	29 %	29 %
Taux d'actualisation des engagements	2,90 %	4,80 %	2,90 %	4,80 %
Table de mortalité	INSEE 2008-2010	INSEE 2007-2009	80 % SIF 92	80 % SIF 92

17.3. Synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi et des engagements assimilés

Synthèse des mouvements 2012 ⁽³⁶⁾

(en milliers €)	Au 31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variation des écarts actuariels	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Provisions pour retraite	8 748	90	368	(87)	-	2 270	-	11 388
Engagements assimilés	2 966	-	103	(560)	-	81	86	2 676
Total provision	11 714	90	471	(647)	-	2 351	86	14 064
Engagement de prestation définie au titre des services futurs (non provisionné)							1 330	1 330
Total Engagement	11 714	90	471	(647)		2 351	1 416	15 394

Synthèse des mouvements 2011

(en milliers €)	Au 31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variation des écarts actuariels	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Provisions pour retraite	8 785	-	207	(212)	-	(32)	-	8 748
Engagements assimilés	2 904	-	519	(410)	-	(47)	-	2 966
Total	11 689	-	726	(622)	-	(79)	-	11 714

17.4. Detail des charges et des produits comptabilisés en résultat

(en milliers €)	2012	2011
Coût des services	(648)	(666)
Coût de l'actualisation	(467)	(460)
Réductions / cessations	994	679
Prestations payées	297	343
Total	176	(104)

35) En application de la norme IAS 19, les taux d'actualisations retenus pour notre évaluation sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years ») à la date de l'évaluation, soit 2,90% contre 4,80% au 31 décembre 2011. Ils intègrent un taux d'inflation long terme de 2,00%. En raison de l'incertitude économique en zone Euro, les marchés obligataires ont connu un mouvement de flight to quality qui explique la forte baisse de ce taux.

36) La variation des écarts actuariels s'explique par l'effet de la diminution du taux d'actualisation sur des décaissements relativement lointains

18. DETTES FINANCIÈRES

(en milliers €)	2012	2011
Dettes de location-financement et assimilés	13 208	11 520
<i>Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier</i>	2 302	2 577
<i>Valeurs résiduelles financières ⁽¹⁾</i>	10 875	8 943
<i>Autres dettes de location-financement</i>	31	-
Dettes Financières	735	-
Emprunts obligataires	77 771	76 520
Autres emprunts	1 000	-
Passifs non courants portant intérêt	92 714	88 040
Emprunts bancaires	806	13 922
Emprunts obligataires (part à moins d'un an)	3 360	3 360
Dettes de location-financement et assimilés	15 653	35 976
<i>Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier</i>	275	260
<i>Dettes sur contrats refinancés avec recours**</i>	13 554	33 644
<i>Valeurs résiduelles financières *</i>	1 791	2 025
<i>Autres dettes de location-financement</i>	33	46
Découverts bancaires	4 959	1 743
Autres emprunts	5 819	12 263
<i>Dettes d'affacturage ***</i>	5 819	12 189
<i>Divers emprunts et dettes financières</i>	-	74
Passifs courants portant intérêt	30 597	67 264
Total de l'endettement financier	123 311	155 304

* Pour chaque contrat, Econocom compare la valeur future estimée des équipements (intérêt résiduel) et la valeur résiduelle financière. Si cette opération réalisée par contrat fait apparaître une valeur résiduelle financière nette, celle-ci est comptabilisée en dette financière. Dans le cas contraire, la différence est enregistrée en immobilisation financière. L'impact sur les dettes financières du netting de cet engagement de rachat avec la valeur future des équipements est une minoration de 36,1 M€ au 31 décembre 2012 contre 47,2 M€ au 31 décembre 2011.

** La dette sur contrats refinancés avec recours est adossée aux loyers de nos clients sur des contrats refinancés, mais sur lesquels le groupe conserve une part du risque de crédit. Le groupe a donc réintégré un montant similaire de créances non cédées selon IAS 32.

*** Les dettes d'affacturage se composent des risques résiduels de nos contrats d'affacturage en 2012 ainsi que pour 2011 d'un contrat de reverse factoring de 9,6M€.

Le 18 mai 2011, Econocom a émis des obligations convertibles pour un montant total de 84 millions d'euros.

Ces obligations convertibles sont cotées sur la bourse de Luxembourg et leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- Maturité : 5 ans.
- Taux de coupon annuel : 4 %.
- Prix de conversion : 21 euros, soit 5,50€ après division de l'action par quatre, soit une prime de 25,15 % par rapport au cours de référence du 18 mai 2011.

En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, laquelle est possible à tout moment, il sera remis un nombre identique d'actions nouvellement émises ou d'actions propres.

Cette opération boursière avait principalement pour objectif de rembourser l'emprunt bancaire souscrit aux fins d'acquisition du groupe ECS en octobre 2010.

Sur le montant initial de 132 millions d'euros de ce financement structuré, 92 millions d'euros restaient dus avant l'opération. Au 31 décembre 2011, cet emprunt était entièrement remboursé.

Dans les comptes consolidés, les obligations convertibles sont considérées en majeure partie comme des dettes financières (81,1 millions d'euros), sauf l'instrument dérivé inclus dans l'obligation, dont la valeur (3,3 millions d'euros) est portée en capitaux propres (cf. Note 15). Conformément aux normes IFRS,

les commissions d'émission ont en outre été comptabilisées en capitaux empruntés et en capitaux propres à parts égales, après quoi le taux d'intérêt effectif de la composante « capitaux empruntés » de l'obligation ressort à 5,34 %.

Analyse par échéance des passifs non courants

(en milliers €)	Total 2012	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de location-financement et assimilés	13 208	12 166	1 042
<i>Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier</i>	2 302	1 260	1 042
<i>Valeurs résiduelles financières</i>	10 875	10 875	-
<i>Autres dettes de location-financement</i>	31	31	-
Emprunts obligataires	77 771	77 771	-
Autres emprunts	1 735	1 735	-
Total	92 714	91 672	1 042

Analyse par échéance des passifs non courants

(en milliers €)	Total 2011	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de location-financement et assimilés	11 520	10 137	1 383
<i>Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier</i>	2 577	1 194	1 383
<i>Valeurs résiduelles financières</i>	8 943	8 943	-
<i>Autres dettes de location-financement</i>	-	-	-
Emprunts obligataires	76 520	76 520	-
Autres emprunts	-	-	-
Total	88 040	86 657	1 383

Analyse de la rubrique «valeurs résiduelles financières»

La différence négative calculée contrat par contrat entre la valeur future des équipements long et court terme et la valeur résiduelle financière est portée en passifs non courants portant intérêt pour la partie supérieure à 12 mois et en passifs courants portant intérêt pour la partie inférieure à 12 mois ⁽³⁷⁾.

(en milliers €)	2012	2011
Long terme	10 875	8 943
Court terme	1 791	2 025
Valeur nette totale des valeurs résiduelles financières	12 666	10 968

37) Le Groupe a choisi cette présentation pour mieux représenter ses flux économiques. Ce choix n'est pas conforme à IAS32 mais selon le conseil d'administration n'a cependant pas un effet significatif par rapport au total du bilan consolidé d'Econocom.

Les valeurs nette et brute des valeurs résiduelles financières enregistrées en dettes financières s'analysent suivant l'échéancier comme suit :

2012	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Valeur brute totale des valeurs résiduelles financières	15 754	33 029	1	48 784
Netting par contrat avec la valeur future des actifs donnés en location	(13 963)	(22 154)	(1)	(36 118)
Valeur nette totale des valeurs résiduelles financières	1 791	10 875	-	12 666
2011	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Valeur brute totale des valeurs résiduelles financières	18 888	39 262	1	58 152
Netting par contrat avec la valeur future des actifs donnés en location	(16 864)	(30 319)	(1)	(47 184)
Valeur nette totale des valeurs résiduelles financières	2 025	8 943	-	10 968

Les taux effectifs moyens par nature se déclinent comme suit :

Taux effectif moyen

	2012	2011
Emprunts bancaires et obligataires	5,34 %	5,41 %
Taux moyen d'actualisation des valeurs résiduelles financières	4,79 %	5,00 %
Découverts bancaires	1,37 %	2,40 %
Dettes d'affacturage	1,53 %	1,99 %

Les engagements de location simple s'analysent comme suit :

Analyse par échéance des engagements de location simple

Paievements futurs minimaux

(en milliers €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	2012	2011
Engagements de location simple - Immobilier	6 230	15 056	8 803	30 089	30 631
Engagements de location simple - Véhicules	7 051	10 930	92	18 073	19 979
Total	13 281	25 986	8 895	48 162	50 610

Charges de location simple de la période

(en milliers €)	2012	2011
Charges de location simple - Immobilier	8 158	8 228
Charges de location simple - Véhicules	8 789	9 137
Total	16 947	17 365

19. FOURNISSEURS, AUTRES CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers €)	2012	2011
Fournisseurs	502 774	495 946
Autres créditeurs	97 132	100 354
Total Fournisseurs et autres créditeurs ⁽³⁸⁾	599 906	596 300

Les autres créditeurs se décomposent comme suit:

(en milliers €)	2012	2011
Dettes fiscales et sociales	87 670	91 302
Dividendes à payer	274	245
Clients créditeurs	9 188	8 807
Autres créditeurs	97 132	100 354

Les autres passifs courants se décomposent comme suit:

(en milliers €)	2012	2011
Autres dettes	7 486	5 852
Produits constatés d'avance	124 892	86 464
Divers passifs courants	8 767	7 864
Autres passifs courants	141 145	100 180

³⁸⁾ Veuillez noter que le montant des dettes fournisseurs est toujours important en fin d'année : en effet, un nombre important de commandes sont exécutées en décembre, notamment en raison des baisses de prix des produits informatiques. Les activités de location et distribution sont plus saisonnières, avec un dernier trimestre important.

20. JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs et autres créditeurs est une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Notes	Rubriques du bilan	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Valeur comptable
18	Passifs non courants et courants portant intérêt	123 311	-	123 311
	<i>Emprunts bancaires</i>	1 541	-	1 541
	<i>Obligation convertible</i>	81 131	-	81 131
	<i>Dettes de location financement</i>	28 861	-	28 861
	<i>Découverts bancaires</i>	4 959	-	4 959
	<i>Autres emprunts</i>	6 819	-	6 819
	Passifs non courants ne portant pas intérêt	1 805	4 785	6 590
19	Fournisseurs	502 774	-	502 774
19	Autres créditeurs et autres dettes	113 340	45	113 385
	Total des passifs financiers	741 230	4 830	746 060

Les passifs non courants ne portant pas intérêt estimés à la juste valeur par résultat correspondent aux dettes d'acquisitions et à la rémunération de certains managers dans le cadre d'un plan d'incentives.

Les autres créditeurs à la juste valeur par résultat sont des instruments financiers dérivés utilisés dans la couverture opérationnelle de nos risques de change.

Au vu des informations détenues par la société, la juste valeur des passifs financiers s'assimile à la valeur comptable.

21. PRODUITS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Les produits des activités poursuivies se répartissent par métier comme suit :

(en milliers €)	2012	2011
Location	1 002 500	1 080 100
Distribution	214 219	211 779
Services	264 028	249 452
Telecom	57 533	42 769
Activités diverses	-	189
Total des produits des activités poursuivies	1 538 280	1 584 289

22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	2012	2011
Salaires et traitements	(148 766)	(150 882)
Charges sociales	(59 363)	(59 010)
Charges de l'exercice relatives aux pensions et avantages assimilés donnant lieu à des provisions	177	(104)
Participation des salariés	(1 466)	(2 088)
Autres charges de personnel	(5 975)	(4 740)
Total	(215 393)	(216 825)

Les charges afférentes aux régimes de retraites à prestations définies ne concernent que les filiales françaises et italiennes du groupe. Les caractéristiques des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées en note 17.

L'impact des plans de rémunération en actions ou liés aux actions s'élève à :

(en milliers €)	2012	2011
Stock-options	(1 104)	(587)
Total	(1 104)	(587)

23. CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	2012	2011
Services extérieurs (loyers, entretien, assurances..)	(23 791)	(21 609)
Commissions agents	(20 911)	(21 413)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(28 522)	(20 482)
Autres services et biens divers (sous-traitance, relations publiques, transports,...)	(30 949)	(33 902)
Total	(104 173)	(97 406)

24. DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations et reprises aux amortissements et provisions s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	2012	2011
Immobilisations incorporelles-concessions, brevets, licences et droits similaires, fonds de commerce	(6 178)	(6 198)
Immobilisations corporelles données en location	(33)	(602)
Immobilisations corporelles - Autres immobilisations	(3 382)	(3 198)
Provisions pour risques et charges d'exploitation	3 826	(1 648)
Total dotations et reprises aux amortissements et provisions	(5 767)	(11 646)

Les dotations et reprises sur provisions pour restructuration sont incluses dans le résultat opérationnel.

25. PERTE NETTE DE VALEUR SUR ACTIFS COURANTS

Le tableau ci-dessous détaille la perte nette sur actifs courants par nature.

(en milliers €)	2012	2011
Perte de valeur sur stocks	(1 173)	(754)
Reprise de perte de valeur sur stocks	203	984
Perte de valeur sur créances douteuses	(15 941)	(8 573)
Reprise de perte de valeur sur créances douteuses	12 001	11 528
Total	(4 910)	3 185

26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES

Les autres produits et charges d'exploitation courantes s'analysent comme suit :

(en milliers €)	2012	2011
Refacturations et indemnités reçues	1 742	1 408
Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(71)	(314)
Moins-values sur réalisations des créances commerciales	(9)	(51)
Refacturations et indemnités versées	(2 135)	(705)
Autres produits et charges d'exploitation	(473)	338

27. RÉSULTAT FINANCIER D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges financiers opérationnels selon leur nature⁽³⁹⁾:

(en milliers €)	2012	2011
Produits financiers opérationnels liés à l'activité location	6 887	1 649
Produits des activités circulants	215	153
Produits financiers opérationnels divers	196	504
Différences de change	1 628	1 765
Total produits financiers opérationnels	8 926	4 071
Charges financières opérationnelles liées à l'activité location	(6 873)	(598)
Charges financières opérationnelles sur découverts bancaires	(1 692)	(3 036)
Charges financières opérationnelles liées à l'affacturage	(1 307)	(1 317)
Charges financières opérationnelles diverses	(656)	(707)
Différences de change	(2 014)	(1 894)
Total charges financières opérationnelles	(12 542)	(7 552)
Résultat financier d'exploitation	(3 616)	(3 481)

Différences de change nettes au résultat

(en milliers €)	2012	2011
CHF	(14)	105
CZK	(29)	1
EUR (€)	(257)	12
GBP (£)	39	(150)
MAD	(41)	(51)
MXN	(18)	
PLN	(31)	(45)
RON	(35)	
Total	(386)	(129)

39) Les produits financiers opérationnels liés à l'activité location concernent en 2012 les produits financiers liés à la désactualisation des créances de location et plus particulièrement les intérêts résiduels. Les lignes produits et charges financières opérationnelles liées à l'activité location sont influencées par l'entrée de périmètre ECS et un changement de présentation comptable. L'adaptation des systèmes d'information d'ECS a permis un traitement 2012 conforme aux IFRS en brut. Le traitement 2011 est quant à lui juste en valeur nette. La comparaison entre les deux exercices est donc pertinente en valeur nette, et s'explique comme suit. Le résultat financier d'exploitation hors effet de change est essentiellement impacté par le coût de notre besoin en fonds de roulement qui découle notamment des créances de location en attente de refinancement. Celui-ci est de -3230k€ en 2012 contre -3352k€ en 2011, en amélioration malgré l'augmentation des volumes grâce notamment à une meilleure utilisation des différentes lignes disponibles.

28. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en milliers €)	2012	2011
Coûts liés à des réorganisations	(13 132)	(14 938)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	(3 650)
Autres charges	(750)	-
Autres charges opérationnelles	(13 882)	(18 588)
Autres produits	299	-
Crédits d'impôts des années antérieures	10 052	-
Autres produits opérationnels	10 351	-
Total	(3 531)	(18 588)

Les autres charges opérationnelles non courantes sont essentiellement constituées de coûts liés à l'intégration du groupe ECS acquis en octobre 2010, ainsi que de coûts liés à la réorganisation de nos activités services.

Les autres produits exceptionnels sont essentiellement liés à la reconnaissance par Econocom d'un produit net au titre du Crédit Impôt Recherche pour les années 2008 à 2011.

29. RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers €)	2012	2011
Plus-value sur cession d'actifs financiers	24	-
Autres produits financiers	260	322
Produits financiers	284	322
OCEANE - Charges de dettes	(4 612)	(2 663)
Charges de dettes non récurrentes	-	(6 142)
Charges de dettes long terme	(165)	(2 845)
Autres charges financières	(156)	(547)
Charges financières	(4 933)	(12 197)
Résultat financier	(4 649)	(11 875)

La baisse des charges financières sur 2012 s'explique par le montant important consacré en 2011 à la modification du financement du groupe : remboursement des emprunts et souscription de l'OCEANE.

30. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

30.1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

30.1.1. Compte de résultat

(en milliers €)	2012	2011
Impôt courant	(11 775)	(9 565)
Impôt différé	(4 636)	(3 282)
Charge d'impôt - activités poursuivies	(16 411)	(12 847)
Impôt afférent aux activités abandonnées	-	-
Charge d'impôt	(16 411)	(12 847)

30.1.2. Rationalisation du taux d'impôt

(en milliers €)	2012	2011
Résultat avant impôt y compris le résultat des activités abandonnées	63 953	34 105
Charge d'impôt	(16 411)	(12 847)
Taux facial d'impôt du groupe rapporté au résultat avant impôt	25,66 %	37,67 %

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(en milliers €)	2012	2011
Résultat net, part Groupe avant Résultat SME	47 416	21 471
Participations ne donnant pas le contrôle	126	(214)
Charge d'impôt	16 411	12 847
Perte de valeur sur écart d'acquisition	-	3 650
Résultat avant impôt, perte de valeur sur écart d'acquisition et mise en équivalence	63 953	37 755
Charge d'impôt théorique au taux courant belge (2012:33,99 % ; 2011:33,99 %)	(21 738)	(12 833)
Rapprochement:		
Différences permanentes	(4 058)	(5 232)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non reconnus	(222)	(552)
Déficits fiscaux utilisés sur l'exercice et antérieurement non reconnus	1 030	174
Régularisation d'impôt différé antérieurement non reconnu	(40)	1 553
Opérations imposées à taux réduit	-	-
Complément d'impôt	(115)	581
Effet des taux d'impôt étrangers	1 625	1 209
Crédits d'impôts et autres impôts	7 105	2 252
Charge réelle d'impôt	(23 517)	(12 847)

Les différences permanentes sont liées principalement aux éléments suivants :

(en milliers €)	2012	2011
Ecarts d'acquisition et amortissements excédentaires	(186)	(158)
Résultats exonérés	-	-
Autres charges et produits non déductibles ou non imposables	(2 310)	(1 937)
Imposition sur les transactions internes	(1 562)	(3 137)
Total	(4 058)	(5 232)

30.2. Actifs et passifs d'impôts différés

30.2.1. Variation des passifs d'impôts différés

(en milliers €)	2012	2011
Situation au 1er janvier	9 299	19 790
Produit (charge) de l'exercice	3 248	1 734
Effets de variation de taux de change, de périmètre et reclassements	1 639	(12 225)
Situation au 31 décembre	14 186	9 299

30.2.2. Variation des actifs d'impôts différés

(en milliers €)	2012	2011
Situation au 1er janvier	13 105	27 230
Produit (charge) de l'exercice	(1 388)	(1 548)
Actifs ne transitant pas par le résultat	649	(25)
Effets de variation de taux de change, de périmètre et reclassements	2 290	(12 552)
Situation au 31 décembre	14 656	13 104

30.2.3. Principales sources d'imposition différée

(en milliers €)	Actifs		Passifs		Net	
	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11
Activités Location	11 931	15 475	(26 452)	(22 894)	(14 521)	(7 419)
Retraites	4 221	3 591			4 221	3 591
Provisions	9 052	8 471			9 052	8 471
Autres actifs et passifs	5 431	5 655	(12 273)	(14 077)	(6 842)	(8 422)
Reports fiscaux déficitaires	8 560	7 586			8 560	7 586
Netting actif passif	(24 539)	(27 673)	24 539	27 673	-	-
Actifs (passif) d'impôts différés nets	14 656	13 105	(14 186)	(9 298)	470	3 807
Actifs d'impôts différés au bilan	14 656	13 105			14 656	13 105
Dettes d'impôts différés au bilan			(14 186)	(9 298)	(14 186)	(9 298)
Solde net	14 656	13 105	(14 186)	(9 298)	470	3 807
Recouvrés dans les 12 mois, montants avant netting	16 836	17 215	(4 504)	(5 009)	12 332	12 206
Recouvrés au-delà de 12 mois, montants avant netting	22 360	23 564	(34 220)	(31 961)	(11 860)	(8 397)

30.2.4. Actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires

Au 31 décembre 2012, le groupe dispose de reports fiscaux déficitaires dont l'échéance se répartit comme suit :

(en milliers €)	2012	2011
2013	-	-
2014	-	-
2015	-	-
2016	1 751	1 783
Au-delà	1 984	2 978
Sans limite	35 349	37 994
Total	39 084	42 755

Les actifs d'impôts différés non reconnus par le groupe s'appliquent au 31 décembre 2012 et 2011 aux éléments suivants :

2012	Valeur brute	Actifs d'impôts différés total	Actifs d'impôts différés reconnus	Actifs d'impôts différés non reconnus
Reports fiscaux déficitaires	39 084	12 186	8 560	3 626
Autres impôts	798	184	184	-
Total	39 882	12 370	8 744	3 626

2011	Valeur brute	Actifs d'impôts différés total	Actifs d'impôts différés reconnus	Actifs d'impôts différés non reconnus
Reports fiscaux déficitaires	42 756	15 666	7 586	8 081
Autres impôts	977	244	244	-
Total	43 733	15 910	7 830	8 081

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 3,6 M€ (contre 8,1 M€ en 2011) et correspondent à des reports déficitaires reportables dont la récupération n'est pas probable au point de justifier une inscription au bilan.

Des impôts différés actifs sur les reports fiscaux déficitaires (1,1 M€) ont été reconnus au titre de l'exercice 2012, principalement sur Econocom Lease (0,7 M€) et Econocom Group SA/NV (0,4 M€) compte tenu des recettes complémentaires dont elle bénéficiera dans les années futures, du fait de l'entrée dans le périmètre du groupe ECS et de la facturation de prestations de services.

31. RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat par action

(en milliers €)	2012	2011
Résultat net consolidé part du Groupe	47 448	21 512
Résultat net consolidé part du Groupe avant amortissement du portefeuille clientèle ECS	48 798	22 862
Nombre moyen d'actions en circulation	96 241 520	100 281 668
Résultat net par action	0,493	0,215
Résultat net par action avant amortissement du portefeuille ECS	0,507	0,228

Résultat dilué par action

(en milliers €)	2012	2011
Résultat net dilué part du Groupe	50 484	23 269
Résultat net consolidé part du Groupe avant amortissement du portefeuille clientèle ECS	51 834	24 619
Nombre moyen d'actions en circulation	96 241 520	100 281 668
Impact des stocks options	2 490 225	1 559 120
Impact des obligations convertibles (OCEANE)	16 000 000	9 333 332
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	114 731 745	111 174 120
Résultat net dilué par action	0,440	0,209
Résultat net dilué par action avant amortissement du portefeuille ECS	0,452	0,221

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Ce nombre correspond aux mouvements sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2012 corrigés des mouvements sur actions propres.

Les mouvements sur actions propres sont détaillés en note 15.1.

Le nombre moyen dilué d'actions en circulation est une moyenne pondérée d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice 2012 corrigée des mouvements sur actions propres et sur actions potentielles dilutives.

L'effet dilutif vient de la levée des options sur actions et de la conversion des OCEANE.

Aucune opération sur les actions ordinaires et les actions potentielles survenue après la clôture n'est de nature à modifier significativement les résultats publiés.

32. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ⁽⁴⁰⁾

32.1. Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau des flux de trésorerie intègre la variation de toutes les activités, qu'elles soient poursuivies, cédées ou en cours de cession. La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La variation de la trésorerie entre 2011 et 2012 est présentée dans le tableau suivant :

(en milliers €)	2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	144 772
Variation de la trésorerie brute	(64 922)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	79 850

32.2. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Plusieurs acquisitions ont été réalisées en 2012 ; les acquisitions de l'année sont détaillées en note 3.

Les décaissements s'analysent comme suit :

(en milliers €)	
Coût des rachats	15 553
Trésorerie acquise	(4 677)
Coûts nets	(10 876)

40) Veuillez noter à cet égard que la capacité d'autofinancement du Groupe est en forte progression, en ligne avec nos résultats de l'année. La variation du besoin en fonds de roulement a un effet défavorable sur le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles en 2012, essentiellement lié à la forte activité de fin d'année et à des créances repreneurs ponctuellement élevées par rapport à 2011. Les repreneurs, filiales de banque, ne sont pas des clients risqués en termes de recouvrement. Ce flux net lié aux activités opérationnelles a néanmoins permis de financer les acquisitions de l'année et les dividendes.

33. GESTION DES RISQUES

33.1. Politique de gestion du capital

Ratio endettement financier net / fonds propres

(2012 : 27,6 % ; 2011 : 8,4 %)

Le groupe utilise différents indicateurs dont le ratio « endettement financier net / fonds propres ». Ce ratio fournit aux investisseurs une vision du niveau d'endettement du groupe comparé aux fonds propres. Il est calculé à partir de l'agrégat d'endettement financier, tel que décrit dans la note 18, diminué de la trésorerie, et les capitaux propres du bilan à la clôture.

Le principal objectif de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques ⁽⁴¹⁾.

33.2. Politique de gestion des risques

Le groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans plusieurs filiales.

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la Direction Générale du groupe.

33.2.1. Risque de marché

En fin d'année, la Direction Générale du groupe fixe, pour l'élaboration des budgets, l'ensemble des « taux budgétaires » de change pour l'année suivante.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt par le recours à des instruments de couverture tel que les contrats de swap et les couvertures de change à terme. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

33.2.1.1. Risque de change

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi qu'en Amérique du Nord, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Les devises concernées sont la livre sterling, le dollar américain et canadien, le dirham marocain, la couronne tchèque, le franc suisse, le nouveau leu roumain, le zloty polonais et le yuan chinois et la peseta mexicaine. Les achats et ventes de ces filiales sont libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif ; plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

33.2.1.2. Risque de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Au 31 décembre 2012, l'endettement du groupe à taux variable est constitué des emprunts court terme (lignes de crédit et bridges) et de l'affacturage, également à court terme. Il n'y a pas de contrat de couverture de taux ouvert au 31 décembre 2012.

33.2.1.3. Risque de variation de prix

Dans le cadre de son activité Location, le groupe est exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note 2.9.3.

Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

⁴¹⁾ Veuillez noter à cet égard que l'augmentation du ratio est conforme à la politique d'investissement et de retour vers l'actionnaire qui a caractérisé l'année 2012 (acquisition de sociétés, versement du dividende, achat d'actions propres). La direction garde le souci permanent de contrôle du BFR du groupe et de la trésorerie. Le ratio de 27,6% reste un ratio sain.

33.2.1.4. Risque de liquidité

La Direction Financière est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation au moins mensuelle, (toutes les 2 semaines pour nos quinze principales sociétés), des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe,
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant,
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du Groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, le groupe a souscrit des lignes de crédit bilatérales auprès de diverses banques à hauteur de 195 M€ dont 41 M€ confirmées à 1 an et 95 M€ à 2 ans afin de garantir la disponibilité de liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement et ce au moindre coût.

Par ailleurs, Econocom n'a pas d'échéance d'emprunts significative en 2013 et 2014, l'emprunt obligataire émis en 2011 venant à échéance en 2016.

Nous estimons, compte tenu de nos projections financières actuelles, que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités, tant à court terme qu'à long terme.

Echéancier des passifs financiers (hors dérivés)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles.

2012 (en milliers €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de location-financement – Immobilier	3 117	403	1 613	1 101
Valeurs résiduelles financières	52 547	16 193	36 352	2
Autres dettes de location-financement	70	36	34	-
Emprunts bancaires	13 649	13 649	-	-
Emprunt obligataire	97 440	3 360	94 080	-
Fournisseurs et autres créditeurs	599 906	599 906	-	-
Affacturage	5 935	5 935	-	-
Autres dettes financières	4 208	4 208	-	-
Total	776 872	643 690	132 079	1 103

2011 (en milliers €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de location-financement – Immobilier	3 521	403	1 613	1 504
Valeurs résiduelles financières	63 951	20 041	43 910	-
Autres dettes de location-financement	46	46	-	-
Emprunts bancaires	49 527	49 527	-	-
Emprunt obligataire	100 800	3 360	97 440	-
Fournisseurs et autres créditeurs	596 300	596 300	-	-
Affacturage	12 431	12 431	-	-
Autres dettes financières	1 887	1 887	-	-
Total	828 463	683 996	142 963	1 504

33.2.2. Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Distribution et Services, et de refinancement sans recours à des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Location limitent l'exposition. Dans le cadre de son activité Location, le groupe se réserve cependant la possibilité de garder le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques, dans

la mesure où ces opérations n'impactent pas significativement le profil de risque de l'activité.

Concernant ses placements, le groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit

Le groupe n'ayant pas de risque de crédit particulier, son exposition maximale à ce risque correspond à la valeur bilantaire des actifs financiers (note 14).

Balance âgée des créances échues non dépréciées

2012 (en milliers €)	Valeur nette comptable	Créance non échues	Créances échues			
			Total	< 60 jours	60 < x < 90 jours	> 90 jours
Clients – Refinanceurs*	217 819	172 490	45 329	38 437	1 364	5 528
Autres clients	439 894	334 204	105 690	46 732	10 655	48 303
Perte de valeur sur créances douteuses	(28 803)	(2 462)	(26 341)	(697)	(240)	(25 404)
Total clients et comptes rattachés nets	628 909	504 232	124 677	84 472	11 779	28 427

* Les Clients – Refinanceurs sont des établissements financiers, filiales de banque. La forte activité IT Financial Services en décembre est à l'origine de ce montant significatif des créances échues au 31 décembre. Ces créances échues sont recouvrées pour l'essentiel dès la première quinzaine de janvier.

33.2.3. Risque sur actions

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en autodétention au 31 décembre 2012 figurent dans les comptes consolidés en moins des capitaux propres depuis leur acquisition ; il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

33.3. Politique de gestion des risques opérationnels

33.3.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services

Le principal risque des contrats de Services concerne le délai de résiliation. Ce délai est traditionnellement assez long pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Dans quelques cas, ce délai pouvant se limiter à un mois, le groupe Econocom doit anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser ses employés. Pour augmenter la flexibilité, Econocom recourt à la sous-traitance afin de couvrir une partie de son chiffre d'affaires.

33.3.2. Risques liés à une éventuelle dépendance

Le groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe. Par ailleurs, aucun fournisseur ne représente plus de 25 % du volume total des achats du groupe. L'activité du groupe ne dépend d'aucun brevet particulier, ni de licences de marques dont il n'aurait pas la propriété.

33.3.3. Risques liés à la concurrence

Le marché des services informatiques et télécoms est un marché très concurrentiel, et ce depuis longtemps. Le nombre de concurrents présents dans l'ensemble des activités du groupe au niveau international est réduit. Cependant, dans chacun des pays où le groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une importante concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux.

33.3.4. Risques juridiques

Le groupe preste ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le groupe s'est doté systématiquement de filiales locales avec des dirigeants ayant la connaissance des réglementations et législations locales.

Son siège à Bruxelles lui permet d'être proche des évolutions en matière de réglementation et législation européenne.

Le groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige suffisamment significatif pour affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité, ses résultats. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la Direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2012, figurent dans la note 35.

La méthode de comptabilisation des passifs est conforme aux règles comptables en vigueur (note 2.16).

Les provisions pour litiges sont présentées dans la note 16.

33.3.5. Risques sociaux

A la connaissance de la Direction, le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges et italiennes.

33.3.6. Risques environnementaux

Le groupe Econocom n'a aucune activité de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Les machines sont revendues à quelques brokers qui gèrent eux-mêmes la fin de vie de ces équipements ou à des groupes reconnus dans la gestion des déchets. Ils ont fourni au groupe des garanties de respect de la réglementation.

33.3.7. Assurances – couverture des risques

Le groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation.

Le groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

33.3.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt

Le montant des sûretés réelles accordées en garantie des emprunts et dettes financières par le groupe est principalement composé de créances données en garantie du financement à court terme du groupe. Le montant des nantissements et hypothèques figure en note 34.

33.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité effectuées afin de mesurer l'impact des variations des cours de change par rapport à l'euro des diverses monnaies dans lesquelles le groupe opère montrent que, sur la base d'une performance constante des filiales étrangères, une variation défavorable de 10 % de l'ensemble de ces monnaies aurait un impact inférieur à 0,7 million d'euros sur le résultat net du groupe.

Par ailleurs, le groupe, dans le cadre de son activité Location, gère des contrats de location-financement en dollars. Le mécanisme de fonctionnement de ces contrats fait que le risque de change est naturellement couvert. Quelle que soit la variation du cours du dollar, l'impact sur le résultat est non significatif.

Concernant les taux d'intérêt, l'analyse de sensibilité montre que l'impact sur le résultat avant impôt et éléments non récurrents d'une variation des taux à court terme de 1 % (100 points de base) serait de plus ou moins 0,9 million d'euros.

34. ENGAGEMENTS HORS BILAN

34.1. Engagement de rachat de titres

Société Econocom Telecom Services SAS

Quelques cadres de la filiale française Econocom Telecom Services SAS détiennent 4 % du capital de cette société. Econocom Products and Solutions SAS détient le solde du capital d'Econocom Telecom Services SAS.

Econocom Products and Solutions SAS a conclu avec chacun de ces cadres individuellement, des options croisées (option d'achat (call option) au bénéfice de la société et option de vente (put option) au bénéfice des cadres) sur la totalité du capital détenu par chacun de ces cadres.

Ces options sont exerçables en 2013 et 2014.

En fonction de nos estimations et en application des IFRS, nous avons constaté, dans les comptes consolidés 2012, une dette de 0,5M€.

34.2. Engagement de complément de prix

Le groupe a pris des engagements de complément de prix lors des acquisitions de Cap Synergy, Ermestel et France Systèmes (cf note 3). Le groupe a évalué au mieux ces compléments de prix dans les comptes et tout dépassement éventuel du montant prévu serait couvert par une contribution complémentaire de ces sociétés au résultat du groupe en 2013 et 2014.

34.3. Engagements reçus liés aux acquisitions

Garantie de passif portant sur l'acquisition du groupe ECS :

Le groupe Econocom a comptabilisé un produit de 2M€ en 2012 au titre des transactions portant sur la garantie de passif. Cette garantie n'est pas éteinte et le groupe peut encore être amené à la faire valoir.

Garanties de passif relatives aux acquisitions de 2012 :

Le total des garanties de passif accordées par les vendeurs sur les cinq acquisitions de 2012 sont plafonnées à 6M€ ; celles-ci s'étalent sur une durée de deux à quatre ans.

34.4. Engagements de garantie

(en milliers €)

Garanties données	320 167
Nantissements de titres (dont les titres ECS SA)	-
Garanties données par Econocom aux banques dans le cadre de la sécurisation de ses lignes de financement	140 749
Garanties données par Econocom aux refinanceurs en couverture de certains risques opérationnels, des valeurs résiduelles financières et des mandats de facturation et d'encaissement confiés à Econocom*	162 132
Garanties données aux clients et fournisseurs dans le cadre de nos activités commerciales	15 817
Autres engagements de garantie	1 469

* Le montant non utilisé au 31.12.2012 s'élève à 48 113 k€.

34.5. Engagement d'acquisitions d'immobilisations

Contrats de location dont les commandes font l'objet de livraisons sur 2013 et les années suivantes	872
---	-----

Certains types de contrats de location, dont les commandes d'équipement font l'objet de livraisons sur 2013 et les années suivantes, contiennent un engagement de la part d'Econocom d'acquérir à l'avenir les dits équipements. Cet engagement s'élève au 31 décembre 2012 à 872 K€. La partie non consommée

des enveloppes des contrats de location en période de réalisation ou d'échange n'est pas reprise, car elle fait partie de l'activité courante et ne comporte pas un engagement ferme et irrévocable de la part d'Econocom.

34.6. Engagements reçus : cautionnements et garanties

(en milliers €)

Cautions à première demande et gages	14 885
--------------------------------------	--------

Les engagements hors bilan du groupe se ventilent par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en milliers €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total 2012	Total 2011
Engagements donnés :	34 367	81 641	205 450	321 458	63 975
Actifs gagés pour factors	-	-	-	-	1 108
Nantissements de titres	-	-	-	-	4 106
Garanties données aux banques	30 000	44 700	68 050	142 750	10 350
Garanties aux refinanceurs	3 154	21 997	137 400	162 551	38 916
Garanties données aux clients	960	14 325		15 285	13 235
Autres engagements	-	-	-	-	1 474
Engagements d'acquisitions	253	619	-	872	1 341
Engagements reçus :	14 885	-	-	14 885	12 638
Cautions et gages	14 885	-	-	14 885	12 638

35. INFORMATION SUR LE TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

35.1. Informations sur les transferts d'actifs – actifs non intégralement décomptabilisés

Cession de créances commerciales

Dans le cadre de ses activités de distribution et de service et en vue d'optimiser sa gestion de trésorerie, le groupe cède, tout au long de l'année, une partie de ses créances à des sociétés d'affacturage.

A la fin décembre 2012, la société avait présenté des balances de 88,2 M€ à ces différentes sociétés d'affacturage, obtenant un financement de 64,1M€ dont 5,3 M€ sont également comptabilisés en créances et en dette au titre de l'implication continue liée au risque de crédit. Le montant non financé, 24,1 M€ est présenté en immobilisations financières et en autres créances, et correspond à des créances incessibles.

(en millions €)	2012	2011
Créances présentées aux factors	88,2	97,6
Dette	5,3	2,6
Créances non cédées	24,1	20,3
Créances cédées	58,8	74,7

La charge globale liée à l'affacturage s'est élevée à 1,3 M€ en 2012.

Refinancement avec recours

Dans certains cas extrêmement restreints, le groupe Econocom conserve le risque de crédit sur des encours transférés. Il est à noter que dans cette situation, le groupe transfère au refinancier, pour le temps de la location, la propriété des matériels sous-jacents aux contrats de location, en garantie de la transaction.

Cependant par simplification, le groupe a comptabilisé une dette financière égale au total de l'encours avec recours et un actif (« implication continue » au sens de la norme IAS39) enregistré en créances clients pour un montant de 13,6 M€ au 31 décembre 2012 contre 33,6 M€ en 2011.

35.2. Informations sur les transferts d'actifs relatifs au refinancement – actifs décomptabilisés

35.2.1. Nature des implications continues

Valeurs résiduelles financières

Les encours des contrats de location conclus par le groupe avec ses clients sont, sauf exception, refinancés sans recours.

Le groupe gère de façon active son risque de manière à minimiser non seulement le risque de crédit mais toute autre implication continue. En conséquence, le groupe décomptabilise les encours de contrats de location refinancés sans recours.

En revanche, le groupe vend fréquemment avec obligation de rachat le matériel sous-jacent aux contrats de location, en même temps que les encours de ces mêmes contrats. Les informations sur ces obligations de rachat, appelées « valeurs résiduelles financières » et comptabilisées en dettes financières, sont disponibles en note 18.

Autres implications continues

Les principales formes juridiques des contrats de refinancement des encours de loyers sont les suivantes :

Encours cédés en cession simple: Econocom estime ne pas avoir d'autre implication au sens d'IFRS7 sur ces contrats

Encours cédés en cession de créances: Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle et à la propriété des actifs.

Encours cédés par des contrats de crédit-bail : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle.

Le risque lié à ces implications continues est avant tout lié à la bonne qualité des relations commerciales d'Econocom avec ses clients, et donc considéré, géré et éventuellement provisionné comme un risque opérationnel et non un risque financier.

Par ailleurs, suite à l'acquisition du groupe ECS, le groupe gère en extinction un portefeuille d'encours intégralement transférés sans recours. Le groupe maintient dans ses comptes, une provision de 5,5 M€ correspondant à l'estimation du coût de la prime de transfert de risque. Le groupe Econocom, ayant versé des avances, n'anticipe pas de sorties futures de trésorerie significatives relatives à cette prime.

35.2.2. Comptabilisation au compte de résultat

Pour le groupe Econocom, le coût de transfert des encours est un coût opérationnel pris en compte dans l'analyse économique de chaque opération ; il est donc inclus dans le résultat opérationnel courant. Les coûts liés à l'implication continue que représentent les valeurs résiduelles financières sont également considérés comme des coûts opérationnels et sont inclus dans le résultat financier d'exploitation.

35.2.3. Répartition des transferts lors de la période

Le refinancement fait partie du cycle opérationnel des ventes et sa saisonnalité est donc liée à celle de notre activité et non à la présentation du bilan. Une partie importante de cette activité se déroule en décembre qui est traditionnellement pour les entreprises un mois important dans le domaine des investissements informatiques et télécoms.

36. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

36.1. Rémunérations des dirigeants

(en €)	2012	2011
Rémunérations allouées aux Administrateurs non exécutifs (jetons de présence)	94 000	89 000
Rémunérations allouées aux Administrateurs exécutifs	3 625 689	3 497 590
Rémunérations allouées aux membres du Comité Exécutif (non Administrateurs)	-	-
Options d'achats d'actions détenues par les organes d'Administration et de Direction	-	-
Nombre d'options restant à lever au 31 décembre	1 453 000	1 453 000

La politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité exécutif est détaillée dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration en note 5.7.1.

36.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette annexe. Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement

les principales opérations avec les sociétés dans lesquelles le Président du Conseil d'Administration est membre du Conseil d'Administration.

(en milliers €)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
SCI de Dion-Bouton	-	-	-	-	4 146	-	-	-
Econocom International NV	30	174	(2 230)	(2 312)	102	38	158	25
Econocom Expert International Holding BV	-	-	-	(387)	-	-	-	-
SCI Maillot Pergolèse	12	12	(856)	(1 317)	61	-	181	172
Ecofinance international	-	-	(440)	-	-	-	651	-
Audevard	24	22	-	-	-	-	-	-
APL	-	-	(18)	(26)	-	-	-	6
Total	66	208	(3 544)	(4 042)	4 309	38	990	203

La société Econocom International NV est une société non cotée qui détient 49,64 % du capital d'Econocom Group SA/NV au 31 décembre 2012. La société Econocom International NV, dont Jean-Louis Bouchard est Président, a facturé à Econocom Group SA/NV et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant de 2 084 K€ en 2012 (2 099 K€ en 2011). Le reste des facturations reçues correspond pour 2012 à des refacturations et pour 2011 aux intérêts lié au remboursement du prêt d'acquisition d'ECS.

En 2012, un dépôt de garantie de 2,1 M€ a été versé à la SCI Dion-Bouton, propriétaire du nouvel immeuble situé à Puteaux dans lequel le groupe installera ses filiales françaises dès le premier trimestre 2013. Le groupe a par ailleurs payé des loyers d'avance pour 2,1 M€ au titre de l'année 2013.

Les transactions avec la SCI Maillot Pergolèse concernent principalement les indemnités versées suite au départ du groupe des locaux situés à Clichy.

En 2012, dans le cadre de ses activités de location, le groupe a refinancé sans recours plusieurs contrats pour un montant de 11,3 M€ auprès de la société Ecofinance International. En 2012, des charges de refinancement de 0,4 M€ ont été versées à Ecofinance International.

En août 2011, la société Econocom Expert International Holding BV détenue à 50,10 % par Econocom Group SA/NV et à 49,90 % par Econocom International NV a remboursé à cette dernière le solde de sa dette en capital pour un montant de 2,4 M€, 387 K€ d'intérêts ont donc été comptabilisés en charges sur l'exercice 2011.

37. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Le 21 février 2013, Econocom Group a annoncé l'acquisition de 100 % du capital de la société française Exaprobe. Créée en 2001, Exaprobe intervient en tant qu'intégrateur sur les infras-

tructures des systèmes d'information dans les domaines de la Sécurité, des Communications Unifiées, des Réseaux ainsi que de la Virtualisation et des Datacenters.

38. APPRÉCIATIONS ÉMISES PAR LA DIRECTION ET SOURCES D'INCERTITUDE

Les matières principales pour lesquelles il y a eu un jugement par la Direction sont :

- Dépréciation des écarts d'acquisition (note 7) : la valeur dans les comptes consolidés du groupe Econocom des écarts d'acquisition est revue annuellement, conformément aux principes mentionnés dans la note 2.11. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'aux taux d'actualisation retenus pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.
- Évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 17) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué par un actuaire selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 2.17. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.
- La valorisation du plan de stock-options octroyées depuis novembre 2002 : les formules actuarielles retenues sont impactées par les hypothèses de rotation du personnel, d'évolution et de volatilité du cours de Bourse d'Econocom Group SA/NV ainsi que de probabilité d'atteinte des objectifs par les managers (note 15.3.1).
- La valorisation de l'intérêt résiduel du groupe Econocom dans les actifs donnés en location (note 9) : cette valorisation est établie selon la méthode décrite en 2.9.3 et vérifiée annuellement selon des méthodes statistiques.
- L'appréciation de la probabilité de récupération des reports fiscaux déficitaires et des crédits d'impôt de nos filiales.
- Provisions (note 16) : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.
- Juste valeur des instruments financiers (notes 14 et 20) : la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix du marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- Les options comptables retenues, dans le cadre des acquisitions sont décrites dans la note regroupement d'entreprises.

VIII. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

VIII. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2012



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ECONOCOM GROUP SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Econocom Group SA et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2012, le compte de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à EUR 1.098.314.000 et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, de EUR 47.448.000.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des

procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion non qualifiée.

Opinion non qualifiée

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Sint-Stevens-Woluwe, le 11 avril 2013

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises
Représentée par

Emmanuèle Attout
Réviseur d'entreprises

IX. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

IX. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Nous attestons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2012, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le 28 mars 2013

**Au nom et pour le compte
du Conseil d'Administration**

**Jean-Louis Bouchard,
Président du groupe Econocom**



X. ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS*

au 31 décembre 2012

(*) Les comptes non consolidés sont présentés en normes comptables belges.

COMPTES STATUTAIRES ECONOCOM GROUP SA/NV

En application de l'article 105 du Code des sociétés, les précisions suivantes sont apportées : les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible au siège de la société et sera déposée à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du Commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve. Le rapport du commissaire comprend par ailleurs une information complémentaire relative au conflit d'intérêts décrit dans la rubrique 5.5.3 du rapport de gestion.

X. ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS

au 31 décembre 2012

1 BILAN NON CONSOLIDÉ

Actif

(en milliers €)	12/31/2012	12/31/2011
Actifs immobilisés	567 175	528 300
I. Frais d'établissement	1 178	1 350
II. Immobilisations incorporelles	451	127
III. Immobilisations corporelles	1 038	216
A. Terrains et constructions	-	-
B. Installations, machines et outillage	80	90
E. Autres immobilisations corporelles	23	23
F. Immobilisations en cours	935	103
IV. Immobilisations financières	564 508	526 607
A. Entreprises liées	564 502	526 606
1. Participations	408 123	368 527
2. Créances	156 379	158 079
C. Autres immobilisations financières	6	1
1. Actions et parts	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	6	1
Actifs circulants	20 734	36 900
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	22	6
A. Stocks	22	6
VII. Créances à un an au plus	9 517	14 559
A. Créances commerciales	5 654	10 098
B. Autres créances	3 863	4 461
IX. Placements de trésorerie	11 001	22 104
A. Actions propres	9 822	21 204
B. Autres placements	1 179	900
X. Valeurs disponibles	121	103
XI. Comptes de régularisation	73	128
Total de l'actif	587 909	565 200

Passif

(en milliers €)	12/31/2012	12/31/2011
Capitaux propres	205 026	191 793
I. Capital	17 077	17 077
A. Capital souscrit	17 077	17 077
II. Primes d'émission	72 531	72 531
III. Plus-values de réévaluation	2 520	2 520
IV. Réserves	11 948	23 330
A. Réserve légale	1 708	1 708
B. Réserves indisponibles	9 822	21 204
1. Pour actions propres	9 822	21 204
D. Réserves disponibles	418	418
V. Bénéfice reporté	100 950	76 335
Provisions et impôts différés	16 533	131
VII. A. Provisions pour risques et charges	16 533	131
4. Autres risques et charges	16 533	131
Dettes	366 350	373 276
VIII. Dette à plus d'un an	158 492	159 477
A. 2. Emprunts oblig. non sub. conv.	80 192	79 477
4. Etablissements de crédit	-	-
5. Autres emprunts	78 300	80 000
IX. Dettes à un an au plus	207 858	213 792
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3 360	3 360
Emprunts oblig. non sub. conv.	3 360	3 360
B. Dettes financières	187 123	181 538
1. Etablissements de crédit	0	98
2. Autres emprunts	187 123	181 440
C. Dettes commerciales	6 078	16 560
1. Fournisseurs	6 078	16 560
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1 353	1 621
1. Impôts	18	21
2. Rémunérations et charges sociales	1 335	1 600
F. Autres dettes	9 943	10 713
XII. Comptes de régularisation	-	7
Total du passif	587 909	565 200

2 COMPTE DE RÉSULTAT NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2012

2.1 Charges

(en milliers €)	31/12/2012	31/12/2011
II. Coût des ventes et des prestations	30816	16 943
A. Approvisionnements et marchandises	0	0
B. Services et biens divers	11 194	12 780
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	3 092	4 092
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	119	62
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises-)	2	-
F. Provisions risques et charges (dotations +, reprises-)	16 403	-
G. Autres charges d'exploitation	6	9
V. Charges financières	10 477	27 784
A. Charges des dettes	12 119	12 616
B. Réduction de valeur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances comm	(1 794)	7 680
C. Autres charges financières	152	7 488
VIII. Charges exceptionnelles	97	500
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	6	500
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles (dotations +, utilisations-)	-	-
D. Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés	72	-
E. Autres charges exceptionnelles	19	-
X.A. Impôts	41	21
XI. Bénéfice de l'exercice	50 246	73 170
Total	91 677	118 418

2.2 Produits

(en milliers €)	31/12/2012	31/12/2011
I. Ventes de prestations	14 070	16 479
A. Chiffre d'affaires	12 173	14 865
D. Autres produits d'exploitation	1 897	1 614
IV. Produits financiers	77 582	99 516
A. Produits des immobilisations financières	74 860	94 293
B. Produits des actifs circulants	60	220
C. Autres produits financiers	2 262	5 003
VII. Produits exceptionnels	25	2 423
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	-	454
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	25	1 969
X. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	-	-
Total	91 677	118 418

2.3 Affectations et prélèvements

(en milliers €)	31/12/2012	31/12/2011
A. Bénéfice à affecter	126 581	105 709
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	50 246	73 170
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	76 335	32 539
B. Prélèvements sur les capitaux propres	-	-
1. Sur le capital et les primes d'émission	-	-
2. Sur les réserves	-	-
C. Affectations aux capitaux propres	(15 962)	(18 905)
2. A la réserve légale	-	-
3. Aux autres réserves	(15 962)	(18 905)
D. Résultat à reporter	(100 950)	(76 335)
1. Bénéfice à reporter	(100 950)	(76 335)
F. Bénéfice à distribuer	9 669	(10 469)
1. Rémunération du capital	9 669	(10 469)

3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2012

(en milliers €)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net	50 246	73 170
Charge d'impôts constatée	41	21
Amortissements et réductions de valeurs actés	(7 727)	8 048
Incidence de la variation des provisions	16 403	-
Résultat sur cessions d'immobilisations financières	48	(1 969)
Dividendes reçus des participations financières	(65 177)	(83 116)
Intérêts reçus des créances financières à plus d'un an	(9 683)	(1 012)
Résultat sur cessions actions propres	(425)	118
Marge brute d'autofinancement (a)	(16 274)	(4 740)
Variation des créances à un an au plus	(715)	(8 680)
Variation des autres actifs courants	39	(11)
Variation des dettes commerciales	(10 482)	4 351
Variation des dettes fiscales, sociales, ... à un an au plus	(268)	20
Variation des autres passifs courants	(7)	7
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	(11 433)	(4 313)
Charge d'impôt constatée (c)	(41)	(21)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a+b+c) = d	(27 748)	(9 074)

(en milliers €)	31/12/2012	31/12/2011
Opérations d'investissements		
Frais d'établissement et de constitution	-	5 120
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	(1 263)	(245)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	-	-
Acquisitions de participations financières	(27 259)	(115)
Cessions de participations financières	1 220	-
Acquisitions de créances financières à plus d'un an	(6)	-
Remboursements de créances financières à plus d'un an	1 700	454
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(5)	-
Cessions d'autres immobilisations financières	-	-
Dividendes reçus des participations financières	65 177	13 900
Intérêts reçus des créances financières à plus d'un an	9 683	11 177
Flux de trésorerie liés aux investissements et désinvestissements (e)	49 247	30 291
Opération de financement	-	-
Océane frais d'émission	-	(1 610)
Océane composante de capitaux propres	-	3 286
Océane - valeur du passif	4 248	79 477
Variation des dettes financières à un an au plus	2 225	(87 604)
Variation des dettes financières à plus d'un an	(1 700)	(13 601)
Acquisitions d'actions propres	(19 140)	(12 968)
Cessions d'actions propres	2 897	6 246
Intérêts versés	-	(10 165)
Dividendes payés durant l'exercice	(9 732)	(8 772)
Flux de trésorerie des activités de financement (f)	(21 202)	(45 711)
Variation de la trésorerie (d+e+f)	297	(24 494)

XI. HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2012

HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2012

(en milliers €)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'actions (au 31/12 de l'exercice)*						
Ordinaires	103 200 000	99 200 000	99 200 000	104 691 588	104 691 588	96 691 588
AFV	-	-	-	-	-	-
Total	103 200 000	99 200 000	99 200 000	104 691 588	104 691 588	96 691 588
Flottant	41,91 %	40,38 %	20,09 %	20,93 %	20,79 %	48,08 %
Données par action (en €)						
Dividende net (actions ordinaires)	0,05	0,05	0,06	0,07	0,08	0,08
Dividende brut (actions ordinaires)	0,06	0,06	0,08	0,09	0,10	0,10
Pay-out (a)	34 %	32 %	37 %	31 %	42 %	20 %
Résultat opérationnel courant	0,24	0,26	0,29	0,45	0,62	0,75
Résultat opérationnel	0,23	0,25	0,29	0,39	0,44	0,71
Résultat avant impôts	0,23	0,25	0,28	0,39	0,33	0,66
Résultat net (part du groupe)	0,18	0,19	0,21	0,28	0,21	0,49
Cash-flow consolidé	0,31	0,33	0,36	0,36	0,57	0,89
Capitaux propres du groupe	0,81	0,85	0,85	1,33	1,30	1,62
Rapport cours / Résultat net (b)	11	8	13	9	19	12
Rapport cours / cash-flow (b)	6	5	7	7	7	7
Rendement net (c)	2,40 %	2,80 %	2,22 %	2,60 %	1,93 %	1,26 %
Rendement brut (c)	3,20 %	3,72 %	2,90 %	3,50 %	2,57 %	1,68 %
Données boursières (en €)						
Moyen	1,80	1,81	1,78	2,63	3,50	4,46
Au 31 décembre	1,88	1,61	2,59	2,50	3,84	5,95
Le plus haut	2,48	2,19	2,67	3,06	4,29	5,95
Le plus bas	1,67	1,26	1,15	2,25	2,51	3,56
Return annuel (à fin décembre) (d)	15 %	(11,85 %)	66,29 %	(1,32 %)	58,10 %	55,48 %
Return annuel du marché (e)	(1,95 %)	(47,56 %)	24,63 %	7,08 %	(9,76 %)	31,25 %
Volume annuel (en unités)	23 450 680	12 086 564	16 414 764	12 657 460	15 258 628	19 746 496
Volume moyen par jour	91 964	47 400	66 188	49 252	59 836	77 437
Volume annuel (en valeur) (M€)	46,61	21,7	30,14	33,65	52,9	88,8
Capitalisation boursière (31/12) (M€)	193	160	257	262	407	575
Place de cotation (f)	TC	TC	TC	TC	TC	TC
Personnel salarié au 31/12	2 307	2 318	2 266	3 664	3 610	3 700

(a) Pay-out = dividende brut / résultat courant consolidé après impôts et avant amortissement du goodwill (part du groupe).

(b) Cours au 31 décembre / cash-flow.

(c) Dividende net (brut) / cours au 31 décembre de l'exercice.

(d) Return annuel = (variation du cours entre le 31/12 de l'exercice et le 31/12 de l'exercice précédent + dividende net) / cours au 31/12 de l'exercice précédent.

(e) Indice return de la Bourse de Bruxelles (Belgian All Shares et Belgium Total Market).

(f) Place de cotation = Bruxelles : SM = Second Marché à partir du 09/06/1988 ; CSF = Marché au Comptant Simple Fixing à partir du 13/12/1996.

CDF = Marché au Comptant Double Fixing à partir du 11/03/1998 ; TSC = Marché à Terme semi-continu à partir du 11/03/1999.

L'action est cotée au Marché à terme continu (TC) depuis le 16/03/2000.

Direction de la Communication du groupe Econocom
40 quai de Dion Bouton
92800 PUTEAUX
FRANCE
email : communicationgroupe@econocom.com

Conception : Paola Naugès - paola.nauges@gmail.com
Réalisation : The Crew Paris

Adresses Econocom

Allemagne

Herriotstr. 8
D-60528 Francfort-sur-le-Main
Tél. : 49 69 71408-00
info.de@econocom.com

Belgique

Parc Horizon
Chaussée de Louvain 510/80
1930 Zaventem
Tél. : 32 2 790 81 11
info.be@econocom.com

Econocom (siège social) / Centix
Place du Champ de Mars, 5
1050 Bruxelles
Tél. : 32 9 222 58 88
info@centix.be

Canada

1819 boul. René-Lévesque Ouest
bureau 202
Montréal QC H3H 2P5

Espagne

C/ Cardenal Marcelo Spínola, 4
28016 Madrid
Tél. : 34 91 411 91 20
info.es@econocom.com

P^e de la Castellana, 137
Edif. Cuzco III
28046 Madrid
Tél. : 34 91 744 05 77
info@ermestel.com

C/Constitució, 3
08960 Barcelone - Sant Just Desvern
Tél. : 34 93 470 30 00
info.es@econocom.com

États-Unis

Corporation Trust Center
1209 Orange Street
Wilmington New Castel
Delaware

France

40 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : 33 1 41 67 30 00
info.fr@econocom.com
digital.center@econocom.com

106 rue des Trois Fontanot
92751 Nanterre
Tél. : 33 1 41 67 30 00
info.fr@econocom.com

1 rue de Terre Neuve
Les Ulis CS 60062
91978 Courtaboeuf Cedex
Tél. : 33 1 69 18 20 00
info.fr@econocom.com

France (suite)

42-46 rue Médéric
92582 Clichy Cedex
Tél. : 33 1 47 56 37 00
info.fr@econocom.com

146 boulevard Voltaire
92600 Asnières-sur-Seine
Tél. : 33 1 56 04 09 49
info.asystel.fr@econocom.com

Les Richardets
1 bis rue des Aéroliers
93165 Noisy le Grand
Tél. : 33 1 41 67 30 00
info.fr@econocom.com

Cap Synergy
1 voie Felix Eboué
94000 Créteil
Tél. : 33 1 56 72 17 00
commercial@capsynergy.com

France Systèmes
154 avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart
Tél. : 33 1 46 01 73 73
commercial@francesystemes.fr

Exaprobe
Bat. 42
33 avenue du Docteur Georges Levy
69693 Vénissieux Cedex
Tél. : 33 4 72 69 99 69
contact@exaprobe.com

Irlande

3rd Floor IFSC House
Custom House Quay
Dublin 1
Tél. : 353 1 6750300
info.ie@econocom.com

Italie

Via Marcello Nizzoli 8
20147 Milano
Tél. : 39 02 33 62 61
info.it@econocom.com

Luxembourg

4 rue d'Arlon
L-8399 Windhof
Tél. : 352 39 55 50
info.lu@econocom.com

Maroc

Technopolis
Bâtiment 1
11100, Sala Al Jadia
Tél. : 212 5 38 04 33 00
info.ma@econocom.com

Maroc (suite)

Immeuble Casablanca
Business Center - Lot 2
Lotissement Mandarouna
Sidi Maârouf
20 000 Casablanca
Tél. : 00 212 (0) 522 78 90 30
info.es@econocom.com

Mexique

Homero No. 1430 Col. Los Morales
Del. Miguel Hidalgo C.P.
11510 Mexico, D.F.
Tél. : 52 (55) 5395 4803/5281
ermestel@ermestel.com.mx

Pays-Bas

Rond het Fort 38
NL-3439 MK Nieuwegein
P.O. Box 264
NL-3430 AG Nieuwegein
KvK 30110081 / KvK 32071903
Tél. : 31 30 63 58 333
info.nl@econocom.com

Pologne

Marszałkowska 111
00-102 Varsovie
Tél. : 48 22 528 53 33
info.pl@econocom.com

République tchèque

Radlicka 14
150 00 Prague 5
Tél. : 420 225 100 300
info.cz@econocom.com

Roumanie

Sevastopol street nr. 13-17
Appart nr. 404
Sector 1
Bucharest
Tél. : + 40 21 310 93 43
info.ro@econocom.com

Royaume-Uni

Eton House
18/24 Paradise Road
Richmond-upon-Thames
Surrey TW9 1SE
Tél. : 44 20 8940 1299
info.gb@econocom.com

Slovaquie

Kapitulská 18/A
811 06 Bratislava
Tél. : 420 225 100 300
info.sk@econocom.com

Suisse

Route de Champ-Colin 12
CH-1260 Nyon
Tél. : 41 22 363 79 30
info.ch@econocom.com

Consultez toutes nos adresses régionales sur www.econocom.com

Contactez-nous au **N°Vert** **0800 716 715** (France) **+33 800 716 715** (International)

econocom

www.econocom.com